

RAPPORT

A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES

NATIONS UNIES

PAR LE

SECRETAIRE GENERAL

SUR



DOCUMENTS OFFICIELS
DE LA DEUXIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
SUPPLEMENT No 8

(113 p.)

NEW YORK, JULIET 1947
NATIONS UNIES

Document A/311

PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

No DE VENTE: 1947 • I • 10

RAPPORT

A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES

NATIONS UNIES

PAR LE

SECRETAIRE GENERAL

SUR

Le

Siège permanent

de

l'Organisation des Nations Unies

**DOCUMENTS OFFICIELS
DE LA DEUXIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
SUPPLEMENT No 8**

Déclaration

du Secrétaire général

Conformément à la résolution No 100 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946, le rapport suivant sur l'établissement et l'aménagement du siège permanent de l'Organisation des Nations Unies est soumis à l'Assemblée générale pour examen au cours de sa seconde session.

Avec le présent rapport, nous voyons enfin arriver le terme, si longtemps attendu, de la période d'incertitude pendant laquelle l'Organisation des Nations Unies, en quête d'un siège permanent, a mené une vie quasi nomade. Depuis que la Charte a été rédigée à San-Francisco, en 1945, le siège temporaire de l'Organisation a été fixé successivement à Londres, à *Hunter College*, puis à Lake Success, mais, en aucun de ces trois endroits, il n'est resté une année entière.

A la première réunion du Comité consultatif du siège, le Président, M. Warren Austin (Etats-Unis d'Amérique), a présenté comme "un des événements marquants de l'histoire" le fait qu'on allait bientôt tenter "d'inscrire dans la pierre et l'acier l'œuvre accomplie à ce jour par la race humaine" dans ses efforts pour assurer au monde la paix et le progrès.

"C'est à nous qu'incombe la tâche, a-t-il dit, de faire du siège de l'Organisation des Nations Unies à la fois le digne symbole des progrès accomplis dans l'histoire et une promesse pour l'avenir qui rappellera constamment aux hommes que nous travaillons en harmonie et que nous restons unis. Ainsi, nous pourrons travailler à atteindre le noble but auquel nous aspirons: empêcher la guerre."

Quatre mois et demi plus tard, le Directeur des plans de construction du siège a présenté au Comité les plans de base établis d'un accord unanime par les membres éminents du Bureau international des architectes-conseil. Il a dit: "Le monde attend un symbole de paix; nous lui avons donné un atelier pour construire la paix."

Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui se sont alors fait entendre, signalons celui du représentant de l'Inde au Comité consultatif du siège. On peut considérer cet accord, a déclaré le représentant de l'Inde, comme un véritable miracle qui doit servir d'exemple à tous les autres organes des Nations Unies.

A ces trois déclarations, tous les hommes de bonne volonté peuvent souscrire de tout cœur.

	PAGES
DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL	2
1. INTRODUCTION	5
Acquisition du site	6
Organisation du Service des plans de construction du siège	8
2. DESCRIPTION DU SITE	11
Voies d'accès au siège	12
Topographie et conditions du sous-sol	14
Orientation et climat	16
3. ELEMENTS DE LA CONSTRUCTION	17
Bâtiments des conférences	18
Bâtiment du Secrétariat	20
Eléments auxiliaires	22
Bâtiments des délégations et des institutions spécialisées	23
Résumé des besoins en superficie	24
4. L'ORGANISME ARCHITECTURAL	27
Structure. — Fondations, bâtiments peu élevés, bâtiments élevés.....	28
Lumière, air et vue	30
Climatisation	31
Acoustique	32
Communications	34
Circulation	36
Repos et distractions	38
Souplesse et possibilités d'agrandissement	38
5. LES PLANS	41
Plan du site	42
Etages inférieurs	44
Etage de l'entrée principale	46
Deuxième étage	48
Troisième étage	50
Quatrième étage ou étage des délégués	52
Cinquième étage	54
Sixième étage	56
Etage supérieur	58
Salle de l'Assemblée générale	60
Salles des Conseils	62
Salles de conférence	64
Salon des délégués	65
Bâtiment du Secrétariat	66
Coupes	70
Programme de la ville de New-York	76
Développement ultérieur	79
6. LOGEMENT DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	81
7. ESTIMATION PROVISOIRE DES DEPENSES ET DISPOSITIONS FINANCIERES A ENVISAGER	89
CONCLUSION	92
ANNEXES	
A. Lettre et mémorandum adressés par M. John D. Rockefeller fils au Comité du siège permanent (document A/Site/50)	94
B. Résolution adoptée par le <i>Board of Estimate</i> de la ville de New-York (Cal. No 1, 13 décembre 1946)	94
C. Résolution 100 I) de l'Assemblée générale (14 décembre 1946).....	95
D. Lettre du Secrétaire général au Maire de la ville de New-York (22 mars 1947)	95
E. Lettre du Maire de la ville de New-York au Secrétaire général (17 juin 1947)	96

1

Introduction

La résolution adoptée le 14 décembre 1946 par l'Assemblée générale soulignait nettement l'urgence d'une solution. Le temps des hésitations était passé et aucun retard ne devait plus s'opposer à la réalisation immédiate d'une idée aussi grandiose. C'est pourquoi les deux séries de tâches définies dans la résolution ont été entreprises simultanément et poursuivies avec diligence: premièrement, réaliser toutes les conditions nécessaires pour l'acquisition définitive du site, et deuxièmement, prévoir l'établissement des plans de telle sorte que les travaux de construction puissent être complétés dans les délais les plus brefs.

Acquisition du site

Les négociations pour l'acquisition du site furent entamées immédiatement après la clôture de la première session de l'Assemblée générale. Le soin de résoudre les problèmes juridiques complexes et variés qui se posaient fut confié au Département juridique du Secrétariat. Celui-ci a travaillé en étroite liaison avec les autorités intéressées de l'Etat et de la ville de New-York.

Réalisation des conditions législatives

Le 26 février 1947, le Président des Etats-Unis d'Amérique signait un décret exemptant la donation Rockefeller de l'impôt fédéral sur les donations.

Le lendemain, le Gouverneur de l'Etat de New-York signait une série de lois et décrets qui avaient été rédigés conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies:

Premièrement, un amendement à la loi d'Etat autorisant l'Organisation des Nations Unies à se porter acquéreur de tous les terrains nécessaires, utiles ou appropriés à l'exercice des fonctions de l'Organisation, et autorisant le Gouverneur à renoncer à toute juridiction sur ces terrains, au bénéfice de l'Organisation, dans la mesure où il le jugerait opportun, soit directement, soit par l'intermédiaire du Gouvernement fédéral (lois de l'Etat de New-York, 1947, chapitre 25);

Deuxièmement, une loi exemptant d'impôts tous les biens immobiliers employés exclusivement par l'Organisation comme siège et comme lieux de réunion pour l'accomplissement de ses fonctions (lois de l'Etat de New-York, 1947, chapitre 24);

Troisièmement, une loi autorisant la ville de New-York à acheter ou exproprier, le cas échéant, les immeubles se trouvant à l'intérieur du site et à les céder à l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement de son siège; et autorisant, en outre, la ville à réglementer et à restreindre l'usage des panneaux d'affichage et autres moyens de pu-

blicité ou d'amusement dans les environs du site et de l'autre côté du fleuve (lois de l'Etat de New-York, 1947, chapitre 23);

Quatrièmement, une loi visant à protéger l'autorité de l'Organisation sur le site, en classant comme crime le fait, pour une personne quelconque, de posséder ou d'utiliser une carte d'identité délivrée à une autre personne par l'Organisation (lois de l'Etat de New-York, 1947, chapitre 81).

Acquisition des terrains et droits de propriété

L'option de l'Organisation des Nations Unies sur la partie du site qui devait être achetée à des propriétaires privés avec le produit de la donation Rockefeller expirait à l'origine le 10 janvier 1947. Toutefois, elle a été prolongée afin que l'on pût promulguer les lois énumérées ci-dessus et affranchir le titre de propriété de toutes les charges qui pouvaient le grever. Ce second point a présenté de nombreuses difficultés imprévues, car l'histoire du terrain était extrêmement compliquée; certaines portions avaient même été inondées à l'origine et comblées ultérieurement.

Il fallut prendre des précautions juridiques minutieuses pour s'assurer que l'Organisation des Nations Unies acquerrait bien un titre incontestable sur les dits terrains. Tout d'abord, on rechercha et on examina en détail les titres de propriété concernant tous les terrains en cause. Ensuite, le Département juridique s'attacha à faire disparaître, par le moyen de renonciations, de transferts, de résiliations et d'accords, toutes les insuffisances et les charges révélées par les recherches, telles que conventions restrictives, servitudes, droits de réversion, hypothèques et baux. Finalement, le titre de propriété a été assuré de manière à protéger l'Organisation contre toute action en revendication éventuelle.

Le 25 mars 1947, le Secrétaire général a pu accepter définitivement la donation de M. Rockefeller — soit 8.500.000 dollars — et prendre

possession, au nom de l'Organisation, des terrains appartenant à des propriétaires privés qui constituaient la majeure partie du site.

Le dimanche 13 avril, la ville de New-York a organisé, sur l'emplacement du site, une cérémonie publique au cours de laquelle le Secrétaire général, au nom de l'Organisation, a officiellement accepté le don de la ville. Ce don se compose de la portion du *block* situé entre la 47ème rue et la 48ème rue qui ne figurait pas dans la donation Rockefeller, du terrain de jeux situé au nord de la 42ème rue et de toutes les rues de la ville situées à l'intérieur du site. Il comprend également la jouissance exclusive de la rive du fleuve entre les 42ème et 48ème rues, afin de permettre à l'Organisation de construire, le cas échéant, jusqu'aux quais et jetées et, en outre, une bande de terrain d'environ 12 m. 19 de large, le long du *Franklin D. Roosevelt Drive*, en compensation d'une bande de terrain de 9 m. 14 de large, en bordure de la Première avenue, qui avait été donnée à la ville pour lui permettre de percer un tunnel sous la Première avenue. La ville a également accordé certains droits d'usage et d'accès sur les terrains adjacents et a adopté certaines modifications touchant l'aménagement des abords du site. La ville de New-York, en mettant en œuvre la résolution adoptée le 13 décembre 1946 par son *Board of Estimate*, ne s'en est donc pas simplement tenue à la lettre de cette résolution.

Il reste encore, à l'intérieur du site, dans la 42ème rue, tout près de la Première avenue, un terrain sur lequel la *New York City Housing Authority* (Service du logement de la ville de New-York) construit actuellement un bâtiment administratif de six étages dont l'achèvement est prévu pour août 1947. Des négociations sont actuellement en cours avec les représentants de la ville, en vue de l'acquisition de ce bâtiment, qui contiendra 6.104 mètres carrés de locaux administratifs que le Service des plans de construction du siège, le secrétariat du Comité d'état-major et

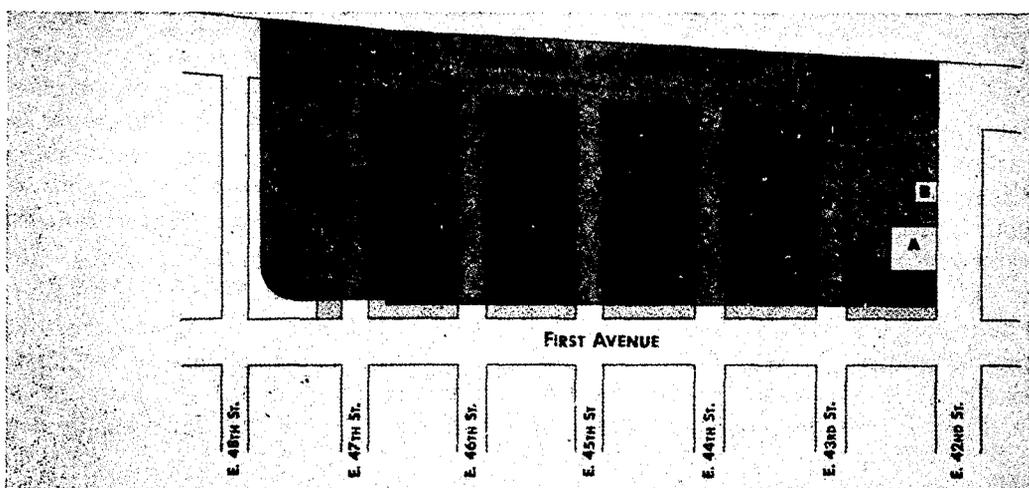
peut-être certaines délégations pourront utiliser pour leurs bureaux.

Evacuation des lieux et travaux de démolition

Quelques-uns des locataires industriels ont déjà vidé les lieux et il est probable que la majeure partie de l'emplacement sera évacuée d'ici le début de l'automne 1947. Le Directeur du *Bureau of Real Estate* de la ville de New-York a été autorisé à agir en qualité d'administrateur pour le compte de l'Organisation des Nations Unies et à s'occuper de toutes les questions concernant l'installation dans d'autres habitations des cinquante et un locataires qui résident actuellement sur le site. Les loyers actuellement perçus sur les immeubles donnés à bail sont affectés au paiement des frais entraînés par cette réinstallation.

D'après les plans actuels, les travaux de démolition commenceront sur le site vers le 1er juillet 1947.

- Acheté avec l'argent de la donation Rockefeller
- Donné par la ville de New-York
- Donné à la ville de New-York par l'Organisation des Nations Unies pour la construction d'un tunnel sous la Première avenue
- A Propriété de la *New York City Housing Authority*
- B Bouche d'aération du métro que l'Organisation des Nations Unies pourra transférer hors du site



Organisation du Service des plans de construction du siège

En demandant qu'un rapport sur les questions très complexes énumérées dans la deuxième partie de la résolution No 100 (I) soit établi au 1er juillet 1947, l'Assemblée générale a voulu souligner qu'il importait d'aller vite. C'était évidemment reconnaître que le manque de place et les conditions de travail improvisées, à Lake Success, exigent d'une manière impérieuse qu'une partie du siège permanent puisse être occupée le plus tôt possible. Il fallait donc mettre au point les plans assez rapidement pour qu'ils puissent être approuvés au début de la seconde session de l'Assemblée générale, et tous les efforts devaient être faits pour réduire le délai séparant l'approbation de l'Assemblée du commencement des travaux de construction. Tous les principaux organes des Nations Unies étaient désormais constitués et avaient déjà commencé à remplir leurs fonctions. Il ne restait plus qu'à assurer un cadre convenable à ces travaux et à installer, dans les délais les plus brefs, le mécanisme nécessaire au fonctionnement régulier de l'Organisation.

Telles étaient les considérations primordiales qui devaient déterminer la méthode à suivre pour l'établissement des plans de construction, méthode fondée sur l'étroite collaboration de tous les participants internationaux et non sur une concurrence qui entraînerait d'inutiles retards. Mais, outre les considérations de temps et d'urgence, d'autres raisons impérieuses militaient en faveur de cette méthode de travail :

La collaboration entre les nations est le but même de l'Organisation des Nations Unies et doit constituer l'esprit qui imprègne chacune de ses activités.

Les dimensions et l'emplacement du site de l'*East River* imposaient d'avance les techniques modernes de construction verticale pour lesquelles il faut, de toute manière, faire appel aux architectes des Etats-Unis, en particulier aux ingénieurs des constructions de la ville de New-York. Ces techniques sont si complexes et si délicates, et elles dépendent si étroitement l'une de l'autre, qu'elles sont véritablement la clé de l'ensemble architectural définitif.

Enfin, comme le site se trouve dans un des quartiers les plus bâtis de New-York, l'aspect définitif du siège dépendra essentiellement des améliorations apportées à la ville même. Une coordination aussi étroite que possible des plans de construction de l'Organisation des Nations Unies et de ceux des autorités de la ville est indispensable pour que l'on parvienne à établir un plan à la fois majestueux et réalisable et à en assurer l'exécution méthodique et rapide.

C'est pourquoi, en décembre 1946, immédiatement après la clôture de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé au Comité consultatif du siège la création, dans le cadre du

Secrétariat, d'un Service des plans de construction du siège, organisé d'après les grandes lignes précisées ci-après.

Quelques semaines plus tard, on a réuni au vingt-septième étage du *RKO Building*, à New-York, un groupe composé de quelques-uns des architectes les plus éminents du monde, disposant, d'après les normes professionnelles, de tous les instruments de travail nécessaires. Ce Bureau des architectes-conseil est devenu un centre créateur d'architecture et d'urbanisme, où les architectes et les ingénieurs ont des entretiens journaliers et où plans et maquettes sont établis. Une cinquantaine de plans de base ont été proposés, critiqués, analysés et refondus. Le problème a été posé et approfondi sous son aspect le plus rigoureusement pratique, en étudiant sans cesse les besoins essentiels du personnel du Secrétariat, des délégations et des techniciens de toutes les catégories. Les plans auxquels on a abouti ne représentent pas un simple groupe de bâtiments, mais un véritable organisme complet et équilibré. Dans le plan final proposé dans le présent rapport, on a tenu compte de toutes les considérations requises : paysage, vue, destination, disposition plastique des masses architecturales, conditions de travail à l'intérieur des bâtiments, etc.

Un autre fait est digne d'intérêt : au cours de cette collaboration longue et ardue, une unité de vues s'est manifestée et toutes les décisions essentielles ont été prises à l'unanimité. Il semble que l'esprit de l'époque ait uni tous ceux qui se sont consacrés à cette tâche ; il en résulte que l'idée architecturale, née dans l'atelier du Service des plans de construction, est certainement l'expression même de cet esprit.

Le Comité consultatif du siège

A divers stades de l'organisation et du progrès des travaux, le Comité consultatif du siège, composé de seize membres, qui avait été créé par l'Assemblée générale pour conseiller le Secrétaire général, a été appelé à donner son avis sur des questions de principes et de méthodes. Il a toujours apporté son aide avec générosité et compréhension. Le Comité a tenu sept séances. Le Secrétaire général l'a mis au courant de la situation à chaque stade de l'acquisition du site et a sollicité son avis sur les grandes questions de principes, avant de prendre aucune décision définitive.

Lors de la première séance du Comité, le 6 janvier 1947, M. Warren R. Austin (Etats-Unis) a été élu président. A cette même séance, le Comité a approuvé la proposition du Secrétaire général de nommer M. Wallace K. Harrison au poste de Directeur du Service des plans de construction et

d'engager un groupe d'ingénieurs et d'architectes éminents de divers pays qui constitueraient le Bureau des architectes-conseil.

A sa deuxième séance, le 13 février 1947, le Comité a recommandé la nomination des cinq premiers membres du Bureau des architectes-conseil, ainsi que la nomination de trois architectes et ingénieurs, associés. Il a aussi recommandé l'organisation du Service des plans de construction du siège.

Le 7 mars, diverses personnalités de la ville de New-York ont exposé au Comité les améliorations que la ville envisage d'apporter aux quartiers environnant le site et divers plans pour synchroniser les travaux entrepris par la ville et par l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la réunion, on a examiné la possibilité d'achever le bâtiment du Secrétariat et les salles des Conseils pour novembre 1948.

Le Comité a confirmé la nomination de cinq nouveaux membres du Bureau des architectes-conseil, qui avait été prononcée par le Secrétaire général.

A sa quatrième séance, le 11 mars 1947, le Comité a examiné un programme d'exécution des travaux (établissement des plans et construction). Parallèlement à ce programme, il a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

“DÉCIDE de recommander au Secrétaire général de prendre, en vertu des pouvoirs qu'il détient, les mesures ci-après:

1. Avancer 125.000 dollars à la ville de New-York pour l'étude des modifications à apporter à l'*East River Drive*.

2. Affecter une somme supplémentaire de 200.000 dollars au budget du Directeur du Service des plans de construction.

3. Affecter une somme de 1.000.000 de dollars aux travaux de démolition, d'excavation et autres sur le site du siège de l'Organisation.”

A sa cinquième séance, le 22 mars 1947, après une nouvelle étude du programme d'exécution des travaux que doivent entreprendre l'Organisation des Nations Unies et la ville de New-York, le Comité a approuvé un projet de lettre du Secrétaire général au Maire de la ville de New-York (voir l'Annexe D).

Le 21 mai 1947, lors de la sixième séance du Comité, le programme préliminaire de construction, établi d'un commun accord par le Directeur du Service des plans et par le Bureau des architectes-conseil, a été présenté aux membres du Comité, qui exprimèrent leur satisfaction des progrès accomplis dans le plan des éléments fondamentaux du siège.

Le 18 juin 1947, lors de sa septième séance, le Comité a pris connaissance des dispositions envisagées pour l'acquisition, sous forme de location-vente, du bâtiment administratif de la *New York City Housing Authority*, en cours de construction sur le site. On a aussi présenté une proposition pour la réinstallation, aux frais de l'Organisation des Nations Unies, des personnes qui ont actuellement leur résidence sur le site.

Le Comité a approuvé la nomination de MM. George Spargo, O. L. Nelson et J. R. Kilpatrick, comme conseillers auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les questions de contrats. Il a, enfin, recommandé au Secrétaire général de passer au stade suivant des travaux, à savoir la mise au point définitive des plans et l'établissement de dessins et épures détaillés sous la responsabilité du Directeur du Service des plans, avec l'aide des spécialistes nécessaires.

LE SECRETARIAT

Le Service des plans de construction était, à l'origine, rattaché au cabinet du Secrétaire général. Dans la suite, il a été placé sous la direction du Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers. La plus étroite liaison a été également maintenue avec les autorités supérieures de la ville de New-York.

LE DIRECTEUR DES PLANS DE CONSTRUCTION

Il fallait confier la direction des travaux à un homme au courant de la technique des plans et de la construction d'édifices analogues ainsi que de la région et de ses conditions particulières. Il fallait, en outre, que le Directeur eût la confiance des autorités de la ville avec lesquelles il devait coopérer. Jouant en fait le rôle d'architecte en chef et d'ingénieur en chef, il devait, pour pouvoir accomplir sa tâche, avoir la plus grande liberté possible du point de vue technique, notamment le pouvoir d'embaucher du personnel et de déterminer les méthodes de travail, compte tenu des principes et des directives arrêtées par l'Organisation des Nations Unies.

Agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par la résolution No 100 I) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a demandé aux autorités de la ville de New-York et au Gouvernement des Etats-Unis de lui recommander une personne remplissant toutes les conditions énumérées ci-dessus. Sur leur recommandation, le poste a été confié à M. Wallace K. Harrison. Au nombre des constructions dont il s'est occupé en qualité d'architecte principal, on compte le *Rockefeller Center*, les bâtiments administratifs de la

COMITE CONSULTATIF DU SIEGE

C. V. Kellway (Australie)
Roland Lebeau (Belgique)
Henrique de Souza-Gomez (Brésil)
C. D. Howe (Canada)
C. L. Hsia (Chine)
Edmundo de Holte Castello (Colombie)
Warren R. Austin (Etats-Unis d'Amérique)
Guy de la Tournelle (France)
Vassili Dendramis (Grèce)
M. J. Yesugar (Inde)
Finn Moe (Norvège)
Juliusz Katz-Suchy (Pologne)
V. G. Lawford (Royaume-Uni)
Toufik Huneidi (Syrie)
N. D. Bassov (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Stoyan Gavrilovic (Yougoslavie)

VILLE DE NEW-YORK

William O'Dwyer
Maire
Hugo Rogers
Président du "Borough" de Manhattan
Robert Moses
Coordonnateur des travaux de construction
James Dawson
Chargé de la liaison avec l'Organisation des Nations Unies

Time and Life Corporation et de l'*Aluminum Company of America*. Il a une connaissance incomparable du site de l'Organisation, car les anciens propriétaires de ce terrain l'avaient chargé d'y construire de vastes immeubles administratifs et d'habitation. M. Harrison est président de la Ligue des architectes de New-York.

LE BUREAU DES ARCHITECTES-CONSEIL

Pour assurer, à l'échelon supérieur, l'établissement des plans de construction sur une base de collaboration réellement internationale, on a adjoint au Directeur un groupe de dix éminentes personnalités internationales, expertes dans les diverses questions d'architecture et de construction que posent les édifices projetés. Ces dix experts ont été choisis par le Directeur sur une liste de noms proposés par vingt-neuf Etats Membres et ce choix a été confirmé par le Comité consultatif du siège.

G. A. Soilleux (Australie)
Gaston Brunfaut (Belgique)
Oscar Niemeyer (Brésil)
Ernest Cormier (Canada)
Ssu-ch'eng Liang (Chine)
Charles le Corbusier (France)
Howard Robertson (Royaume-Uni)
Sven Markelius (Suède)
N. D. Bassov (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Julio Vilamajó (Uruguay)

ARCHITECTES ET INGENIEURS ASSOCIES

En vue de mettre à profit l'expérience des meilleurs techniciens locaux, on s'est assuré, à divers stades de l'élaboration des plans, la collaboration de plusieurs spécialistes appartenant à de grandes entreprises de construction et d'architecture de New-York. Cette méthode a mis à la disposition du Directeur, pendant une partie de leur temps et aux honoraires courants, de nombreux spécialistes appartenant aux entreprises associées. De ce fait, on a pu éviter de constituer, dans le cadre du Secrétariat, un personnel technique nombreux et coûteux, embauché à titre temporaire.

Louis Skidmore
(Skidmore, Owings & Merrill)
Gilmore D. Clarke
(Clarke, Rapuano & Holleran)
Ralph Walker
(Voorhees, Walker, Foley & Smith)

EXPERTS-CONSEIL PARTICULIERS

Outre les experts mentionnés ci-dessus, le Directeur a également fait appel à d'autres experts éminents des Etats Membres, pour l'assister, ainsi que le Bureau, à titre d'experts-conseil particuliers.

Hugh Ferris (Etats-Unis d'Amérique)
Vladimir Bodiansky (France)
John Antoniadis (Grèce)
Matthieu Nowicki (Pologne)
Josef Havlicek (Tchécoslovaquie)
Peter Noskov (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Ernest Weissmann (Yougoslavie)

INGENIEURS-CONSEIL

Le Directeur a également passé des contrats directs pour se procurer les services techniques de certains spécialistes des principales firmes d'entrepreneurs, au courant des problèmes particuliers que posent les travaux de construction à Manhattan.

William Mueser
Emil H. Praeger
John F. Hennessy
James L. Edwards
Edward J. Content
William Wilson, coordonnateur

PERSONNEL DU SERVICE DES PLANS DE CONSTRUCTION

a) Des membres du Secrétariat de l'Organisation ont été affectés au Service des plans pour les travaux administratifs, de bureau et autres.

b) Des dessinateurs, des maquettistes, du personnel de recherches et autres spécialistes, dont les services étaient nécessaires pour des périodes de temps variables, ont été empruntés aux entreprises auxquelles appartiennent le Directeur et les architectes et ingénieurs associés. On a choisi, dans la mesure du possible, des spécialistes appartenant à des nationalités diverses.

2

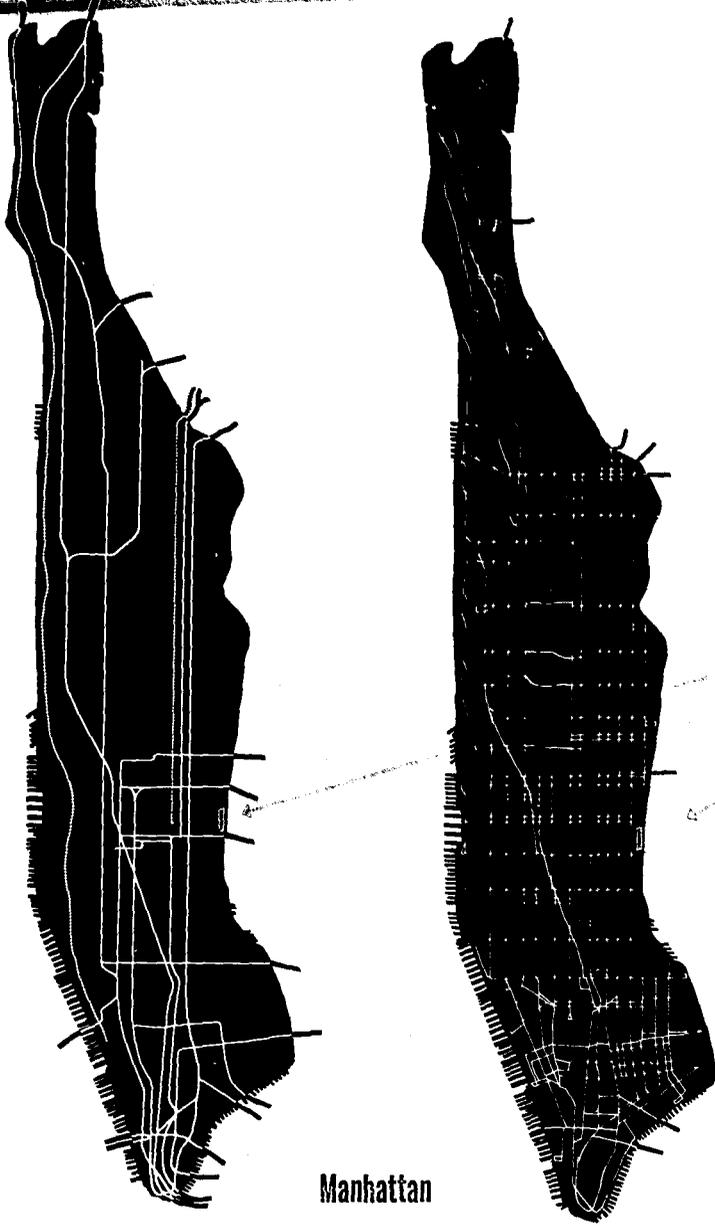
Description du site

Avant d'établir les plans d'une construction, il faut connaître le site où l'on se propose de construire: situation géographique, conditions météorologiques, structure géologique, conditions économiques et sociales, moyens de communication et de transport, ressources en hommes et en matériaux, ressources techniques, etc.

Les Nations Unies ont choisi comme siège de l'Organisation une grande métropole qui est l'un des principaux carrefours du monde. De toutes les parties du monde, les représentants des États Membres pourront se rendre au siège rapidement et directement; ils pourront communiquer instantanément avec leurs Gouvernements respectifs; ils disposeront de tous les moyens d'accomplir efficacement leur tâche.

La ville de New-York est en réalité le cœur d'une vaste agglomération urbaine qu'il faut considérer dans son ensemble pour établir les plans du siège de l'Organisation des Nations Unies. Cette agglomération offre une grande variété de ressources facilement accessibles, tant au point de vue technique, commercial et culturel, qu'au point de vue logement, distractions et vie sociale.

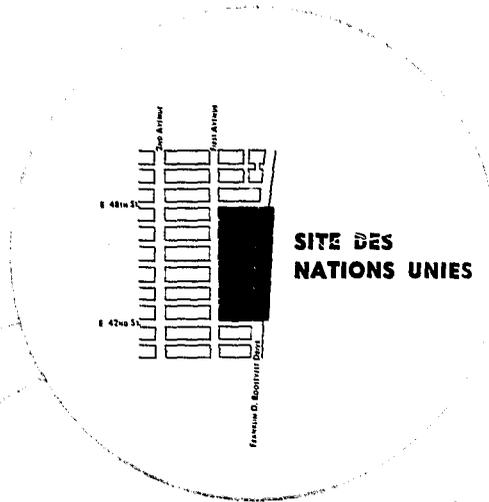
Le site de l'*East River* s'étend sur une longueur de 457 mètres, de la 42ème rue à la 48ème rue, entre la Première avenue et la rive du fleuve. Il est assez vaste pour que l'on puisse y appliquer les principes fondamentaux de l'urbanisme moderne: soleil, espace et verdure. A la fois élargi et protégé par le vaste lit du fleuve, le site est suffisamment spacieux pour qu'on y crée un ensemble d'une vigoureuse unité, respirant la force, la dignité et l'harmonie. Le New-Yorkais habite et circule entre les murs énormes de *buildings* qui donnent aux rues l'aspect de véritables cañons. Le site des Nations Unies devra lui donner une impression d'espace dégagé.



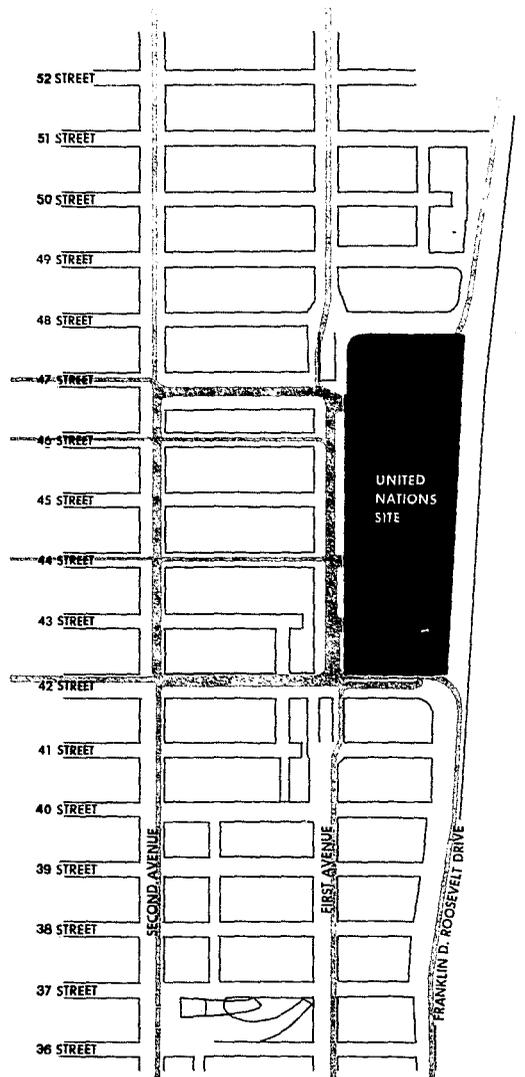
Manhattan

— Lignes de métro
 Lignes de chemin de fer

Lignes d'autobus



SITE DES
 NATIONS UNIES



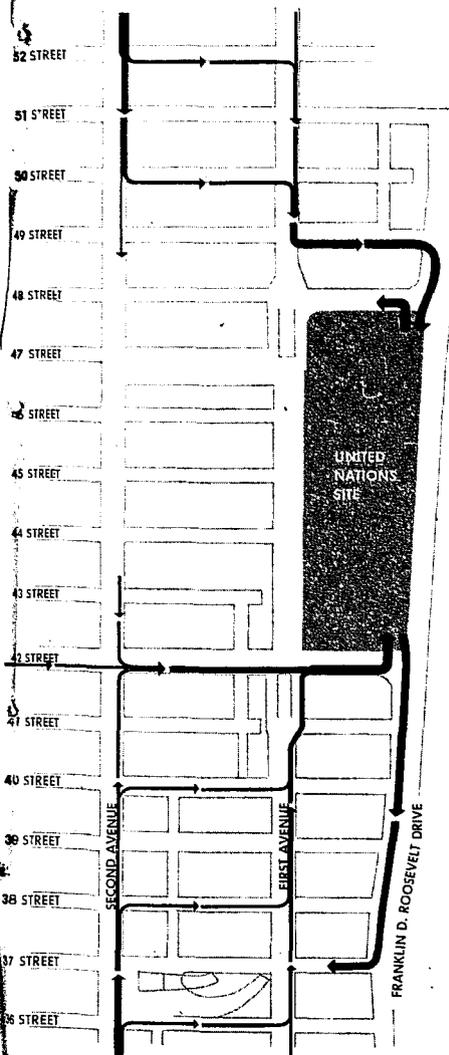
UNITED
 NATIONS
 SITE

Routes probables suivies par les automobiles
 pour se rendre au site

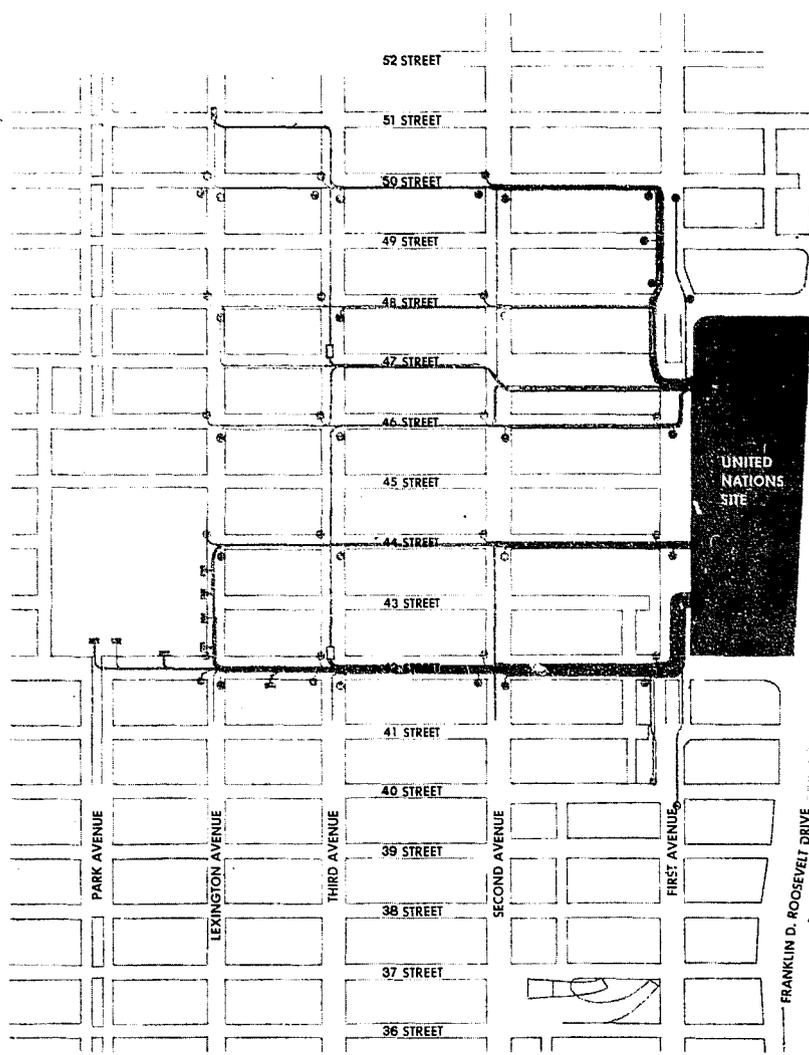
Voies d'accès au site

Une analyse détaillée des grandes voies de circulation pour les véhicules et pour les piétons, à l'entour du site, doit partir des conditions existantes et des changements que l'installation de l'Organisation des Nations Unies dans son siège permanent provoquera probablement. Les cartes ci-jointes représentent le mouvement probable de la circulation venant du nord et du sud par *Franklin D. Roosevelt Drive*, ainsi que de l'ouest, le long des avenues et des rues. Il est essentiel de permettre à la circulation de pénétrer directement dans le site par *Franklin D. Roosevelt Drive* et de faciliter l'accès par les rues transversales. Il faut empêcher, à l'aide de tunnels ou par tout autre moyen, que l'énorme circulation nord-sud qui passe devant le site, surtout sur la Première avenue, ne se heurte à la circulation de l'Organisation des Nations Unies.

Les piétons, sortant de *Grand Central Station*, 42ème rue, des stations de métro et des autobus, créent un flot de circulation secondaire partant de l'ouest, la majeure partie pénétrant dans le site par le sud.



Routes probables suivies par les camions pour se rendre au site ou en sortir



Routes probables suivies par les piétons pour se rendre au site

-  Voies empruntées par les piétons
-  Arrêts d'autobus
-  Stations de métro
-  Stations du métro aérien
-  Grand Central Station

Topographie et conditions du sous-sol

Le terrain du site s'incline en pente douce à l'est vers l'*East River* et dans le sens sud-ouest nord-est. On peut tirer parti de ces pentes pour l'établissement des voies d'accès et de sortie.

Des spécialistes des fondations ont examiné, pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, la nature et l'emplacement de l'assise rocheuse sous-jacente. Ils ont procédé à 26 sondages nouveaux et réexaminé quelque 218 sondages et puits d'essai faits précédemment dans cette zone. Une couche peu profonde de schiste dur de Manhattan forme une base solide pour les constructions sur presque toute l'étendue du site. La

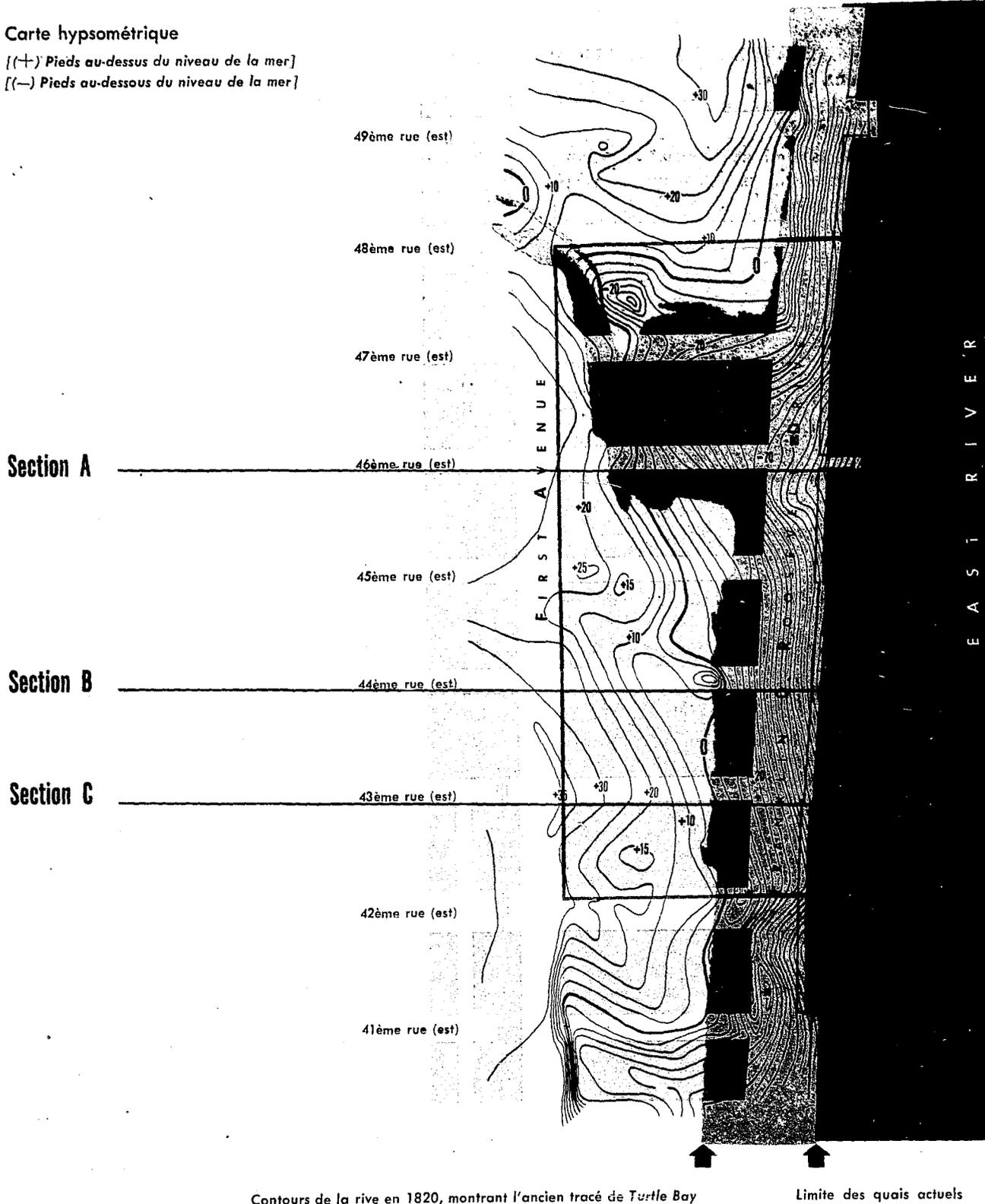
couche s'enfonce vers le fleuve, disparaissant brusquement à hauteur de la 46^{ème} rue, dans une ancienne découpe de la rive appelée *Turtle Bay*.

Franklin D. Roosevelt Drive constitue une corniche artificielle qui prolonge le site jusqu'à la limite des quais établie par le Gouvernement des Etats-Unis. L'Organisation des Nations Unies est autorisée à construire au-dessus de cette corniche, en enjambant la chaussée, et même au delà, jusqu'au bout des jetées, à condition de construire sur pilotis ou sur jetées, pour ne pas gêner le courant du fleuve.

Carte hypsométrique

[(+)] Pieds au-dessus du niveau de la mer

[(-)] Pieds au-dessous du niveau de la mer



Contours de la rive en 1820, montrant l'ancien tracé de Turtle Bay

Limite des quais actuels



Vue aérienne du site (Fried-Leder Photo-Aerographic Service)



-  Dépôts divers
-  Dépôts sableux
-  Roche
-  Rivière

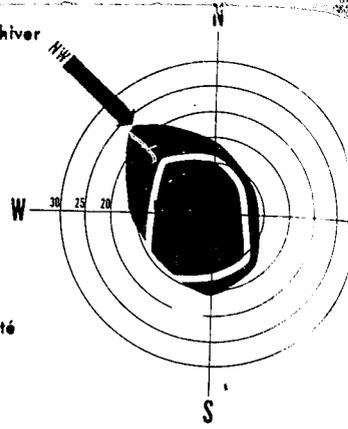
Orientation et climat

Le site est orienté suivant le plan actuel des rues de Manhattan, son grand axe passant à environ 29 degrés à l'est du nord géographique. Le soleil brille sur sa longueur le matin et l'après-midi, et sur les petits côtés pendant les heures chaudes de la journée. En raison des vents dominants, de la température et de l'humidité, les printemps sont frais et les automnes longs; il y a deux mois chauds et humides et des hivers modérément froids.

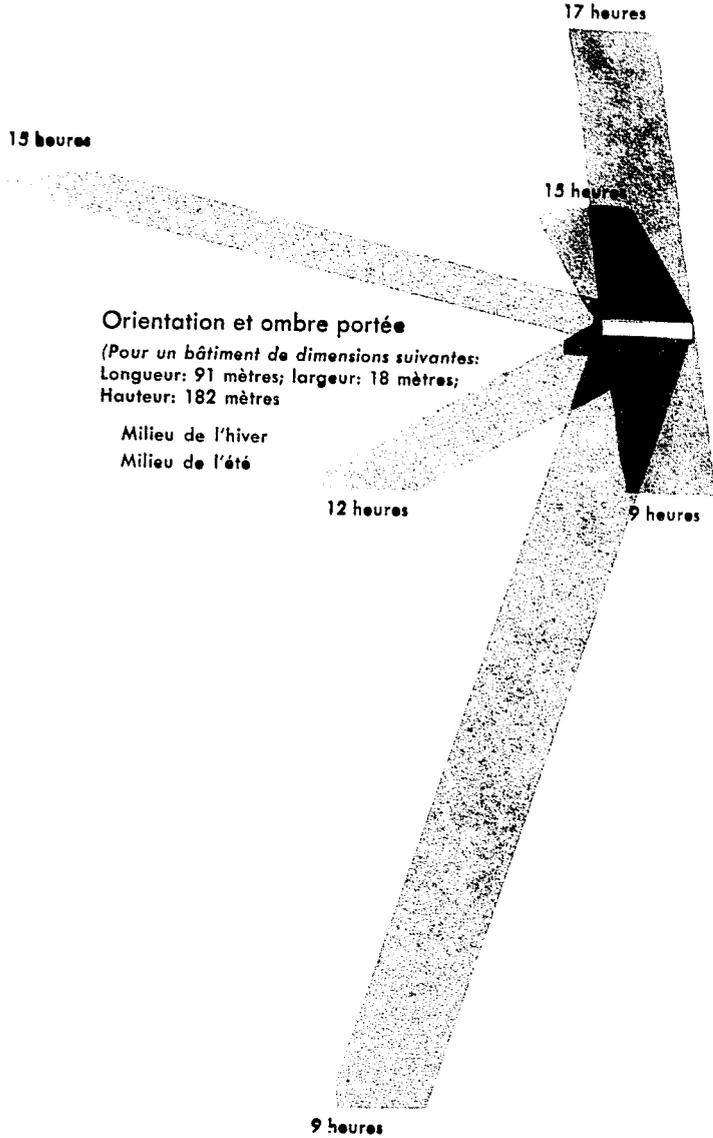
Vitesse maximum en hiver

Vitesse du vent

(en milles-heure,
moyenne de 1927-1947)



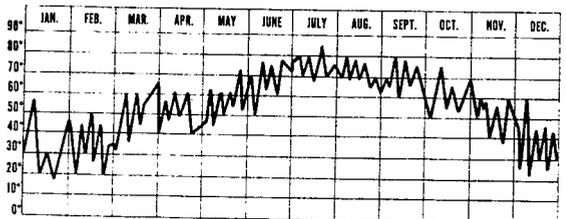
Vitesse maximum en été



Carte des températures en 1946

(Degrés Fahrenheit)

(Moyenne annuelle pour 1946: 54°,9)

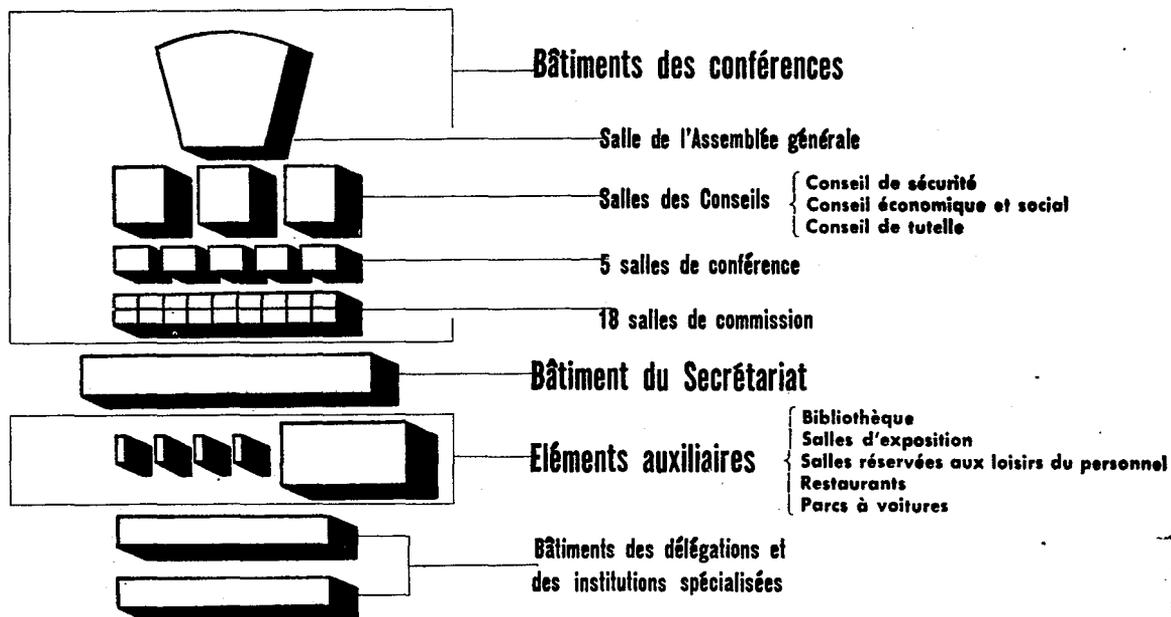


3

Éléments de la construction

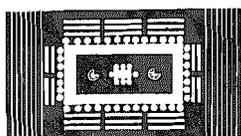
Nous avons vu que le premier facteur essentiel à prendre en considération dans l'établissement des plans est le site lui-même. Le second facteur, non moins essentiel, est constitué par les tâches qui seront accomplies au siège. C'est dans la Charte que les architectes et les ingénieurs, aussi bien que les personnes chargées de l'exécution de ces tâches, en trouvent la définition. La structure réelle de l'Organisation des Nations Unies détermine nécessairement les grandes lignes de la composition architecturale.

Il faut étudier la structure de l'Organisation et classer et coordonner les tâches qui lui incombent pour découvrir les éléments à traduire en termes d'architecture. C'est la seule façon de déterminer les éléments principaux de la construction et d'étudier les bâtiments à répartir entre les divers organes. Le diagramme ci-après montre, sous une forme provisoire et schématique, comment se répartissent les éléments de la construction.



L'Organisation des Nations Unies compte actuellement cinquante-cinq Etats Membres; dans l'établissement des plans, il serait bon d'en prévoir au moins soixante-dix. En groupes plus ou moins grands, les représentants des divers pays se réunissent pour exposer et expliquer leurs points de vue, pour discuter, transiger et se mettre d'accord. Il faut déterminer avec la plus grande précision les conditions dans lesquelles ils se rencontrent à cet effet.

Au siège de l'Organisation, les délégués sont des voyageurs, partagés entre le souci du travail à effectuer et le désir de rentrer dans leur foyer et de reprendre leur vie normale. Il faut tenir soigneusement compte de leur programme journalier, c'est-à-dire non seulement des heures de travail dans les salles de conférence, mais aussi des moments dits de délasserement, au cours desquels sont jetées, en grande partie, les bases des accords et des compromis. Il faut procurer aux délégués les moyens d'ac-



Salles de conférence



Salles des commissions et comités

		Mètres carrés			Mètres carrés
70 délégués et 280 conseillers par salle (576 mètres carrés × 5)		2.880	12 salles pouvant admettre jusqu'à 40 délégués à la table (176,5 mètres carrés chacune)	2.118	
			6 salles pouvant admettre jusqu'à 30 délégués à la table (102,2 mètres carrés chacune)	613	2.731
Salles de conférence Nos 1, 2, 3 et 4:			7 cabines dans chacune des quatre grandes salles ...		
150 sièges par salle pour la presse et le Secrétariat (139,3 mètres carrés × 4)		557,6			313,2
29 cabines par salle (232,2 mètres carrés × 4)		922			
Salle de conférence No 5:					
200 sièges pour la presse et le Secrétariat		232,2			
30 cabines		260,1			
		1.971,9			
200 sièges pour le public dans chacune des 4 salles (139,3 mètres carrés × 4)		557,6	50 sièges au maximum dans les grandes salles		
400 sièges pour le public dans la salle no 5		297,3	30 sièges au maximum dans les petites salles		
		854,9			
		5.706,8			3.044,2

Utilisées pendant les sessions de l'Assemblée générale par les six grandes Commissions (auxquelles tous les Membres des Nations Unies sont représentés). Cinq salles suffisent pour toutes les séances qui peuvent avoir lieu en même temps. A d'autres moments, elles pourront être utilisées par d'autres comités et commissions dont les séances appellent un public nombreux.

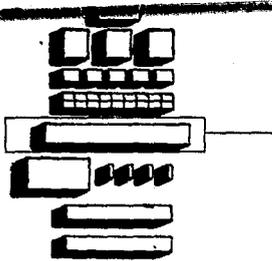
La salle de conférence No 5 est destinée aux organes dont les séances attirent un public très nombreux et aussi aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale où le nombre des délégués est moins élevé que pour les sessions ordinaires. Cette salle doit donc être située très près de la salle de l'Assemblée générale, afin que les services qui y sont rattachés puissent utiliser les mêmes locaux.

Utilisées par les sous-commissions des six grandes Commissions de l'Assemblée générale, et, à d'autres moments, par les autres comités ou commissions, les sous-commissions, les institutions spécialisées, le Secrétariat, etc. Les tables doivent être des tables à rallonge pour répondre aux besoins variables.

complir rapidement leurs travaux dans les salles de conférence et dans les couloirs, leur éviter tout dérangement inutile et leur permettre, s'ils le désirent, d'avoir le maximum de rapports avec les autres délégués, la presse et le public.

La disposition et l'aménagement des salles de conférence, des entrées et des salons, ainsi que des services du Secrétariat, doivent avoir pour but de rendre productifs tous les moments de la journée d'un délégué.

Salons et halls	Services du Secrétariat attachés aux conférences	
<p style="text-align: right;">Mètres carrés</p> <p>Hall avec vestiaire, bureau de renseignements, bureau des transports, téléphones, lavabos 1.858</p> <p>Salon avec bar 4.645</p> <p>10 bureaux privés pour les délégués 92,9 6.595,9</p>	<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION</p> <p><i>Presse</i> Mètres carrés</p> <p>55 bureaux pour les agences de presse et les journaux, salle de rédaction, 4 bureaux télégraphiques, salle de conférences de presse, bureaux de la Division de la presse 2.392,1</p> <p><i>Radio</i></p> <p>18 bureaux pour les compagnies de radio-diffusion, bureaux de la Division de radio, 6 studios d'émission, bureaux des correspondants et commentateurs de la radio 1.356,3</p> <p><i>Cinéma et photographie</i></p> <p>2 salles d'interview, 2 bureaux de liaison, salon des photographes, magasins, 2 chambres noires, etc. 204,4</p> <p><i>Organisations bénévoles</i> 65</p> <p style="text-align: right;">4.017,8</p>	
<p>Salons, lavabos, bar et buffet froid, etc. 4.645</p>	<p style="text-align: center;">CONFÉRENCES ET SERVICES GÉNÉRAUX</p> <p>Distribution des documents, bureaux des sténographes parlementaires, des traducteurs et des interprètes, bureau de l'organisation des séances, bureaux des laissez-passer, infirmerie, bureaux des dactylographes, standard téléphonique, salle des gardes, bureau des transports, services pédagogiques 1.337,8</p>	
<p>Halls et salons (y compris vestiaires, téléphones, etc.) 12.077</p>	<p>Services de l'enregistrement du son (enregistrement, amplification, magasins et bureaux) 1.672,2 3.010</p>	Total général
<p style="text-align: right;">23.317,9</p>	<p style="text-align: right;">7.027,8</p>	47.256,5 mètres carrés
<p>Le hall des délégués serait ouvert aux membres du Secrétariat et à la presse; le salon des délégués aux seuls délégués et à leurs invités. Ces locaux sont surtout utilisés pendant les séances et immédiatement avant et après. Le salon des délégués, en particulier, est un lieu très fréquenté, car les délégués s'y rencontrent volontiers.</p> <p>Les salons et les halls comprennent les salles d'exposition.</p>	<p>Dans les bâtiments des conférences, on a prévu certains locaux pour les services du Secrétariat qui travaillent directement pour les conférences. Ce sont des bureaux permanents, des ateliers et les installations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de toutes les séances et pour tenir le public au courant de ce qui se passe dans les conférences.</p>	



Bâtiment du Secrétariat

Le Secrétariat est dirigé par le Secrétaire général; un Secrétaire général adjoint dirige chacun des huit départements. Le Secrétariat se compose de trois mille employés de toutes catégories et de toutes classes, et ce chiffre sera peut-être porté un jour à cinq mille. Les employés sont répartis en bureaux, divisions, sections et équipes. Le Secrétariat expédie les affaires courantes de l'Organisation, prépare les réunions internationales et met en application des décisions prises au cours de ces réunions. Il fait savoir au monde ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui va se passer, en ayant recours à tous les moyens modernes d'information. Le travail du Secrétariat est un travail quotidien qui s'accomplit toute l'année sans interruption, essentiellement dans des bureaux.

Ces milliers d'employés qui doivent passer la journée dans des bureaux posent une question de principe qu'il faut résoudre dès le début: comment leur assurer les conditions de travail indispensables à un équilibre psycho-physiologique normal, c'est-à-dire la lumière solaire et l'espace et non pas la lumière artificielle et une atmosphère confinée? Seules les salles de réunion, dont les occupants ne siègent pas à demeure

Les chiffres donnés dans le tableau ci-après ont été évidemment calculés en tenant compte des effectifs futurs prévus pour le Secrétariat. Dans un plan d'ensemble, il faut prévoir tout d'abord la surface totale qui sera nécessaire. La répartition exacte des superficies entre les départements et divisions sera effectuée plus tard par la Direction administrative.

Cabinet du Secrétaire général
Département des affaires du Conseil de sécurité
Département des affaires économiques
Département des affaires sociales
Département de la tutelle
Département juridique
Département de l'information
Département des conférences et services généraux
Département des services administratifs et financiers
Secrétariat du Comité d'état-major
TOTAUX

mais tout au plus quelques jours ou quelques semaines, seront — uniquement d'ailleurs pour des raisons techniques importantes — des salles closes éclairées à la lumière artificielle.

Par l'intermédiaire de certains de ses membres, le Secrétariat participe directement aux travaux de l'Assemblée générale, des conseils, des commissions et des comités. Naturellement, ces membres doivent pouvoir accéder sans difficulté aux salles de réunion, créant ainsi un va-et-vient continu et libre de personnes et de documents. Pendant les débats, le Département de l'information et le Département des conférences et services généraux déploient une activité particulière, avec leurs spécialistes de toutes catégories: interprètes et traducteurs, sténographes de séance et rédacteurs-éditeurs, imprimeurs et distributeurs de documents, photographes, opérateurs de cinéma, de radio et de télévision.

Les liens à établir entre le bâtiment des conférences et le bâtiment du Secrétariat sont l'un des problèmes les plus importants qui se posent aux architectes.

PERSONNEL		BUREAUX	SALLES DE REUNION	SERVICES SPECIAUX	SUPERFICIE TOTALE (en mètres carrés)
Effectif actuel	Prévisions	Mètres carrés	Mètres carrés	Mètres carrés	
58	60	928,1	180,2	74,3	1.182,6
90	250	3.010,9	253,6	286,1	3.550,6
195	535	5.768,2	369,7	154,2	6.292,1
135	330	3.977,9	492	482,7	4.952,6
80	215	2.661,5	162,5	366,9	3.190,9
41	85	940,1	111,5	130	1.181,6
285	670	6.071	132,9	3.345,3	9.549,2
1.540	2.600	12.979	286,1	25.753,8	39.018,9
233	450	3.771,7	249	1.852,4	5.873,1
35	70	729,3	185,8	304,8	1.219,9
2.692	5.265	40.837,7	2.423,3	32.750,5	76.011,5

PREMIER SOUS-SOL:

Ateliers d'imprimerie, services de distribution et d'emmagasinage des documents, ateliers du service de l'entretien, ateliers mécaniques et magasins 11.130

DEUXIEME SOUS-SOL:

Réception, emmagasinage et livraison, services automobiles..... 9.093 20.223

Superficie attribuée aux départements dans la partie au-dessus du sol du bâtiment du Secrétariat, halls et restaurants non compris, net 55.788,5

Eléments auxiliaires

Bibliothèque

Superficie nécessaire
(en mètres carrés)

Pour ses études nombreuses et variées, le Secrétariat doit disposer d'une bibliothèque abondante et bien installée. Si l'on y conserve les recueils des institutions spécialisées, elle contiendra jusqu'à un million de volumes et peut-être davantage.

Les délégués et leurs conseillers, ainsi que certaines personnes qui effectuent des recherches pour leur propre compte, doivent également avoir libre accès à cette bibliothèque. On pourrait prévoir des bibliothèques secondaires ou des dépôts spécialisés dans les divers départements et dans les bâtiments des institutions spécialisées et l'on pourrait envisager un système pneumatique ou autre pour l'acheminement rapide des volumes demandés.

(Calculée sur la base d'un maximum prévu de 1.500.000 volumes)	
Réception et achat	743,2
Enregistrement et mise en catalogue.....	743,2
Rayons à livres	5.806,2
Archives	1.672
Cinémathèque et discothèque	132,8
Référence et catalogues	1.486,4
Salles de lecture (pour les délégués et le public)	1.486,4
Salles de lecture pour le personnel.....	2.230
Salles des cartes	464,5
Personnel et réception	1.021,9

15.786,6

Salles d'exposition

On devrait réserver et aménager une certaine superficie pour la présentation graphique de questions présentant un intérêt particulier pour le public, ainsi que pour des expositions de toutes sortes. Cette salle est à placer près d'un salon ouvert au public, mais il faut que les délégués, le personnel du Secrétariat, et plus particulièrement le personnel du Département de l'information qui, évidemment, s'occupera de l'organisation des expositions, puissent y accéder facilement.

Comprises dans l'espace prévu pour les salons et les halls

Services à l'usage du personnel

Pour l'agrément et le délassement de toutes les personnes qui travaillent au siège (délégations, Secrétariat, institutions spécialisées), on pourrait envisager d'aménager, à l'un ou l'autre des stades de la construction, certains espaces ou locaux pour des services spéciaux, indépendamment des bureaux proprement dits:

Une salle de réunion qui soit à la fois salle de lecture, salle de jeux et salle de repos;

Un gymnase et des terrains de jeux;

Un théâtre où le personnel organiserait des représentations à son usage, et où l'on projetterait des films éducatifs et documentaires sur les Nations Unies au bénéfice du public;

Un dortoir à l'usage des membres du personnel de passage, en cas d'urgence;

Un dispensaire et une clinique où l'on donnerait les premiers soins ainsi qu'un cabinet de dentiste, dans les bâtiments du Secrétariat;

Un bureau de poste, des bureaux de télégraphe et des cabines téléphoniques.

Salons et salles de réunion.....	1.161,2
Gymnase et vestiaire	1.300,6
2 terrains de jeux	390,2
Bureaux	55,7
Théâtre, loges d'artistes, cabine de projection	576
Dortoir (50 lits)	390,2
Dispensaire et clinique (12 employés)....	380,9
Bureau de poste	929
Bureau de télégraphe	46,5
Cabines téléphoniques	46,5
Divers	185,8

5.462,6

Restaurants

Il faudrait prévoir des restaurants pour les catégories suivantes:

Le personnel du Secrétariat: il doit avoir la possibilité de prendre ses repas près de son lieu de travail (de préférence dans des salles de dimensions restreintes) et d'organiser de petits dîners entre amis;

Les délégués: ils doivent disposer de salles de restaurant agréables, à côté du salon qui leur est réservé, afin de pouvoir continuer leurs discussions par groupes plus ou moins importants;

Le public: il doit disposer d'un restaurant très simple, près du salon qui lui est réservé;

Partout où cela sera possible, il faudra centraliser les services de cuisine.

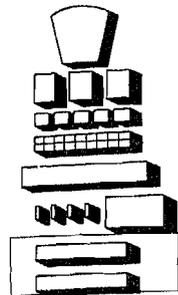
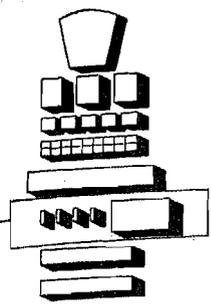
Restaurant du personnel du Secrétariat (400 places)	594,6
3 cafeterias (nombre total de places: 1.600)	2.230
Buffet froid (pouvant servir 100 personnes)	139,4
Restaurant des délégués (500 places)	789,7
Cafeteria du public (500 places)	603,9
Cuisines (total)	2.183,2
Magasin central	557,4

7.098,2

Parcs à voitures

Il faut prévoir des emplacements pour les voitures des personnes qui travaillent au siège (délégués, personnel du Secrétariat, presse, etc.), de tous ceux qui ont à faire au siège et des visiteurs particuliers. Chacune de ces catégories doit avoir son emplacement distinct.

Voitures officielles de l'Organisation
Camions et véhicules de service
Voitures officielles des délégations
Voitures du personnel du Secrétariat, du public et des visiteurs particuliers
Voitures des correspondants de presse accrédités



Bâtiments des délégations et des institutions spécialisées

Il faut tenir compte de ces deux groupes dans les plans, quoiqu'on soit encore très loin de pouvoir préciser les superficies dont ils auront besoin. Leur personnel combiné finira par égaler celui du Secrétariat, même si celui-ci s'accroît considérablement. Ces groupes auront besoin d'avoir leurs propres salles de commission, mais, au début, en établissant un programme judicieux d'utilisation des salles, on pourra mettre à leur disposition les salles des bâtiments des conférences. De même, aux premiers stades de la construction du siège, ils pourront loger leurs bureaux dans le bâtiment du Secrétariat.

Délégations

D'après les prévisions soumises par ceux des Etats Membres dont les délégations permanentes sont déjà organisées, les effectifs de 70 délégations (chiffre adopté pour l'établissement des plans) s'élèveraient à environ 2.400 personnes.

	Surface nécessaire (en mètres carrés)
Bureaux administratifs	11.426,7
Bureaux privés	11.240,9
Bureaux ouverts au public	8.732,6
115 salles de conférence	8.268,1
Magasins, etc.	5.481,1
Restaurant (300 places) et cafeteria (pour 500 personnes).....	1.040,5
Cuisine	557,4
Total	46.747,3

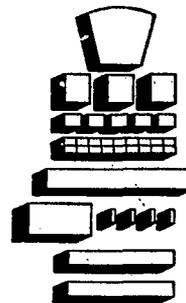
Institutions spécialisées

Il est possible que certaines institutions spécialisées établissent leur siège international au siège des Nations Unies. D'autres n'y auront peut-être que des bureaux de liaison. Un espace amplement suffisant a été réservé sur la partie nord du site pour les institutions qui pourraient ultérieurement établir leur siège à New-York. L'ensemble de ces bureaux emploiera un personnel total d'environ 2.500 personnes. Toutefois, les plans des bâtiments des institutions spécialisées doivent être conçus avec assez de souplesse pour permettre une extension illimitée dans l'avenir.

Salles de conférence des institutions	5.063,1
Bureaux des secrétariats	32.162
Bureaux de liaison des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales	2.554,8
Restaurants, cafeterias et cuisines	1.662,9
Total	41.442,8

Les bibliothèques de ces institutions trouveraient place dans la bibliothèque centrale de l'Organisation.

Résumé des besoins en superficie



Etant donné, d'une part, l'insuffisance du siège temporaire de l'Organisation des Nations Unies et, d'autre part, les conclusions précédentes, la construction du siège permanent de l'Organisation doit et peut être faite en trois étapes.

	1er stade	2ème stade	3ème stade
	(en mètres carrés)		
Bâtiments des conférences			
Assemblée générale		3.935,7	
3 salles de conseil	4.324,5		
Salles de conférence Nos 1, 2, 3, 4	4.347,7		
Salle de conférence No 5		1.365,6	
18 salles de commission	3.062		
Salons (délégués, presse, public)	23.317,9		
Bureaux des services du Secrétariat	7.028		
Bâtiment du Secrétariat	75.816,6		
Eléments auxiliaires			
Bibliothèque	15.885,9		
Salle d'exposition (voir salons et halls)			
Services à l'usage du personnel:			
Salle de réunion et salon du Secrétariat	1.161,3		
Terrains de sport			1.746,5
Théâtre		576	
Dortoir			390,2
Infirmerie	380,9		
Bureau de poste, bureau du télégraphe	1.021,9		
Restaurants	7.097,6		
Parc à voitures	54.811		
Bâtiment des délégations			46.747,3
Bâtiment des institutions spécialisées (parc à voitures non compris)			41.442,7
Totaux (en mètres carrés).....	198.255,3	5.877,3	90.326,7

Premier stade

Le siège de Lake Success abrite actuellement la plus grande partie du Secrétariat et un groupe de salles de conférence comprenant deux salles de conseil, quatre salles de conférence et dix salles de commission. L'espace est insuffisant. Le Secrétariat a plusieurs de ses services à Manhattan et loue des entrepôts extérieurs pour l'emmagasinage et les expéditions.

Le premier stade du programme de construction est conçu en vue d'abriter tous ces éléments: le Secrétariat tout entier et les vastes magasins qui lui sont nécessaires, trois salles de conseil, quatre des cinq salles de conférence prévues, l'intégralité des dix-huit salles de commission nécessaires,

et tout l'espace accessoire indispensable à ces salles de réunion. Le programme comprend également les salons et les restaurants des délégués, du Secrétariat, du public et de la presse, ainsi que la bibliothèque, l'infirmerie, les salles de réunion du Secrétariat et les parcs à voitures pour tous les groupes qui résident au siège, à l'exception des institutions spécialisées.

De plus, comme les plans prévoient une large extension dans l'avenir, les délégations permanentes qui louent actuellement des locaux à Manhattan, ainsi peut-être que certaines institutions spécialisées, pourront trouver place temporairement dans le bâtiment du Secrétariat.

Deuxième stade

L'Assemblée générale a tenu deux sessions dans sa salle de réunion temporaire de Flushing Meadow. Celle-ci se trouvant à sept milles du siège de Lake Success, il a fallu y organiser un hall et des salons spéciaux pour les délégués, des restaurants et des bureaux particuliers au Secrétariat qui, dans une large mesure, font double emploi avec les services organisés à Lake Success.

Le deuxième stade du programme de construction permettra d'abriter tous les services et conférences de Flushing Meadow. La salle de

l'Assemblée générale est conçue en vue des nécessités futures et les locaux nécessaires au Service des conférences seront combinés avec ceux qui auront été déjà aménagés au premier stade. Le second stade comprendra également la construction de la vaste salle de conférence No 5, du petit théâtre destiné aux loisirs du personnel des Nations Unies et au public, ainsi que des salles d'exposition. D'autres services à l'usage du personnel seront organisés selon les nécessités.

Troisième stade

Pour l'instant, les délégations permanentes qui sont déjà constituées se sont installées temporairement à Manhattan. Les institutions spécialisées sont installées dans divers pays; il n'y a que de petits bureaux de liaison qui travaillent actuellement à Lake Success.

Le troisième stade du programme de construction prévoit la place de tous les bureaux

futurs des délégations permanentes et des institutions spécialisées qui désireront établir leur siège permanent ou des bureaux de liaison sur l'emplacement du siège. Ce troisième stade comprend également l'aménagement des restaurants, de magasins et d'autres services, ainsi que des parcs pour garer les véhicules nécessaires aux institutions spécialisées.

4

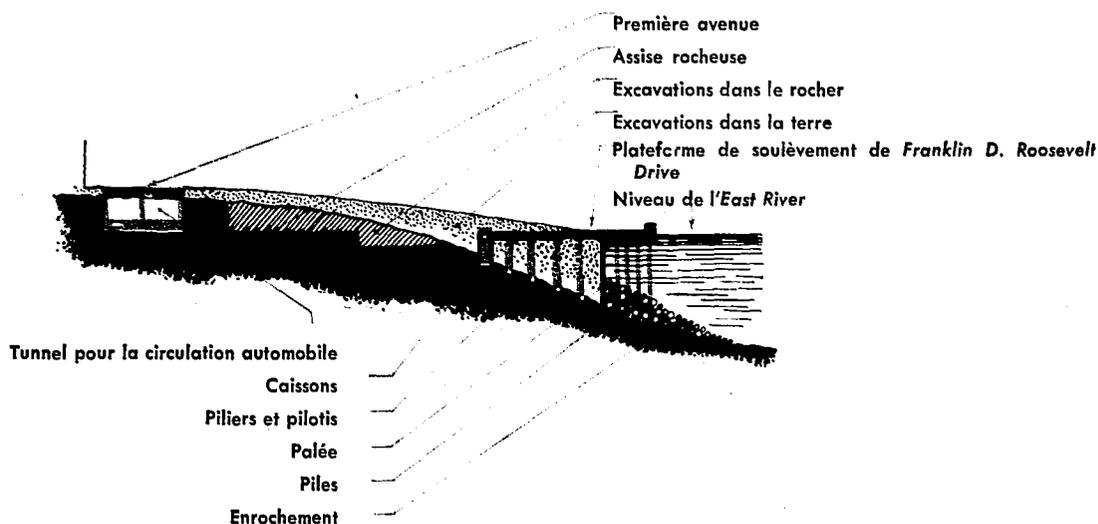
L'organisme architectural

Une fois les divers organes des Nations Unies classés en éléments de construction — chacun avec sa propre forme, ses dimensions et son organisation particulière — il s'agit d'examiner leurs relations, en tant que parties constituantes d'un *organisme* cohérent unique. Les pages qui suivent traitent de certaines caractéristiques du siège dans son ensemble, qui en feront un tout harmonieux.

La structure

Le premier point à examiner est la structure proprement dite des bâtiments: l'ossature capable de les soutenir, une charpente d'acier et de béton qui portera un revêtement durable, d'aspect imposant et agréable.

Les espaces à construire seront de deux types: d'une part, les bureaux dont les dimensions peuvent être standardisées; d'autre part, les salles de dimensions variables, dont chacune nécessite une construction particulière. Ces éléments variables peuvent s'intégrer dans une charpente générale constituée d'unités de mesure, ou modules, qui permettront une construction économique et des modifications éventuelles. Cette charpente se compose des fondations supportant les constructions, des éléments verticaux et horizontaux essentiels, en acier, supportant les charges intérieures et des dispositifs particuliers contre les agents naturels extérieurs (vents, gel, neige).



Fondations

Les spécialistes chargés des fondations ont établi que l'assise rocheuse capable de soutenir les constructions est assez proche de la surface sur l'ensemble du site, de sorte que, d'une manière générale, toutes les fondations peuvent reposer directement sur la roche appelée "schiste de Manhattan," comme c'est normalement le cas pour tous les édifices construits dans ce secteur de New-York.

a) Sur la partie ouest du site, c'est-à-dire du côté de la Première avenue, la roche affleure à la surface. Etant donné l'utilisation prévue du terrain, il sera nécessaire d'aménager les sous-sols des bâtiments en parcs à voitures, en ateliers de réparation et d'entretien et autres services. La première phase de l'édification des fondations consistera donc à *creuser la terre et le roc*. Dans cette zone, la partie en sous-sol des bâtiments sera

construite directement sur la roche, avec fosses et canalisations d'évacuation nécessaires. Il se peut que ces excavations s'enfoncent au-dessous du niveau de l'East River, auquel cas les fondations seront faites de manière à être complètement imperméables à l'eau et protégées par les caissons habituels pour résister à la pression des eaux du fleuve.

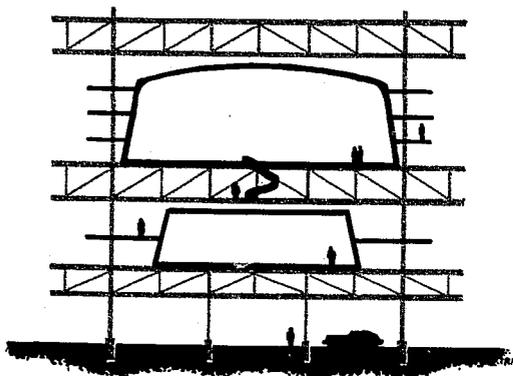
b) Etant donné que l'assise rocheuse s'incline et s'enfonce plus bas que les sous-sols inférieurs prévus, la charge des constructions devra reposer sur l'assise rocheuse au moyen de piliers, ou de caissons, qui traverseront les matériaux de surface et le remblai artificiel. Ces piliers seront soit des caissons peu profonds dits "découverts," en béton armé ordinaire, soit des caissons pneumatiques ou d'un type analogue.

Les bâtiments peu élevés

S'étendant horizontalement sur une importante partie du site, les nombreuses salles de réunion présentent un problème de construction dont la meilleure solution consiste à avoir recours à des colonnes largement espacées et à prévoir de longues portées offrant un maximum d'espace non obstrué par des éléments essentiels de la structure. Etant donné que ces colonnes doivent reposer sur l'assise rocheuse, la concentration des charges qui porteront sur elles, du fait que les colonnes seront très espacées, sera supportée de façon économique. Le large espacement permet non seulement de ménager de vastes espaces découverts pour les salles de réunion, les salons et les bureaux, mais aussi de disposer commodément les étages inférieurs réservés aux voitures. Toutes les colonnes pourront être placées de manière que les voitures n'aient jamais à évoluer tout près de l'une d'elles pour entrer dans un parc de stationnement ou pour en sortir. Même dans les sous-sols réservés au garage des voitures et aux divers services d'entretien qui ne sont pas situés directement sous les bâtiments, on devrait observer le même espacement des colonnes, afin d'avoir les mêmes commodités pour garer les voitures.

L'espace entre les colonnes, d'après les études techniques préliminaires, pourra, dans certains cas, dépasser 90 pieds, ce qui nécessitera des poutres ou des travées en I très hautes. Dans bien des cas, la hauteur de ces armatures pourra être comprise dans la hauteur d'un demi-étage intermédiaire, de telle manière que la semelle supérieure de ce système de poutres soutienne l'étage supérieur, et la semelle inférieure le plancher du demi-étage. Cette méthode de construction a fait l'objet d'une étude approfondie de la part des spécialistes qui estiment qu'elle ne présente pas de problèmes sérieux. On fera reposer les planchers sur des consoles, par la méthode dite d'encorbellement, là où il importe de gagner plus d'espace, au-dessus des zones où l'on ne peut guère placer de colonnes, comme c'est le cas au-dessus de *Franklin D. Roosevelt Drive*.

Ces armatures en I particulièrement hautes permettront également de placer directement, sans difficulté, une vaste salle de réunion au-dessus



d'une autre, sans avoir à disposer des colonnes dans la salle inférieure. Le demi-étage entre les deux salles sera précieux, non seulement pour le va-et-vient des membres du Secrétariat et des autres personnes, mais aussi pour les installations mécaniques, les conduits de ventilation, l'accès aux installations électriques des salles, etc. Les plafonds des salles seront, en fait, suspendus à ces armatures, ce qui permettra d'aménager les salles au mieux du point de vue acoustique, éclairages spéciaux, etc., et de modifier, à peu de frais, la disposition intérieure, si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, les vastes surfaces libres et le grand espacement des colonnes donneront toute liberté pour disposer les escaliers, les ascenseurs, les escaliers roulants, etc.

Les armatures en I qui supporteront les toits surmontant les salles de réunion, notamment celle de l'Assemblée générale, pourront, là où les toits ne seront pas aménagés en terrasses, suivre la forme générale de la salle elle-même. Quand on procédera à l'étude des détails de la construction, on verra quelle est la meilleure méthode pour disposer ces éléments, soit transversalement avec des espacements plus réduits, soit dans le sens de la longueur, les armatures étant alors moins nombreuses et plus profondes.

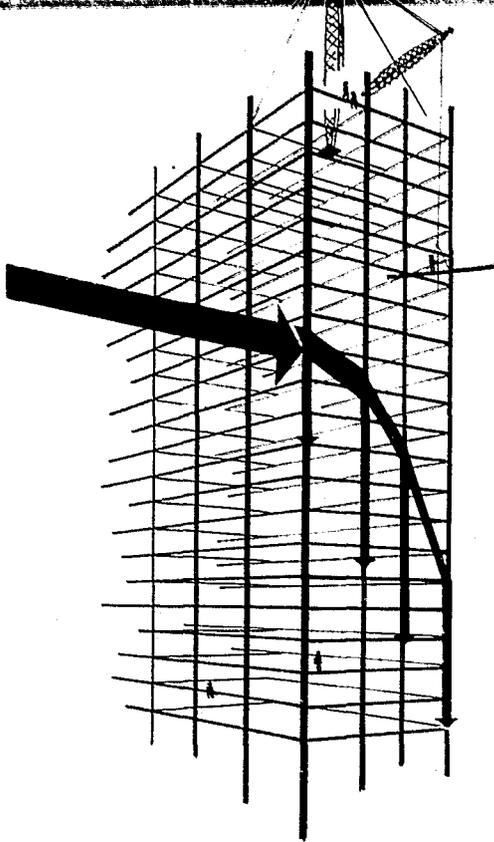
Pour établir les plans et les devis préliminaires, on a suivi les méthodes traditionnelles, en se fondant sur la résistance pratique que l'on admet de nos jours dans ce type de construction. Lorsque les plans définitifs auront été dressés, on examinera l'utilisation possible de la soudure, d'encorbellements continus, du système de rupture de charges préalable et autres procédés récents de construction.

La charpente de base sera en acier, pour de nombreuses raisons, en particulier pour accélérer la construction. Comme c'est le cas pour la plupart des édifices modernes ignifugés, les éléments de structure seront encastrés dans du béton.

Les bâtiments élevés

La construction d'un gratte-ciel diffère essentiellement des autres constructions, en ce que, tout d'abord, il faut tenir compte de la pression du vent. Un gratte-ciel doit non seulement supporter son propre poids, mais encore résister à des vents dont la vitesse peut dépasser 60 milles à l'heure. Si l'édifice est étroit et offre une grande surface au vent, cette pression horizontale est un des facteurs essentiels à considérer dans le plan de l'édifice. La structure doit avoir la force de résister à cette pression et de la transformer en une poussée verticale s'exerçant en direction des fondations. Elle doit également être suffisamment rigide pour que les occupants de l'édifice puissent travailler sans être incommodés par les conditions atmosphériques.

a) On a choisi de construire la charpente en acier pour assurer économiquement la rigidité et la résistance nécessaires, tout en prenant le moins d'espace possible



du fait des dimensions des éléments de la charpente. Ce type de construction a été utilisé pour tous les édifices de hauteur analogue dans la région new-yorkaise. On estime qu'il résout heureusement le problème de la construction des gratte-ciel. L'un des avantages très importants qu'assure la charpente en acier est que la construction prend ainsi moins de temps. Les pièces de la charpente en acier peuvent être fabriquées et amenées sur l'emplacement, pendant qu'on prépare les fondations, et la mise en place des poutres d'acier peut commencer dès que les piliers de base sont terminés. Une fois en train, la mise en place de la charpente en acier s'effectuera au moins à la cadence de deux étages terminés tous les trois jours de travail. Les pièces de la charpente d'acier soutiennent les

coffrages pour la construction des planchers en béton armé, de sorte que le dallage des planchers peut s'effectuer à la même cadence que la mise en place de la charpente.

b) La charpente en acier sera combinée avec des rangées de colonnes qui seront espacées selon le tracé intérieur des bureaux et la disposition des fenêtres. Chaque rangée se composera de quatre colonnes, deux intérieures et deux extérieures. Cette disposition est nécessaire pour transmettre la poussée du vent à la charpente intérieure de l'édifice, et permet à l'ensemble de la charpente de faire bloc. L'autre solution consisterait à prévoir des colonnes extérieures assez fortes pour supporter la charge complète, ce qui exigerait des travées et poutres très grosses. (Le système des quatre colonnes est le système le plus satisfaisant et le plus économique pour des bâtiments d'une telle envergure.) La suppression d'une rangée de colonnes intérieures accroîtrait la dépense en acier de 15 pour 100 environ et exigerait que l'on augmentât la hauteur de l'édifice pour obtenir la même surface et la même hauteur de plafond. Etant donné que l'accroissement de la hauteur de l'édifice entraîne l'augmentation du coût de nombreux éléments, en plus de l'acier, les dépenses totales seraient considérablement accrues. En supprimant toutes les colonnes intérieures, on augmenterait la dépense en acier de plus de 50 pour 100, sans parler des frais supplémentaires dus à la nécessité d'élever encore l'édifice.

Le diagramme ci-contre montre comment la poussée horizontale du vent est transmise verticalement et divisée par le système des colonnes espacées.

c) Les poutres en I entre les colonnes seront reliées rigidement aux colonnes pour assurer la stabilité de l'édifice. Les dimensions de ces poutres pour l'ensemble des bâtiments seront déterminées par le degré de rigidité qu'imposent les vents, plutôt que par la force nécessaire pour supporter les charges "vives" ordinaires (occupants, matériel, etc.) ou les charges "mortes" de la structure elle-même.

d) Il faudra étudier l'ancrage des colonnes dans les fondations de telle manière que l'édifice résiste au renversement du vent. Les études préliminaires indiquent qu'il n'y a pas lieu de prévoir de dispositions spéciales.

e) Le type de construction choisi pour les planchers consiste en dallages de largeur réduite en béton armé. Ce procédé offre l'avantage de réduire les charges mortes, ainsi que le prix de revient des fondations. Les dalles seront renforcées de réseaux d'acier, dont les éléments principaux seront disposés dans une seule direction. Ce type de construction est aisé et d'un usage très répandu à New-York, en raison de son prix de revient peu élevé.

Lumière, air et vue

Le principe adopté dès le début de l'établissement des plans a été que les personnes travaillant tous les jours au siège doivent recevoir le soleil et la lumière du jour, voir de la verdure et avoir une impression d'espace dégagé. D'autre part, des raisons impérieuses, d'ordre technique, exigent que l'éclairage des salles de réunion soit soumis aux règles les plus rigoureuses, en vue de répondre aux conditions requises par les divers moyens d'information du public: photographie, cinéma, télévision, etc. Il s'ensuit que ces salles doivent avoir un éclairage uniquement artificiel. Les couloirs et salles attenantes, ainsi que les salles de travail, doivent toutefois être prévus de manière à profiter de la vue sur le fleuve et sur les jardins avoisinant les bâtiments.

On tirera le plus large parti possible de la lumière du jour, grâce aux derniers perfectionnements en matière d'utilisation de la lumière. Etant donné une certaine intensité de la lumière extérieure, qui varie avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour et la saison, la quantité de lumière qui pénètre à l'intérieur dépend du type de verre employé, des dimensions, de la forme et

de l'exposition des fenêtres, de la proportion de surface vitrée par rapport à la surface de l'étage, de la hauteur des fenêtres par rapport à la profondeur des pièces, et du système de stores. Au moyen de bannes, de stores ou de jalousies, cet éclairage naturel sera diffusé et contrôlé selon les besoins des divers espaces. Il faut pouvoir régler la lumière solaire dans les bâtiments qui ont une

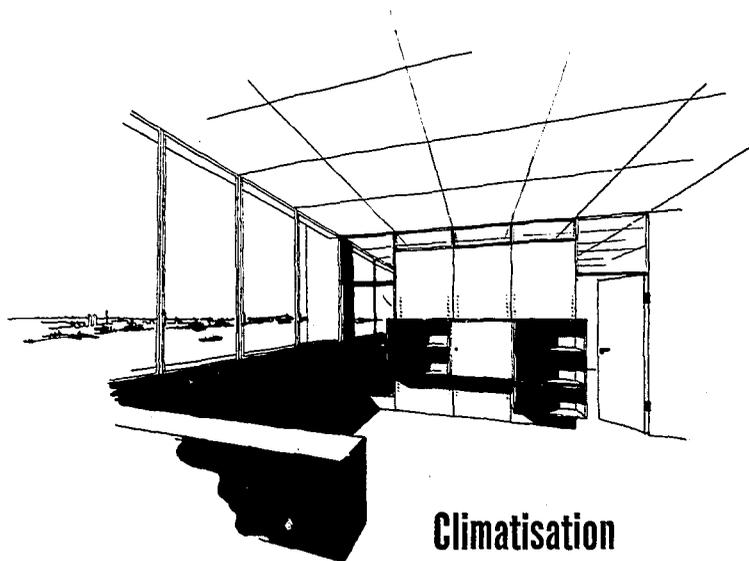
vaste surface de vitres, afin de tempérer l'éclat du soleil ou du ciel. Outre l'aménagement des fenêtres, on étudiera les éléments tels que le vernis des bureaux, la surface des machines de bureaux et des meubles, ainsi que la couleur et le pouvoir réfléchissant des murs, des plafonds et des parquets.

Les problèmes posés par l'éclairage artificiel seront résolus, dans les bâtiments du siège, au moyen des éclairages suivants: 1) éclairage indirect, qui consiste à diriger de 90 à 100 pour 100 de la lumière vers le plafond et la partie supérieure des murs, d'où elle est diffusée dans toute la pièce; 2) éclairage semi-indirect qui consiste à diriger 60 à 90 pour 100 de la lumière vers le plafond, alors que le reste est dirigé vers le bas; 3) éclairage direct qui consiste à projeter pratiquement toute la lumière à des angles au-dessous de l'horizontale; et 4) éclairage semi-direct qui consiste à projeter de 60 à 90 pour 100 de la lumière sur la surface de travail.

Les interrupteurs seront, dans toute la mesure du possible, à portée des intéressés pour leur permettre de bénéficier de la lumière naturelle les jours où il fait clair, et d'économiser ainsi la lumière artificielle. Les installations devront permettre de travailler de jour et de nuit.

L'intensité lumineuse considérée de nos jours comme optimum sera maintenue dans les divers bureaux et salles de réunion, par l'emploi des lampes fluorescentes et incandescentes les plus modernes. Cette intensité optimum est la suivante:

Lieux à éclairer	Lux
Bureaux, Assemblée générale, salles de conseil, salles de commission et salles de conférence	322,8-430,4
Salle de lecture	322,8
Rayons de bibliothèque	215,2
Bureaux de classement des documents	322,8
Salons, lavabos, couloirs	107,6
Restaurants	161,4



Climatisation

Le travail intense qui s'effectue dans ces bâtiments, le nombre d'employés et le caractère variable du climat new-yorkais, exigent que l'on entretienne à l'intérieur des bâtiments une atmosphère agréable sur laquelle les conditions extérieures soient sans effet. Les autorités compétentes reconnaissent que le réglage de la température et de l'humidité, la pureté et le renouvellement de l'air, accroissent le rendement de l'employé. De même, il est évidemment nécessaire de débarrasser les salles de réunion de la chaleur, de la vapeur et de la fumée qui s'y accumulent. A New-York, presque tous les bâtiments de construction récente ont un système de climatisation qui fonctionne toute l'année.

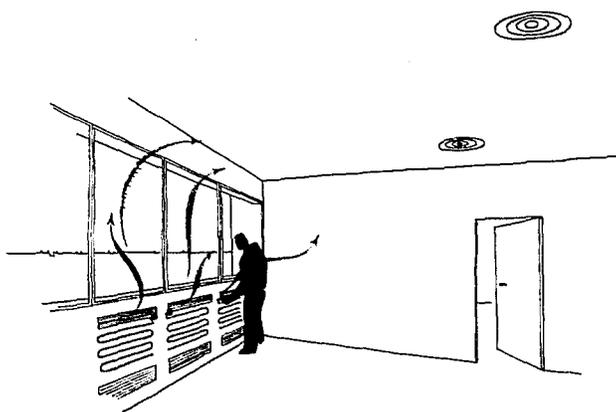
Dans les locaux où l'on travaille assis et de façon continue pendant plusieurs heures, la plupart des gens ont besoin d'avoir, aux heures de pointe, une température ambiante de 78° Fahrenheit environ et une humidité relative de 50 pour 100, et, aux autres heures, une température d'environ 76° Fahrenheit et une humidité de 50

pour 100. L'hiver, la température et l'humidité intérieures importent également, bien que l'humidité puisse varier. A New-York, l'expérience a montré que le mieux était d'avoir une température de 70° à 72° Fahrenheit et une humidité relative d'environ 50 pour 100, l'humidité intérieure étant réduite quand la température extérieure baisse.

Pour réaliser ces conditions, on peut employer diverses méthodes reposant soit sur l'emploi de radiateurs, soit sur la projection d'un courant d'air qui absorbe la chaleur ou, au contraire, en dégage. Les études des spécialistes indiquent que cette dernière méthode, avec des dispositifs séparés pour le chauffage et la ventilation placés sur les murs extérieurs, est celle qui répond le mieux aux besoins particuliers du siège, car elle permet le réglage individuel et le maximum d'économie. Le réglage individuel est une question importante dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, car les occupants ont été habitués à des conditions climatiques différentes

et peuvent avoir des conceptions très diverses du confort. De même, il sera souhaitable de permettre à chacun d'ouvrir les fenêtres; toutefois, on pense que cela se fera rarement, car chacun pourra aller régler le dispositif de climatisation placé près de la fenêtre, afin d'obtenir les conditions désirées.

Dans le bâtiment du Secrétariat, grâce à l'épaisseur de la charpente métallique, il est possible de faire passer des conduits dans l'acier sans réduire l'espace disponible. L'importance des surfaces vitrées qui offrent des perspectives magnifiques sur l'*East River*, les gratte-ciel et les jardins, entraînera probablement une hausse considérable de la température par suite de l'exposition au



Système de climatisation avec réglage individuel

soleil, à moins que l'on ne découvre une méthode pratique permettant de réduire cet inconvénient,

soit au moyen de stores, soit par l'emploi d'un verre spécial. En tous cas, dans un bâtiment où les parties obscures seront réduites au minimum, la chaleur sera relativement plus forte dans la zone périphérique, ce qui exigera deux systèmes de climatisation différents et séparés, l'un pour cette zone (c'est-à-dire les parties qui sont à moins de 4,88 mètres du mur extérieur), l'autre pour la zone intérieure. Des devis détaillés préparés par les ingénieurs révèlent que la différence entre les dépenses entraînées par l'installation et le fonctionnement des dispositifs de climatisation, résultant de la différence d'orientation des principaux bâtiments, est tout à fait négligeable; ce ne sera donc pas là le facteur déterminant.

Les ingénieurs recommandent, en premier lieu, que les conduits placés dans la charpente d'acier soient aussi petits que possible, tout en se prêtant au passage rapide de l'air et au maintien des différences de température; ils conseillent également de placer sous les fenêtres des dispositifs avec serpentins à eau pour chauffer ou rafraîchir l'air.

Dans les salles de réunion, les salons et les restaurants, on emploiera le système des conduits dans lesquels l'air circule à la vitesse habituelle, car ces zones sont prévues pour répondre à des besoins particuliers et l'on a la place suffisante pour poser des tuyaux rectangulaires de plus grande taille. Le réglage se fera automatiquement.

On installera un dispositif de réfrigération pour l'eau; toutefois, il n'y aura pas lieu d'installer une tour de réfrigération puisque l'on peut se servir de l'eau de l'*East River* dont la température ne dépasse pas 80° Fahrenheit l'été.

Acoustique

Le contrôle et le réglage du son, en particulier du son de la voix humaine, a une importance capitale pour les opérations fondamentales qui se déroulent au siège de l'Organisation des Nations Unies. Il faut soutenir et amplifier le son dans les salles de réunion, atténuer le bruit dans les salons et les zones de travail et le supprimer complètement dans les studios d'émission.

Le but principal du réglage du son est toutefois d'assurer le plus de clarté possible aux discours prononcés dans les salles de réunion. Pour cela, il faudra:

a) Régler rigoureusement la durée de répercussion du son au moyen d'éléments amortisseurs (tels que tapis, draperies meubles, personnes), qui doivent suffire à empêcher dans chaque salle que la durée de répercussion ne dépasse une seconde et demie;

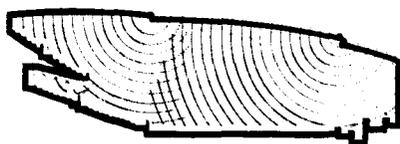
b) Calculer la forme et les dimensions des salles de manière à éviter de créer des échos ou des points d'interférence qui, même au cas où il serait possible de les corriger, nécessiteraient des travaux sérieux;

c) Eviter que la résonance de la salle n'étouffe les consonnes ou ne déforme la voix en lui enlevant sa tonalité naturelle;

d) Régler le système de renforcement du son, de manière que les sons émis par tous les microphones soient maintenus, sans aucune trace d'oscillation perceptible, à une puissance moyenne de 65 à 75 décibels dans toutes les rangées de fauteuils, ces chiffres étant portés à 80 ou 85 décibels aux moments où l'orateur élève fortement la voix.

Plus la forme et la disposition intérieure des salles se rapprocheront des conditions optima, moins on aura de dépenses à engager pour en corriger l'acoustique. On est souvent obligé de s'écarter de ces conditions optima pour des raisons de construction, d'esthétique ou d'utilisation; toutefois, un plan correctement établi, non seulement entraînera moins de dépenses du point de vue acoustique, mais encore permettra d'obtenir dans ce domaine de meilleurs résultats que s'il fallait corriger l'acoustique après coup.

Assemblée générale



Avec ses 3.500 sièges, la salle est loin du cubage optimum par siège. Son aménagement devra faire l'objet d'une étude approfondie, du point de vue réduction du cubage, disposition et choix des surfaces absorbantes et réfléchissantes (murs, plafonds, etc.).

Salles de conseil



Avec leurs 700 places, ces salles se rapprochent davantage des conditions acoustiques optima; il faudra toutefois leur apporter des rectifications importantes.

Salles de conférence Nos 1, 2, 3, 4



Pour des raisons de structure, ces salles seront longues, étroites et assez basses, avec un cubage inférieur à celui des salles de conseil; il faudra toutefois leur apporter des rectifications importantes.

Salle de conférence No 5



De légers aménagements peuvent rendre cette salle très satisfaisante du point de vue de l'acoustique. Il suffira de veiller à l'amortissement des sons dans l'ensemble de la salle.

Salles de commission

Pour ces salles, le système de renforcement du son sera inutile, bien que quelques corrections s'imposent pour conserver aux salles l'acoustique naturelle.

Salle de spectacle



Le cubage par siège est satisfaisant et peu de modifications seront nécessaires.

Studios d'émission

Deux studios de conférence. — Les corrections acoustiques seront considérables puisque ces studios doivent être très "amortis". *Quatre studios d'usage général.* — Ils sont plus grands et ont besoin d'être plus sonores: leur aménagement acoustique sera donc plus varié. Outre cela, il faudra, dans ces deux catégories de studios, assurer l'isolement sonore complet des murs, des planchers et du plafond.

Il faudra encore assurer l'étouffement des bruits dans les couloirs, les cafés, les restaurants, les salons, les bureaux où l'on se sert de téléscripteurs, les bureaux de transmission et les cabines d'émission. Les bureaux des chefs de service, les bureaux privés, les salles de dactylographie et autres zones de travail auront besoin d'aménagements acoustiques semblables.

Communications

Les nerfs de ce corps complexe sont représentés par les réseaux de communications internes et externes, mécaniques et électroniques, qui relient les milliers de services, d'individus et de groupes installés au siège, entre eux d'une part et avec le reste du monde d'autre part. Par l'intermédiaire de la radio, de la télévision, du télégraphe, des transmissions par téléscripteur, et autres moyens électroniques, les nombreux appareils et machines utilisés au siège sont étroitement reliés à l'ensemble des communications mondiales entre les hommes et les nations.

Les techniciens ont soigneusement étudié le système des communications, en collaboration étroite avec le Comité consultatif des télécommunications des Nations Unies. Le vaste programme de communications des Nations Unies figure au rapport de ce Comité. On est en train d'étudier les divers systèmes de communications possibles, en vue de les appliquer aux besoins de l'Organisation des Nations Unies, et il convient d'examiner quelques-uns des moyens de communications intérieures qui sont susceptibles d'influer sur les projets de construction.

Téléphone

Un système uniforme de téléphones à cadran, avec un central particulier au siège, est l'élément fondamental pour les communications intérieures et extérieures.

Communications téléphoniques intérieures

Un système supplémentaire de téléphones à cadran ou à bouton, permettant de mettre en communication deux ou plusieurs personnes à la fois, à l'intérieur des bâtiments, décongestionnera les lignes téléphoniques ordinaires. De nombreux téléphones de ce type sont à installer dans les salles de conférence. Pas besoin de standard.

Communications directes de bureau à bureau

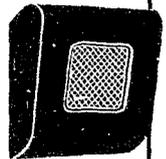
Un système de communications par microphones et haut-parleurs ou récepteurs téléphoniques, permettant d'établir un contact immédiat dans les deux sens entre les bureaux, pourrait également décongestionner le téléphone ordinaire. Pas d'opérateurs. Il suffit d'appuyer sur le bouton ou sur le levier de commande.

Communications au public

Système de haut-parleurs pour la communication de messages et de directives dans les zones publiques, les zones de travail et les salons. Peut être remplacé par des signaux lumineux dans les salles de réunion. Dans les restaurants, on diffusera de la sorte les nouvelles, ainsi que de la musique.

Appareils pour dicter, appareils d'enregistrement

Permettent de se passer de sténographes et d'enregistrer conférences et conversations téléphoniques, soit pour en conserver la trace, soit pour les entendre à nouveau.



Communications par transcription

Télauteur

Transmission simultanée, en divers endroits, de messages écrits à la main. Le destinataire n'a pas besoin d'être présent au moment de la transmission. On dispose, pour tous les messages, d'un texte que l'on peut classer. Permet de se dispenser de messagers. Assure le secret des communications.



Téléscripteur

Transmission électrique instantanée de messages ordinaires, en code ou en langue étrangère, de symboles, de chiffres, etc. Les appareils récepteurs peuvent produire de multiples exemplaires ou établir des *stencils*. Avec ces appareils, on se servira d'un central avertisseur pour les contacts avec l'extérieur.



Machines à écrire électriques

Plus rapides et d'une frappe plus égale; exemplaires plus nombreux; plusieurs machines peuvent être reliées entre elles et produire de multiples exemplaires.

Machines à écrire actionnées par radio

Les messages transmis par radio ou par fil, par courant ou force électrique, sont recueillis et reproduits en divers endroits par des machines à écrire sans limitation de nombre.



Communications par l'image

Télévision

Les chefs de service peuvent voir et entendre ce qui se passe à une conférence, etc., sans y assister. Le public qui ne trouve pas place dans la salle de réunion peut suivre la séance des salons. On peut combiner, avec ce système l'emploi du microfilm.

Transmission fac-similé

Transmission par fil ou par radio de photos ou de documents en vue de leur projection sur un écran ou de leur reproduction en grand nombre au moyen de duplicateurs spéciaux.

Films et projections

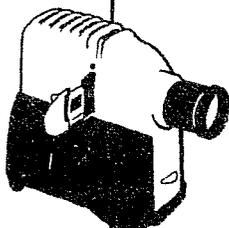
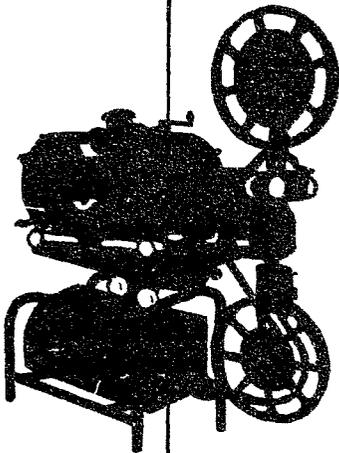
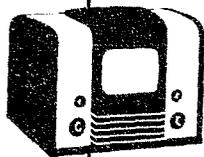
Des films commerciaux, des actualités, des films documentaires ou instructifs, destinés au public ou au personnel des Nations Unies, seront projetés dans les salles de spectacle et les salons. A cela, on peut joindre l'installation de la télévision, soit dans les bureaux, soit dans les salles de réunion.

Microfilm

On réduit la photographie des documents et on enregistre sur pellicule (de 16 à 70 mm.). Permet un système de classement peu encombrant. Les négatifs sont conservés et permettent de tirer de nouvelles épreuves et de faire des agrandissements. Il est possible de projeter le positif sur un écran.

Signaux lumineux

Pour faire connaître aux visiteurs ou au personnel l'emplacement des diverses salles, bureaux, etc., et indiquer comment se rendre à tel ou tel endroit.

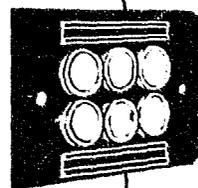


Panneaux et tableaux lumineux

Pour signaler la présence ou l'absence d'individus ou de groupes ou pour annoncer l'heure et le lieu des réunions, etc.

Pendules et appareils de Pointage électriques

Appareils reliés à une installation centrale qui assurera la synchronisation. Peuvent servir aussi à annoncer les programmes de radio, à pointer l'heure d'enregistrement des documents, de la correspondance, etc.



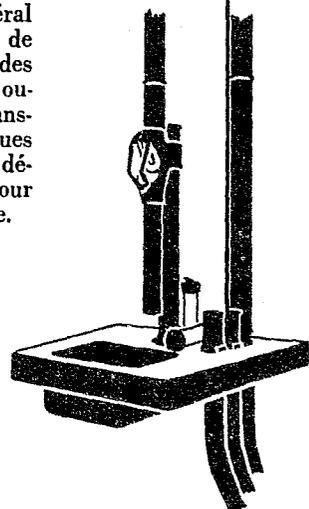
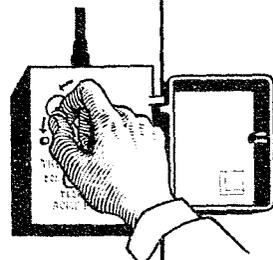
Autres appareils

Signaux d'alarme

1. Système de cloches, gongs, etc., pour la protection contre les incendies intérieurs, chaque signal d'alarme correspondant à un danger différent. Fonctionnement à main.
2. Signaux d'alarme automatiques, reposant sur le principe d'une "température déterminée", et reliés à un système d'extincteurs.
3. Rondes de gardes. Communications entre le poste de commande central et chaque poste de contrôle, assurées par panneaux lumineux, haut-parleurs ou téléphones.

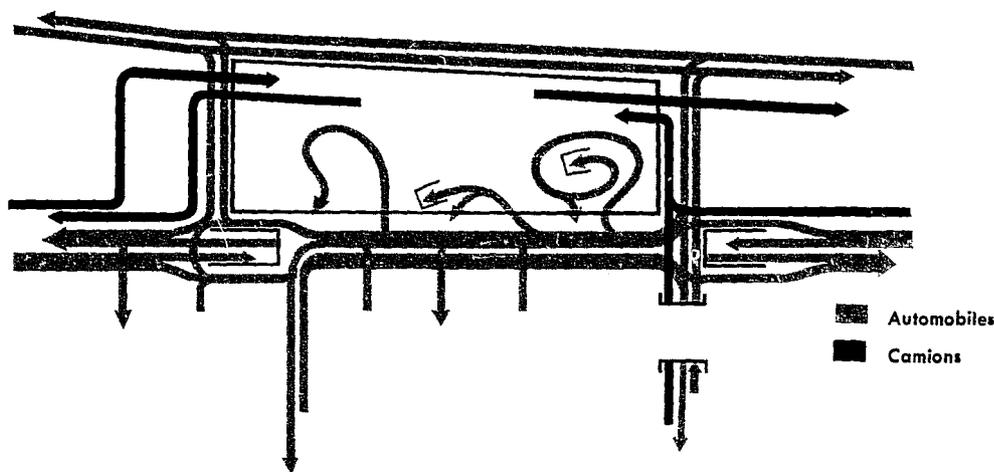
Monte-charge, chaînes et courroies de transmission, tubes pneumatiques

Pour la distribution des documents sur un même étage ou d'un étage à l'autre. Système général de chaînes de transmission et de monte-charge, pour la masse des documents à acheminer; en outre, emploi de courroies de transmission et de tubes pneumatiques pour distribution entre les départements, particulièrement pour les ouvrages de la bibliothèque.



Circulation

Une bonne organisation de la circulation, à la fois horizontale et verticale, extérieure et intérieure, engendre l'ordre et permet de mettre chaque service à sa place et de gagner du temps. Il suffit de disposer judicieusement les accès au site et aux différentes parties des bâtiments pour que l'ensemble fonctionne bien: tous — délégués, fonctionnaires du Secrétariat, presse et public — trouveront leur chemin automatiquement et aisément. Il y aura place à la fois pour les piétons et pour les automobiles. La circulation horizontale et verticale est comparable à la circulation sanguine dans un organisme vivant.



Circulation extérieure

Il faut distinguer, quand on envisage le mouvement quotidien des entrées et des sorties, deux courants: la circulation des véhicules et la circulation des piétons. Chacun de ces courants se subdivise, pour des raisons pratiques et techniques, en deux: les personnes qui travaillent au siège telles que délégués ou membres du personnel du Secrétariat, et, tout à fait à part, les visiteurs. La circulation des véhicules comprend une troisième catégorie: les véhicules lourds et les camions.

Les délégués arrivent en grand nombre, immédiatement avant les réunions et partent immédiatement après, d'ordinaire en voiture officielle ou en taxi, formant parfois des cortèges comprenant un grand nombre de voitures. Il est essentiel que ces mouvements s'effectuent aussi rapidement que possible et il faut prévoir, à cet effet, un espace suffisant, de préférence distinct de l'entrée réservée au public. Les périodes d'affluence se placeront au moment des sessions de l'Assemblée générale.

Les membres du Secrétariat et de la presse arrivent le matin et partent le soir, en grand nombre et à heures fixes. Ceux qui viennent en voiture doivent donc disposer d'une voie d'accès et de sortie distincte des autres voies réservées aux

véhicules, pour parvenir directement au lieu de stationnement qui leur est attribué.

Les voies conduisant les véhicules au bâtiment du Secrétariat doivent permettre le passage des camions officiels et commerciaux, qui doivent disposer d'installations permettant de les charger facilement.

Les membres du personnel qui viennent à pied arriveront surtout de la 42^{ème} rue, mais pourront également faire usage de toute entrée réservée aux piétons et conduisant au bâtiment du Secrétariat.

Dans les plans définitifs des bâtiments de ces organismes, on prévoira des voies d'accès et des parcs à voitures distincts pour le personnel des délégations et institutions spécialisées. Jusqu'à là, ces groupes utiliseront les installations existantes.

Les invités particuliers utiliseront les voies d'accès et les garages des délégués.

Les visiteurs quotidiens et les détenteurs de billets d'entrée aux séances, qui, dans certains cas, arriveront ensemble et en très grand nombre, entreront surtout à pied, mais des voies d'accès réservées aux voitures doivent être prévues pour l'arrivée ou le départ d'un bon nombre d'entre eux.

De tout ce qui précède, une conclusion se dégage: les délégués doivent disposer d'un endroit d'où ils puissent aisément parvenir à toutes leurs salles de réunion et au bâtiment du Secrétariat. C'est le salon, clé de voûte de tout le bâtiment des conférences.

Dès leur arrivée, les délégués se dirigeront généralement vers le salon, d'où ils se disperseront pour se rendre à leurs réunions respectives. Ils doivent pouvoir le faire sans se heurter au flot du public, de la presse ou des fonctionnaires du Secrétariat.

Le flot des délégués se déplace surtout horizontalement, et il y a un courant vertical secondaire par les escaliers, roulants ou non, les ascenseurs et les rampes. Le mouvement horizontal permet de séparer facilement le flot des délégués de celui de la presse et du public. Ces derniers, en effet, se déplacent à des niveaux plus élevés, pour accéder aux balcons des salles de réunion.

Au moment de quitter le siège, les délégués doivent pouvoir faire venir leur voiture devant les accès qui leur sont réservés pour un départ discret et rapide.

Les représentants des institutions spécialisées assistant aux réunions utiliseront évidemment les locaux et passages des délégués des Etats Membres.

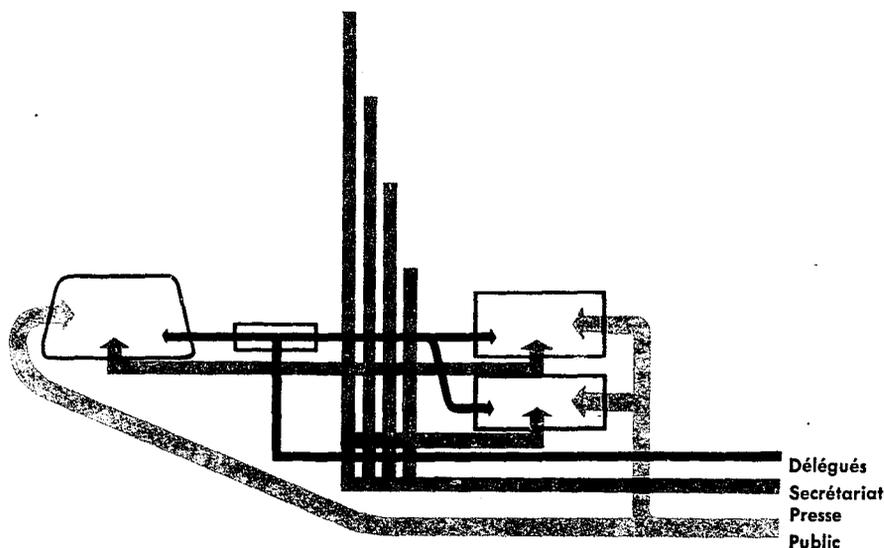
Le Secrétariat, au contraire, sera logé surtout dans un bâtiment unique où la circulation doit être essentiellement verticale. C'est le moyen le plus efficace, le plus économique et le plus pratique d'assurer la circulation intérieure entre les divisions du Secrétariat. Il doit exister également

une circulation verticale vers les bâtiments des conférences où le Secrétariat doit avoir partout libre accès (à l'exception du salon des délégués).

Les techniciens ont étudié en détail le système d'ascenseurs nécessaire pour répondre aux besoins normaux, aussi bien qu'aux moments d'affluence du matin, de midi et du soir, en fixant la durée des attentes à 25 secondes, ce qui est la moyenne adoptée dans les grands bâtiments modernes de New-York. Quatre groupes de six ascenseurs, situés au centre et disposés dans des renforcements pour être d'un accès facile, suffiront à transporter toutes les personnes du bâtiment et pourront même transporter un sixième du personnel durant les cinq minutes d'affluence du matin. Chaque groupe pourra desservir approximativement un quart des étages.

Les représentants de la presse doivent pouvoir se rendre directement de leurs salles de travail et de leurs salons dans toutes les galeries réservées à la presse. Ils doivent également pouvoir pénétrer dans le bâtiment du Secrétariat et dans certaines parties bien définies de la zone réservée aux délégués (y compris une partie du salon des délégués) pour obtenir des interviews.

Le flot du public doit être maintenu soigneusement distinct de celui des délégués, du personnel du Secrétariat et des membres de la presse, sauf dans le cas de visites dirigées. Des entrées distinctes doivent l'amener, en passant par le couloir, le salon et la salle d'exposition, directement aux galeries qui lui sont réservées dans toutes les salles de réunion.



Repos et distractions

Pour une grande partie du personnel: délégués, membres du Secrétariat et de la presse venus des quatre coins de la terre pour travailler dans l'Organisation des Nations Unies, le siège central doit être plus qu'un lieu de travail. Il doit réellement remplacer leur foyer, comme centre et point de départ de leur activité aux heures de loisir. Par conséquent, le siège doit leur offrir non seulement des conditions de travail saines, mais encore des possibilités de délasserment et de distraction après le travail. Il doit leur fournir un cadre agréable dans lequel ils pourront faire connaissance et se rencontrer dans l'intimité: terrains de jeux, reposantes salles de réunion, restaurants attrayants et jardins.

Salons

Chaque catégorie de personnel — délégués, Secrétariat et presse — doit avoir son salon particulier, non loin de sa zone de travail. Dans chacun de ces salons doit régner une atmosphère agréable et intime, avec lumière du jour et vue sur les jardins environnants et la rivière.

Le salon des délégués a une importance particulière, non seulement pour le délasserment et le repos, mais encore parce qu'il est le centre où les délégués se retrouvent et discutent entre les séances.

Il faut également prévoir un salon pour le public qui puisse, dans certaines circonstances, contenir un très grand nombre de personnes.

Tous les salons doivent être reliés aux restaurants et aux bars des divers groupes.

Terrasses sur les toits

Les vastes toits, avec leur vue sur la rivière et sur la ville, constituent un emplacement idéal pour y installer des terrasses, des restaurants fermés et en plein air, et même pour y tenir des réunions et y pratiquer des jeux.

Parcs et jardins

La densité des bâtiments qui entourent le site et les hautes constructions que l'on élèvera peut-être un jour dans le voisinage exigent qu'on laisse autant d'espace découvert que possible autour des bâtiments du siège pour les mettre en

valeur. Dessinée de façon attrayante, cette étendue de verdure, allant de la Première avenue jusqu'au bord de l'eau, jouera un rôle esthétique important en formant un cadre aux bâtiments, en même temps qu'elle offrira à leurs occupants d'inappréciables possibilités de délasserment. A travers ce parc séduisant, les visiteurs pourront se promener autour des bâtiments, tandis que des jardins de dimensions plus réduites et des terrasses dominant la rivière pourront être réservés à l'usage exclusif du personnel travaillant au siège.

Clubs sportifs et autres

L'administration du Secrétariat a encouragé la formation, au sein du personnel, de clubs de réunions et de clubs sportifs de toutes sortes. Ces clubs sont déjà devenus, même avec les possibilités limitées dont ils disposent actuellement, un facteur important de l'esprit de corps du Secrétariat au sein duquel sont représentées toutes les nationalités. Les heures tardives auxquelles on leur demande souvent de quitter le travail, au cours des périodes de travail intense, ne font qu'ajouter au besoin qu'ils ont de disposer de salles appropriées, où ils puissent se livrer à toutes sortes de jeux ou faire de la musique, ou encore s'isoler et se reposer en toute tranquillité.

Un gymnase et quelques terrains de jeux seraient à prévoir pour la pratique d'exercices sportifs dans le cadre d'un programme de divertissements.

Souplesse et possibilités d'agrandissement

L'Organisation des Nations Unies est une organisation jeune et dynamique dont les possibilités de croissance et de changement ne connaissent pas de limites. Bien que ses bâtiments doivent être d'acier et de ciment armé, il faut leur donner un plan assez souple pour que l'aménagement intérieur puisse être, aisément et sans trop de frais, modifié suivant les besoins. De même, si des bâtiments principaux doivent déterminer la répartition et l'usage du terrain, une grande partie du site pourra être laissée libre pour d'autres constructions éventuelles qui s'harmoniseront avec les constructions déjà érigées.

Souplesse

Bâtiments des conférences

Pour pouvoir être modifiée, le cas échéant, cette zone peut être conçue comme un cadre architectural de base dont les diverses parties pourront être utilisées à de multiples fins, et dont la disposition interne pourra être transformée et subdivisée.

Telle qu'elle est prévue, la salle de l'Assem-

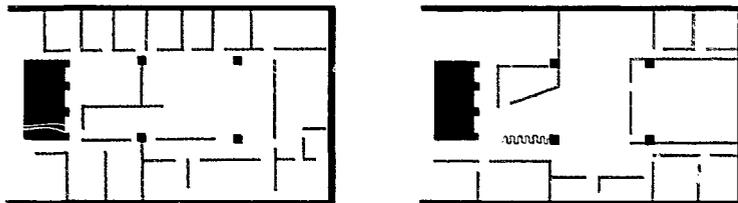
blée générale pourra contenir les représentants de soixante-dix Etats Membres. La partie du parterre temporairement inoccupée pourra, en attendant, être utilisée pour placer des observateurs spéciaux.

Les cabines destinées aux installations techniques du Département de l'information peuvent être construites plus grandes qu'il n'est actuellement nécessaire, en prévision des développements

techniques à venir dans un domaine extrêmement important pour l'Organisation des Nations Unies. Les parties découvertes réservées aux expositions publiques et à un théâtre de petites dimensions pourront se convertir en vastes salles de réunion, si le besoin s'en fait sentir à l'avenir, ou en salles de travail.

Le plan des salles de conseil doit être conçu de manière qu'on puisse agrandir ou réduire ces salles suivant les besoins, et il faut que le système

Disposition modifiable grâce à des parois mobiles



de sièges permette d'admettre un nombre variable de délégués.

Il faudrait également que l'une des salles de conférence pût se transformer en salle de conseil sans subir de changement dans sa structure. Les salles de conférence doivent posséder des tables à rallonge pour que le nombre des délégations puisse aller jusqu'à soixante-dix.

Les salles de commission doivent toutes posséder des tables mobiles et des cloisons mobiles pour s'adapter à des réunions plus ou moins nombreuses.

Aux étages réservés aux services des conférences, les bureaux du personnel du Secrétariat, éclairés à la lumière du jour, doivent être disposés suivant un plan très souple, de manière à pouvoir être subdivisés suivant les besoins, et à permettre aux membres du Secrétariat de se rendre aux différentes salles de réunion situées au niveau supérieur ou inférieur. Il faut prévoir un espace suffisant pour faire face aux besoins éventuels de ces services qui iront se développant.

Bâtiment du Secrétariat

Les événements mondiaux ayant une influence sur ses travaux, le Secrétariat subit, dans son administration et son organisation, des modifications constantes qui exigent une redistribution et une nouvelle répartition de l'espace disponible. Un cadre structural simple, avec un système de fenêtrage modulaire, et un système de circulation verticale situé au centre et fonctionnant de façon efficace, laisserait toute latitude à des modifications de cet ordre.

Expansion future

Il se peut que les fonctions de l'Organisation des Nations Unies se développent ultérieurement, exigeant ainsi la création de nouveaux organes ou l'accroissement des effectifs du personnel au delà des prévisions actuelles.

Bâtiments des conférences

D'après les prévisions, la salle de l'Assemblée générale doit pouvoir contenir les délégués de soixante-dix Etats Membres.

La disposition essentiellement horizontale des salles de conseil, des salles de conférence et des salles de commission fait qu'on pourra les agrandir sur un plan horizontal.

Bibliothèque

Les plans de la bibliothèque doivent permettre une croissance continue et un agrandissement facile; on devra peut-être envisager le transfert de la bibliothèque dans un édifice distinct, voisin des autres bâtiments, qui serait élevé sur l'une des parties réservées du site, par exemple le long de la limite sud, où il pourrait remplacer le bâtiment de la *New York City Housing Authority*.

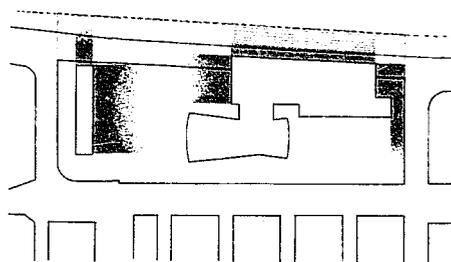
Bâtiment du Secrétariat

Le bâtiment du Secrétariat, un gratte-ciel, doit être conçu de façon à laisser à l'intérieur du bâtiment un vaste espace destiné à une expansion éventuelle, puisqu'il est impossible, pour des questions financières, d'agrandir un gratte-ciel dans le sens de la hauteur. Il faudra prévoir pour cette expansion un espace permettant d'installer un per-

sonnel de 55 à 90 pour 100 plus nombreux que celui qui occupera le bâtiment au début. Au cours des premières années, cet espace excédentaire pourra abriter les bureaux des délégations et des institutions spécialisées destinées à séjourner sur le site, en attendant la construction d'édifices distincts dans la zone qui leur est réservée. Il est vraisemblable que l'expansion du Secrétariat coïncidera à peu près avec le déplacement de ces autres groupements vers leurs bureaux permanents.

Sièges des délégations et des institutions spécialisées

A l'heure actuelle, les renseignements concernant l'installation de sièges des délégations d'Etats Membres ou des institutions spécialisées sur le site sont trop peu nombreux pour permettre un plan détaillé de la future installation de ces groupements. Toute la partie nord du site a été laissée libre pour la construction de bâtiments à leur usage.



Possibilités d'agrandissement ultérieur

5

Les plans

Les plans qui suivent donnent une idée du stade atteint dans la recherche d'une solution architecturale. Ils ne sont ni parfaits ni définitifs; mais ils constituent, à l'heure actuelle, ce qu'ont pu réaliser de mieux les efforts des architectes et des ingénieurs travaillant en plein accord. Les recherches se poursuivront de façon continue et dynamique, jusqu'au moment où la première séance s'ouvrira au nouveau siège, jusqu'au moment où la première secrétaire s'assiéra devant sa machine.

Ces plans seront l'objet d'améliorations constantes, fruit d'enquêtes diligentes auprès des futurs usagers. On les précisera sans cesse, en prenant pour point de départ le présent exposé, qui n'est que l'esquisse d'une œuvre en devenir. Vu le peu de temps dont nous disposons, il ne nous a pas été possible de joindre au présent rapport des croquis détaillés de l'apparence des bâtiments sous leur forme définitive.

Le plan du site

Il faut faire la synthèse de tous les éléments examinés dans les analyses précédentes et les grouper en un tout harmonieux de bâtiments, de lignes de circulation, de cours, de jardins, etc. Les dimensions du site permettent de réserver un grand espace libre pour l'entrée d'honneur, qui sera également celle du public, donnant sur l'esplanade que constituera l'accès élargi à la 47ème rue. Le bâtiment de l'Assemblée générale, situé au cœur du site, domine cette "cour d'honneur" et donne en même temps sur la partie située à l'extrémité sud du site, qui constitue l'entrée journalière des délégués, du Secrétariat et de la presse.

Cette zone sud se trouve créée par le fait que l'on place le bâtiment du Secrétariat tout près du grand flot journalier des piétons de la 42ème et de la 43ème rues et cependant, en même temps, suffisamment loin de la Première avenue pour permettre un accès facile et un espace suffisant autour de sa haute masse verticale.

Le long de la rivière, profitant au maximum de la lumière et d'un paysage toujours changeant, se trouve la masse, aux lignes basses, des salles de réunion.

Le terrain aménagé en parc, depuis la Première avenue jusqu'au bord du fleuve, constituera un plateau de verdure d'où surgiront les bâtiments.

Parmi les facteurs qui ont déterminé l'orientation nord-sud du bâtiment du Secrétariat figure le désir de réduire au minimum l'effet de son ombre sur le site. Les autres considérations importantes mentionnées ci-dessus l'ayant placé à l'extrémité sud du site, toute autre orientation aurait placé la plus grande partie du site dans une ombre déplaisante presque continuelle.

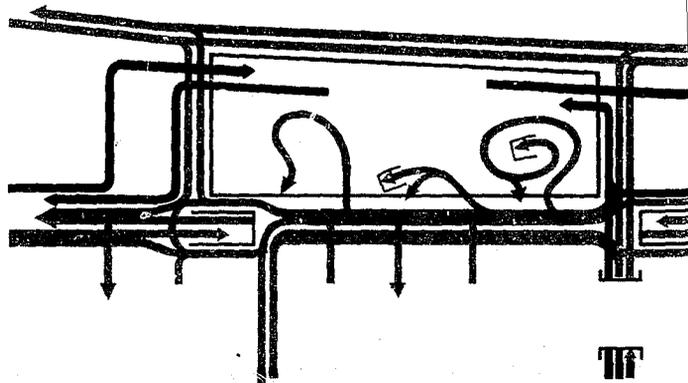
On a tenu compte d'autres considérations, signalées antérieurement et qui sont fondamentales pour le tracé d'un plan, comme la nature du sous-sol, le tracé des rues, la structure intérieure de l'Organisation, la possibilité d'agrandissements futurs et bien d'autres encore.

ROSE DES VENTS

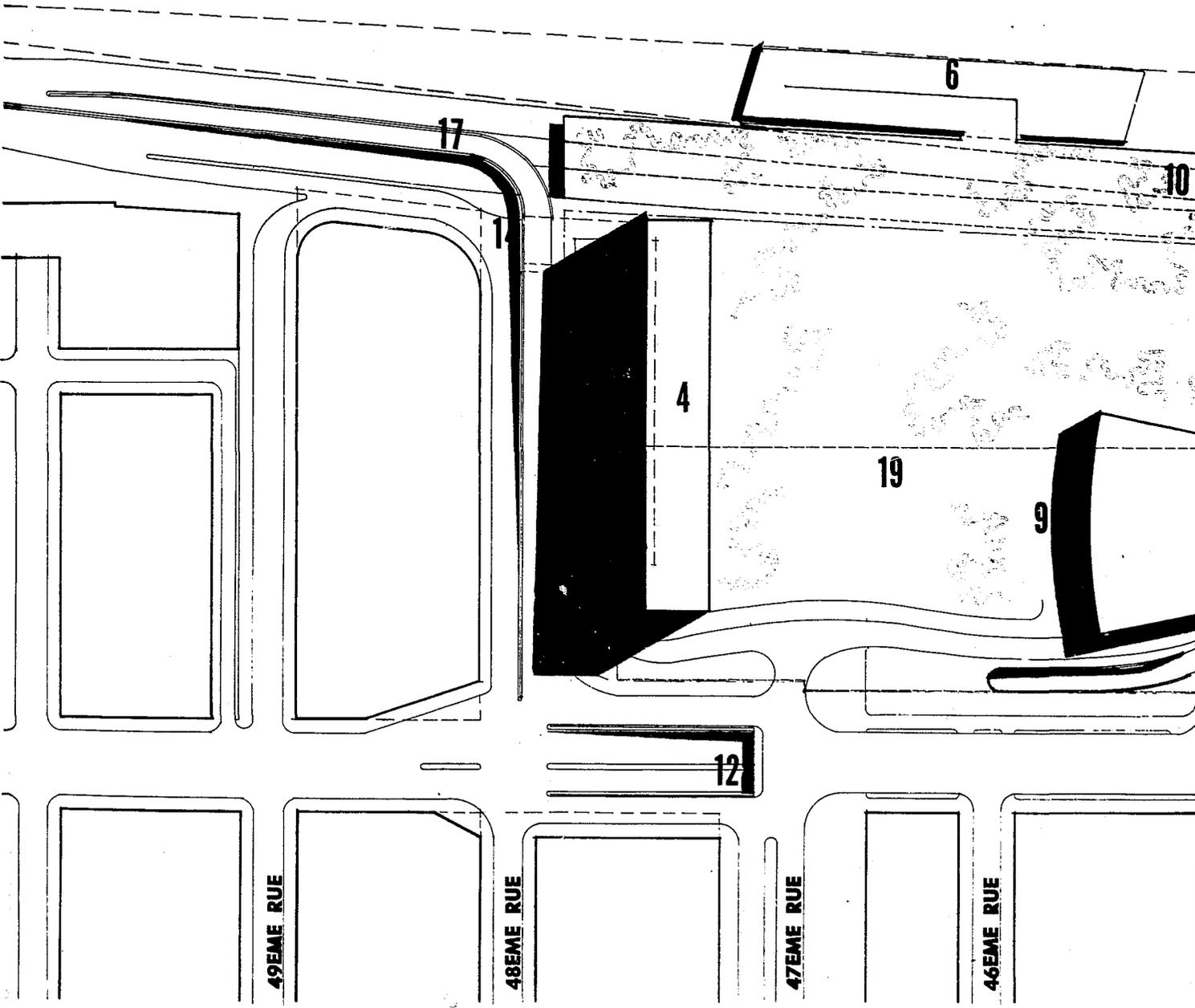
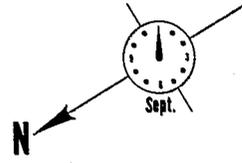
CARTE HYSOMETRIQUE

ORIENTATION ET OMBRES PORTEES

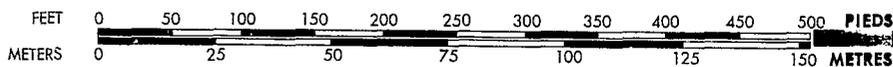
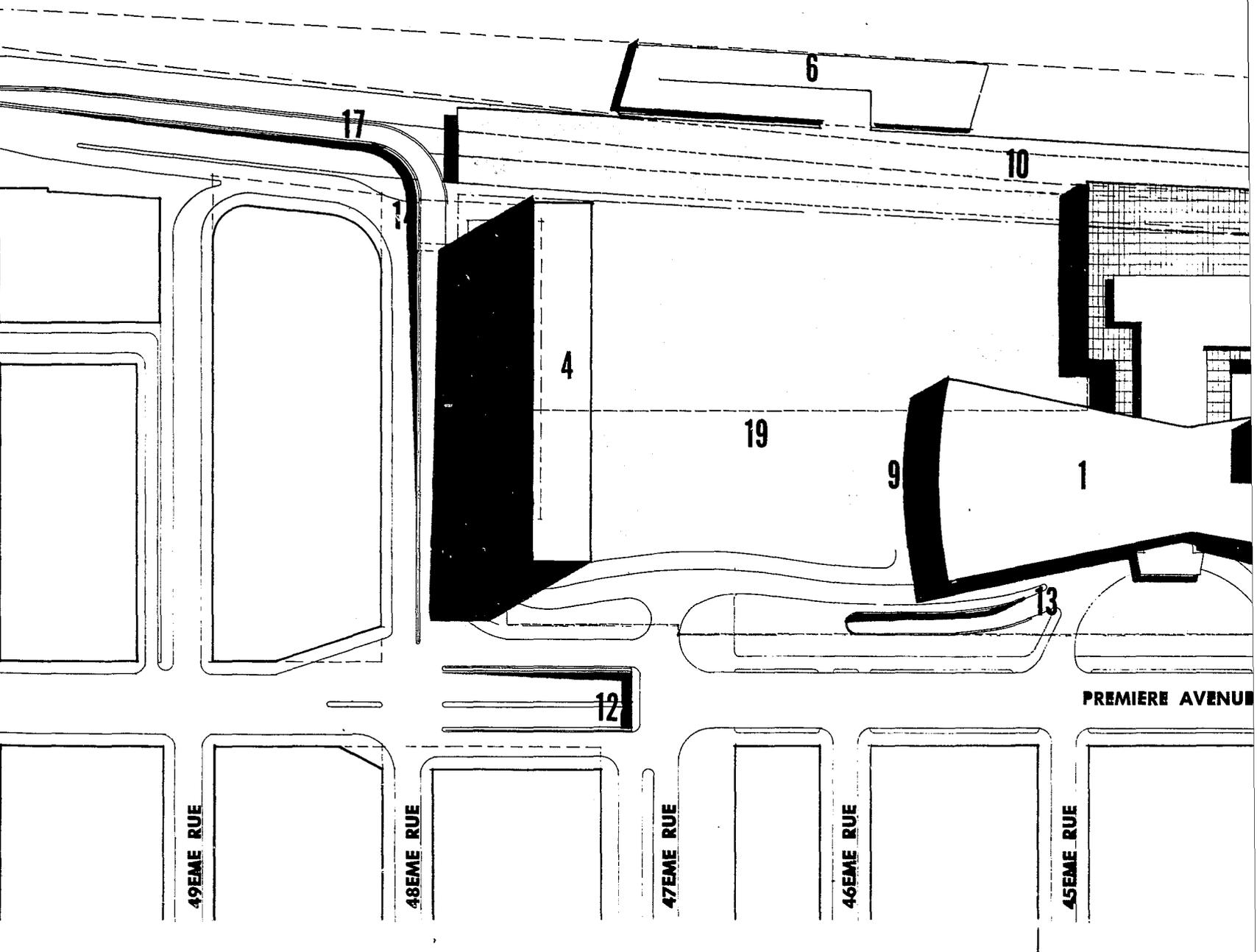
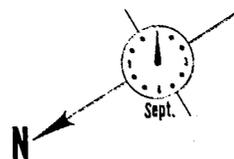
CIRCULATION
Cyclistes
Automobiles

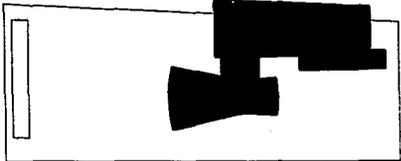


1. Assemblée générale
2. Zone des conférences
3. Bâtiment du Secrétariat
4. Zone réservée aux délégations et aux institutions spécialisées
5. Bâtiment de la New York City Housing Authority
6. Quai
7. Entrée du Secrétariat et de la presse
8. Entrée des délégués
9. Entrée du public
10. Tunnel sous Franklin D. Roosevelt Drive
11. East River
12. Tunnel sous la Première avenue
13. Rampes conduisant aux parcs à voitures
14. Entrée des parcs à voitures
15. Bouche d'aération du métro
16. Bouche d'aération du Queens Midtown Tunnel
17. Rampe nord conduisant de la 48ème rue à Franklin D. Roosevelt Drive
18. Rampe nord pour sortir de Franklin D. Roosevelt Drive vers la 42ème rue
19. Parc à voitures (niveau inférieur)

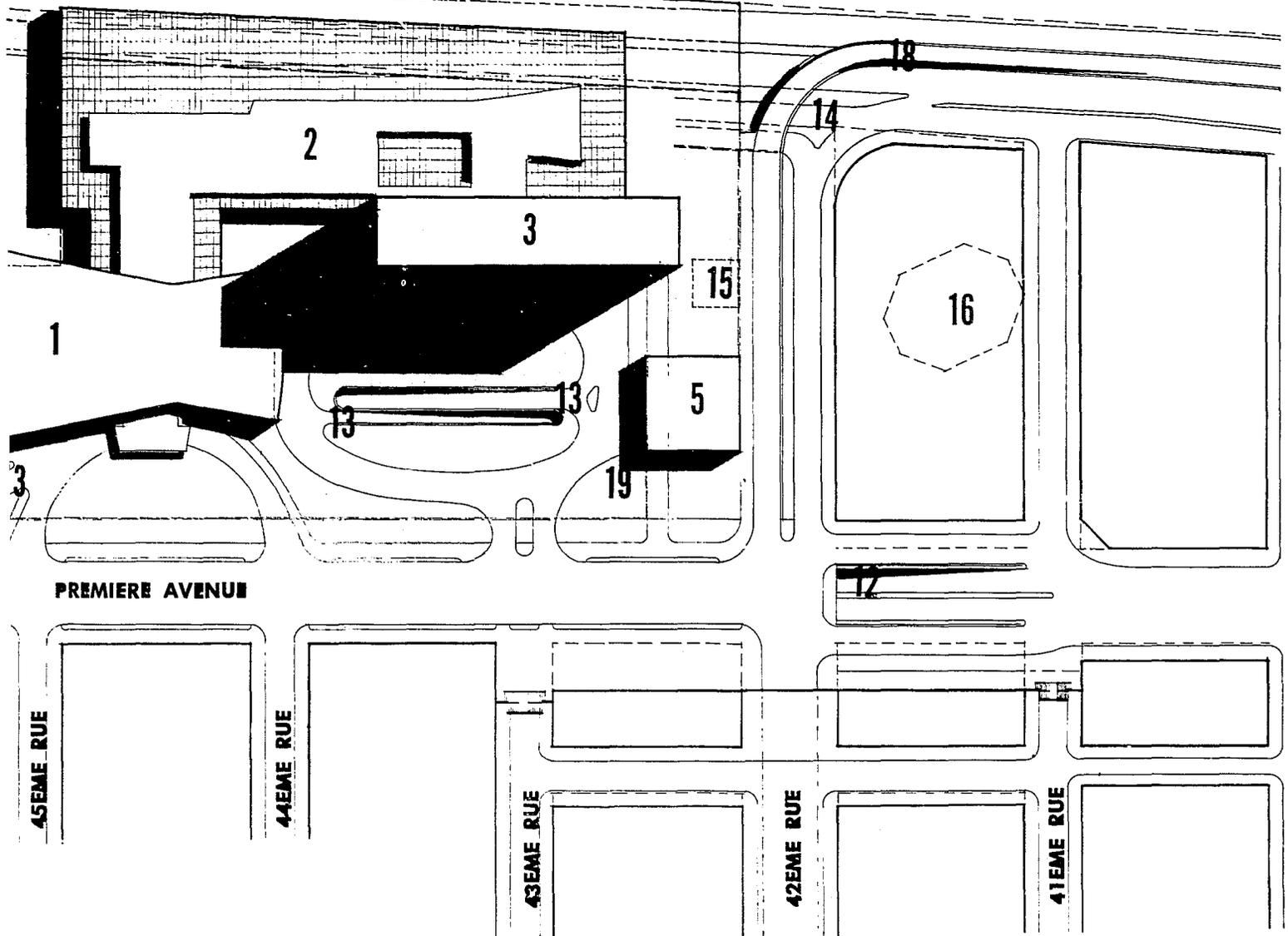


1. Assemblée générale
2. Zone des conférences
3. Bâtiment du Secrétariat
4. Zone réservée aux délégations et aux institutions spécialisées
5. Bâtiment de la New York City Housing Authority
6. Quai
7. Entrée du Secrétariat et de la presse
8. Entrée des délégués
9. Entrée du public
10. Tunnel sous Franklin D. Roosevelt Drive
11. East River
12. Tunnel sous la Première avenue
13. Rampes conduisant aux parcs à voitures
14. Entrée des parcs à voitures
15. Bouche d'aération du métro
16. Bouche d'aération du Queens Midtown Tunnel
17. Rampe nord conduisant de la 48ème rue à Franklin D. Roosevelt Drive
18. Rampe nord pour sortir de Franklin D. Roosevelt Drive vers la 42ème rue
19. Parc à voitures (niveau inférieur)





11



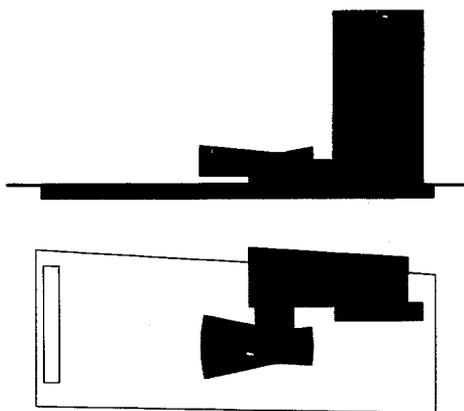
Les sous-sols

Tirant parti de la différence de niveau entre *Franklin D. Roosevelt Drive* et le plateau aménagé en parc que créera l'extension jusqu'au site du niveau de la Première avenue, les plans prévoient tout l'espace utile pour les parcs à voitures, le camionnage et autres nécessités de service.

Le deuxième sous-sol servira avant tout à la circulation des voitures pénétrant dans le site ou en sortant par les 42ème et 48ème rues, y compris la circulation des voitures venant de *Franklin D. Roosevelt Drive* en direction du nord ou en direction du sud. Cette circulation sera essentiellement celle des voitures du personnel du Secrétariat et de la presse, ainsi que celle des véhicules de service nécessaires. Ce deuxième sous-sol est relié aux étages supérieurs par une rampe et pourra recevoir les voitures du public.

Du plateau supérieur d'entrée, on a directement accès à l'étage immédiatement au-dessus; c'est donc celui qui sera le plus commode pour les délégués qui pourront ainsi se rendre directement de leur voiture aux salles de réunion par escalier roulant ou ascenseur.

La partie du terrain la plus rapprochée du fleuve fournit de la façon la plus économique des espaces surélevés, de telle façon que tout l'équipement de camionnage, l'équipement mécanique et certains services d'entretien des bâtiments y sont concentrés.

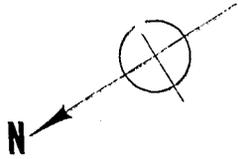


PREMIER SOUS-SOL

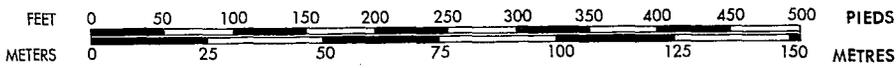
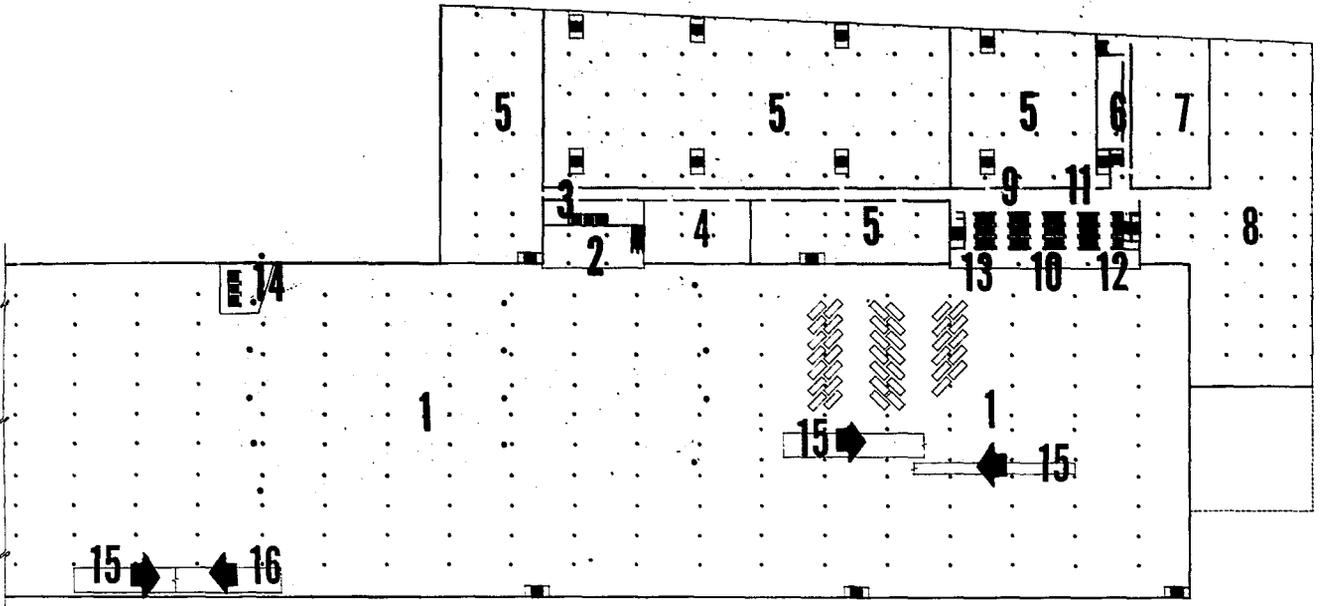
1. Parc à voitures
2. Poste régulateur et salles d'attente
3. Ascenseurs des délégués
4. Ateliers de réparation et de mécanique
5. Documents: reproduction et distribution
6. Bibliothèque, réception
7. Bibliothèque, reliure et réparations
8. Archives
9. Ascenseurs vers les étages supérieurs
10. Ascenseurs vers les étages moyens supérieurs
11. Ascenseurs vers les étages moyens inférieurs
12. Ascenseurs vers les étages inférieurs
13. Ascenseurs de service
14. Ascenseurs publics
15. Rampes de montée
16. Rampes de descente

DEUXIEME SOUS-SOL

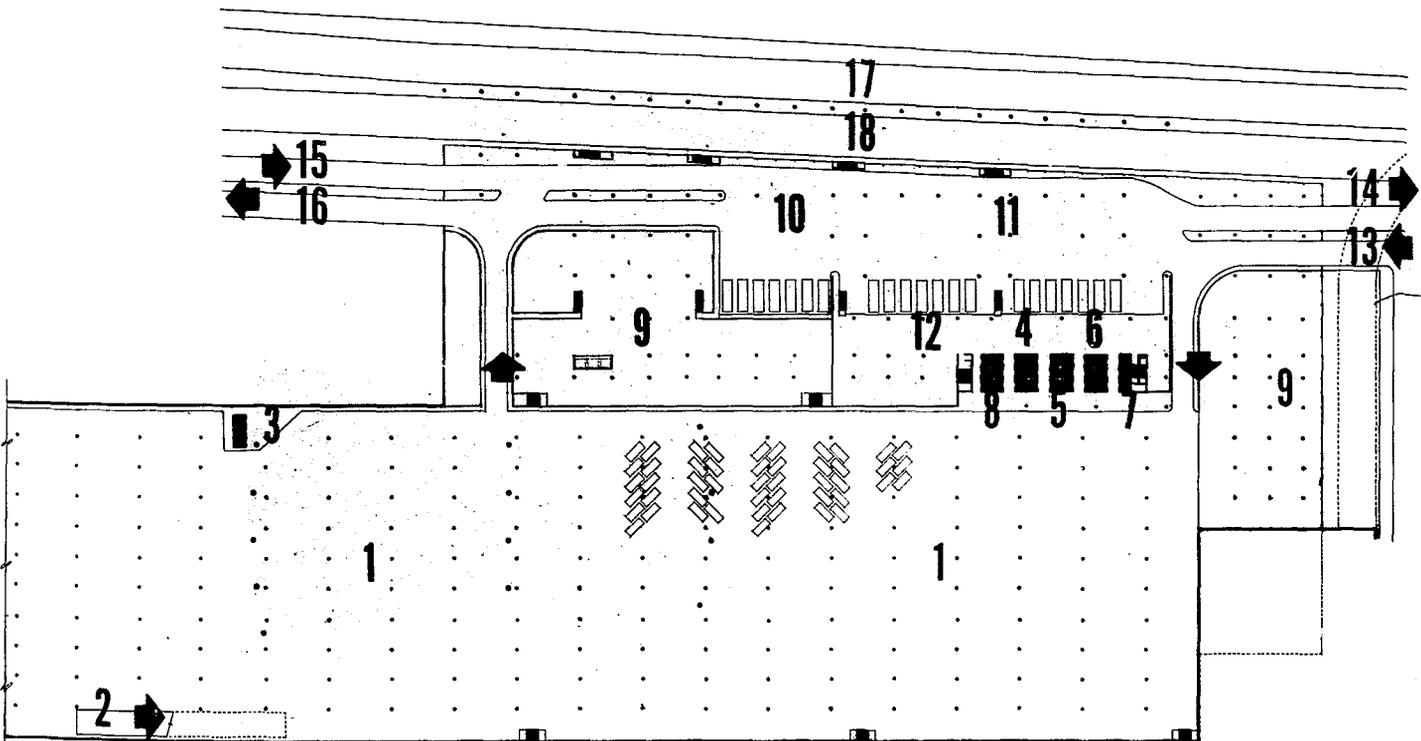
1. Parc à voitures
2. Rampe de descente de l'étage des délégués
3. Ascenseurs publics
4. Ascenseurs du Secrétariat vers les étages supérieurs
5. Ascenseurs du Secrétariat vers les étages moyens supérieurs
6. Ascenseurs du Secrétariat vers les étages moyens inférieurs
7. Ascenseurs du Secrétariat vers les étages inférieurs
8. Ascenseurs de service du Secrétariat
9. Dépôt et distribution des documents
10. Garage
11. Camionnage
12. Plateforme de réception et de chargement
13. Entrée par la 42ème rue
14. Sortie vers la 42ème rue et *Franklin D. Roosevelt Drive*
15. Entrée par la 49ème rue et *Franklin D. Roosevelt Drive*
16. Sortie vers la 48ème rue
17. *Franklin D. Roosevelt Drive*, direction nord
18. *Franklin D. Roosevelt Drive*, direction sud



Premier sous-sol



Deuxième sous-sol



Rez-de-chaussée

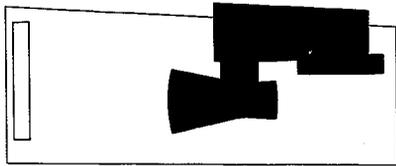
Comme les délégués, les fonctionnaires du Secrétariat, la presse et le public pénétreront directement dans les bâtiments par différentes entrées au niveau de la Première avenue, ils se trouveront triés par le jeu des divers ascenseurs, escaliers roulants, rampes d'accès et escaliers et orientés vers leurs destinations respectives à l'intérieur des bâtiments. Des vestibules assez vastes pour recevoir l'affluence qui peut éventuellement se produire dans des circonstances particulières et un nombre suffisant de vestiaires et autres installations nécessaires assureront aux arrivées et aux départs la dignité et l'ordre convenables. En outre, les entrées spéciales réservées aux délégués contribueront à assurer un meilleur contrôle et permettront aux délégués d'arriver et de partir incognito.

En entrant dans les bâtiments, les délégués peuvent se rendre directement dans leur salon par escalier roulant ou ascenseur ou, sur le même étage, se diriger vers les salles de conférence et de commission. Ces salles sont directement accessibles depuis le salon situé au-dessus d'elles par ascenseur ou escalier et les délégués peuvent aussi les atteindre directement depuis l'entrée du bâtiment du Secrétariat, s'ils arrivent par cette entrée.

On trouve également, à l'étage de l'entrée principale, le service d'information et d'exposition de la bibliothèque.

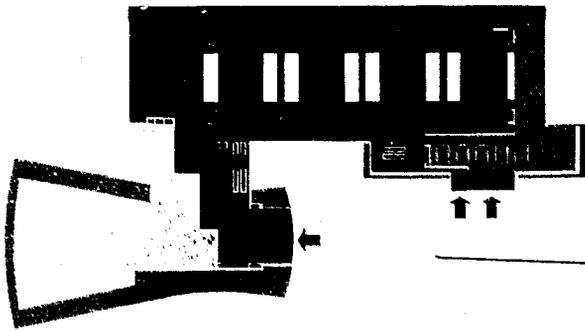
Le personnel du Secrétariat et les représentants de la presse utiliseront une seule et même entrée et les mêmes voies de circulation verticale pour se rendre à leurs divers lieux de travail, puisque leurs travaux sont apparentés et qu'ils ont besoin, les uns comme les autres, de moyens rapides de circulation intérieure.

L'entrée du public est conçue pour permettre une certaine souplesse dans l'installation des expositions et pour donner au public la faculté d'assister à la projection de films documentaires, mais, avant tout, pour conduire les visiteurs directement aux galeries du public des salles de réunion, sans croiser des délégués ou les membres du Secrétariat. On peut, grâce aux ascenseurs de cette entrée, cantonner les visiteurs aux galeries de la salle de l'Assemblée générale et de la salle de conférence No 5 qui sont réservées au public,

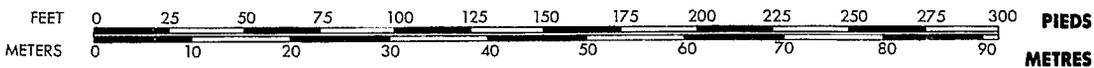
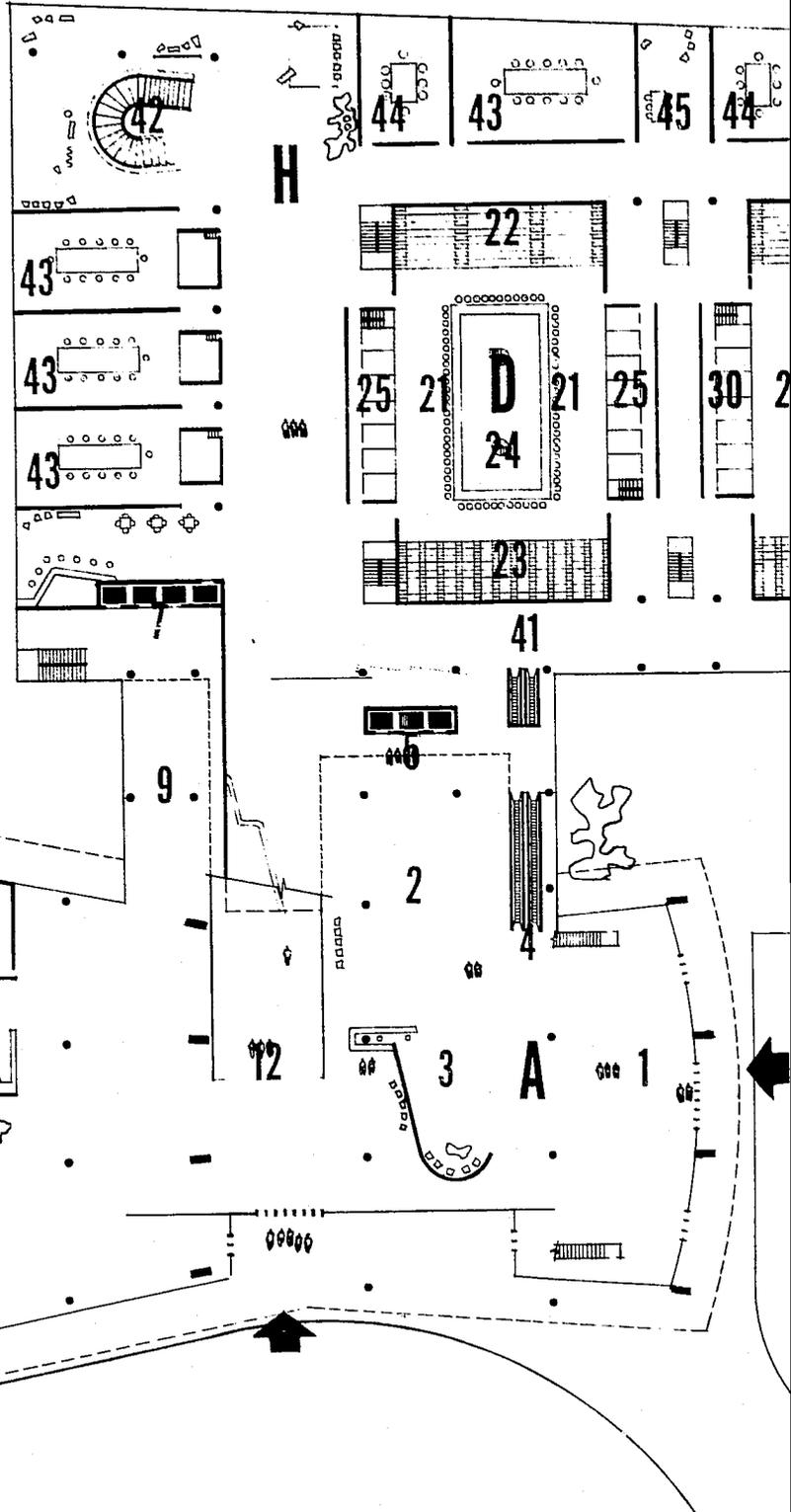


lorsque celles-ci servent à d'autres groupes, aux institutions spécialisées par exemple. D'autre part, la rampe d'accès permet au public de se rendre dans les salles de conférence et de commission, lorsque tous les bâtiments des conférences sont utilisés pour les sessions de l'Assemblée générale.

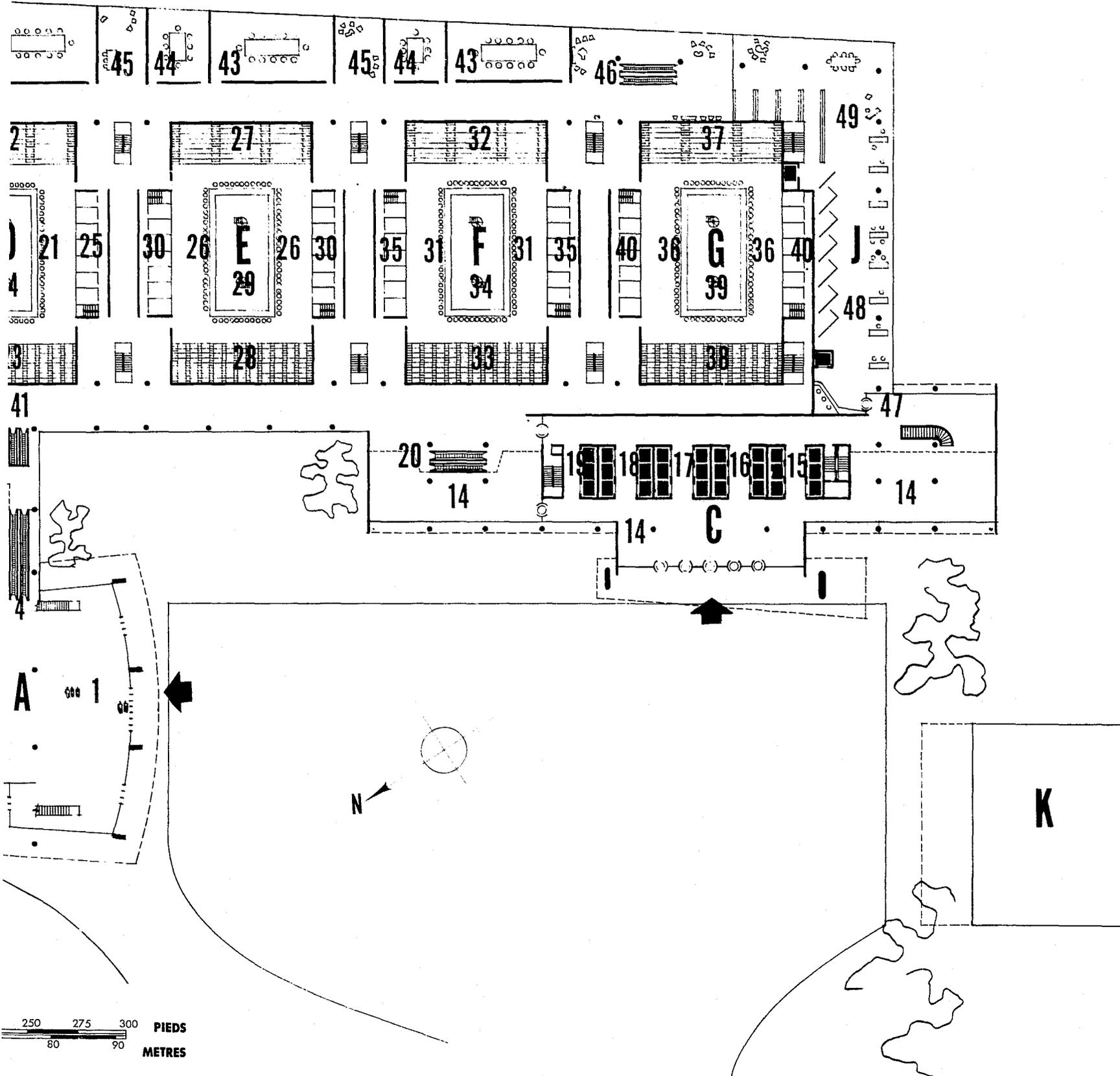
- A. ENTREE DES DELEGUES**
 - 1. Vestibule d'entrée
 - 2. Vestiaire et lavabos
 - 3. Renseignements
 - 4. Escalier roulant conduisant au grand salon des délégués
 - 5. Ascenseurs réservés aux délégués
- B. ENTREE DU PUBLIC**
 - 6. Vestibule d'entrée
 - 7. Ascenseurs réservés au public
 - 8. Exposition
 - 9. Vestiaire et lavabos
 - 10. Salle de projection (ou auditorium)
 - 11. Loges d'artistes, etc.
 - 12. Rampe d'accès du public aux salles de conférence
 - 13. Centre de communications réservé au public
- C. ENTREE DU SECRETARIAT ET DE LA PRESSE**
 - 14. Vestibule d'entrée
 - 15. Ascenseurs desservant les étages inférieurs
 - 16. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
 - 17. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
 - 18. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
 - 19. Ascenseurs de service
 - 20. Escaliers roulants réservés à la presse
- D. SALLE DE CONFERENCE No 1**
 - 21. Délégués et conseillers
 - 22. Galerie du public
 - 23. Galerie de la presse
 - 24. Secrétariat
 - 25. Cabines
- E. SALLE DE CONFERENCE No 2**
 - 26. Délégués et conseillers
 - 27. Galerie du public
 - 28. Galerie de la presse
 - 29. Secrétariat
 - 30. Cabines
- F. SALLE DE CONFERENCE No 3**
 - 31. Délégués et conseillers
 - 32. Galerie du public
 - 33. Galerie de la presse
 - 34. Secrétariat
 - 35. Cabines
- G. SALLE DE CONFERENCE No 4**
 - 36. Délégués et conseillers
 - 37. Galerie du public
 - 38. Galerie de la presse
 - 39. Secrétariat
 - 40. Cabines
- H. ZONE RESERVEE AUX DELEGUES**
 - 41. Escalier roulant venant du parc à voitures
 - 42. Escalier principal
 - 43. Grandes salles de commission
 - 44. Petites salles de commission
 - 45. Toilettes
 - 46. Escaliers roulants conduisant au grand salon des délégués
- J. BIBLIOTHEQUE**
 - 47. Entrée
 - 48. Zone des expositions
 - 49. Information et section de référence
- K. BATIMENT DE LA NEW YORK CITY HOUSING AUTHORITY**



- Délégués
- Secrétariat
- Presse
- Public



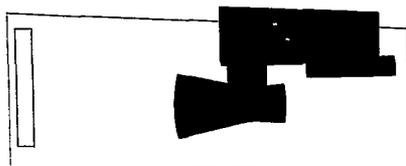
PIEDS
METRES



Premier étage

La rampe d'accès et les ascenseurs conduisent directement le public au salon qui lui est réservé; ce salon donne sur la rivière et s'ouvre directement sur les galeries du public des quatre salles de conférence. Le grand escalier conduit les visiteurs directement aux galeries du public des salles de conseil. Cette circulation peut être canalisée, le cas échéant, puisqu'elle doit passer par les étages desservant d'autres groupes.

A cet étage, les représentants de la presse ont également accès direct aux galeries de la presse des salles de conférence par les ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, et à partir de leurs propres lieux de travail. Les cabines du service de l'information sont d'accès facile, et le flot des correspondants permanents ne se mêle pas à celui du public, bien que les représentants de la presse puissent entrer en relations avec le public ou avec les délégués chaque fois que ceux-ci le désirent.



A. SALLE DE CONFERENCE No 1

1. Galerie du public
2. Galerie de la presse
3. Cabines

B. SALLE DE CONFERENCE No 2

4. Galerie du public
5. Galerie de la presse
6. Cabines

C. SALLE DE CONFERENCE No 3

7. Galerie du public
8. Galerie de la presse
9. Cabines

D. SALLE DE CONFERENCE No 4

10. Galerie du public
11. Galerie de la presse
12. Cabines

E. BATIMENT DU SECRETARIAT

13. Ascenseurs desservant les étages inférieurs
14. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
15. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
16. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
17. Ascenseurs de service
18. Accès de la presse aux galeries
19. Escalier roulant réservé à la presse
20. Partie supérieure du vestibule d'entrée

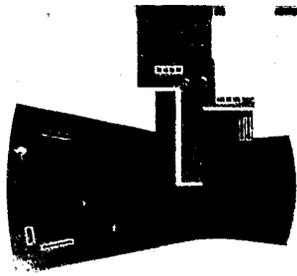
F. ZONE RESERVEE AU PUBLIC

21. Rampe d'accès de l'entrée
22. Ascenseurs
23. Salon
24. Accès du public aux galeries
25. Toiletttes
26. Escaliers roulants

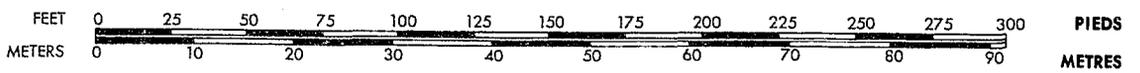
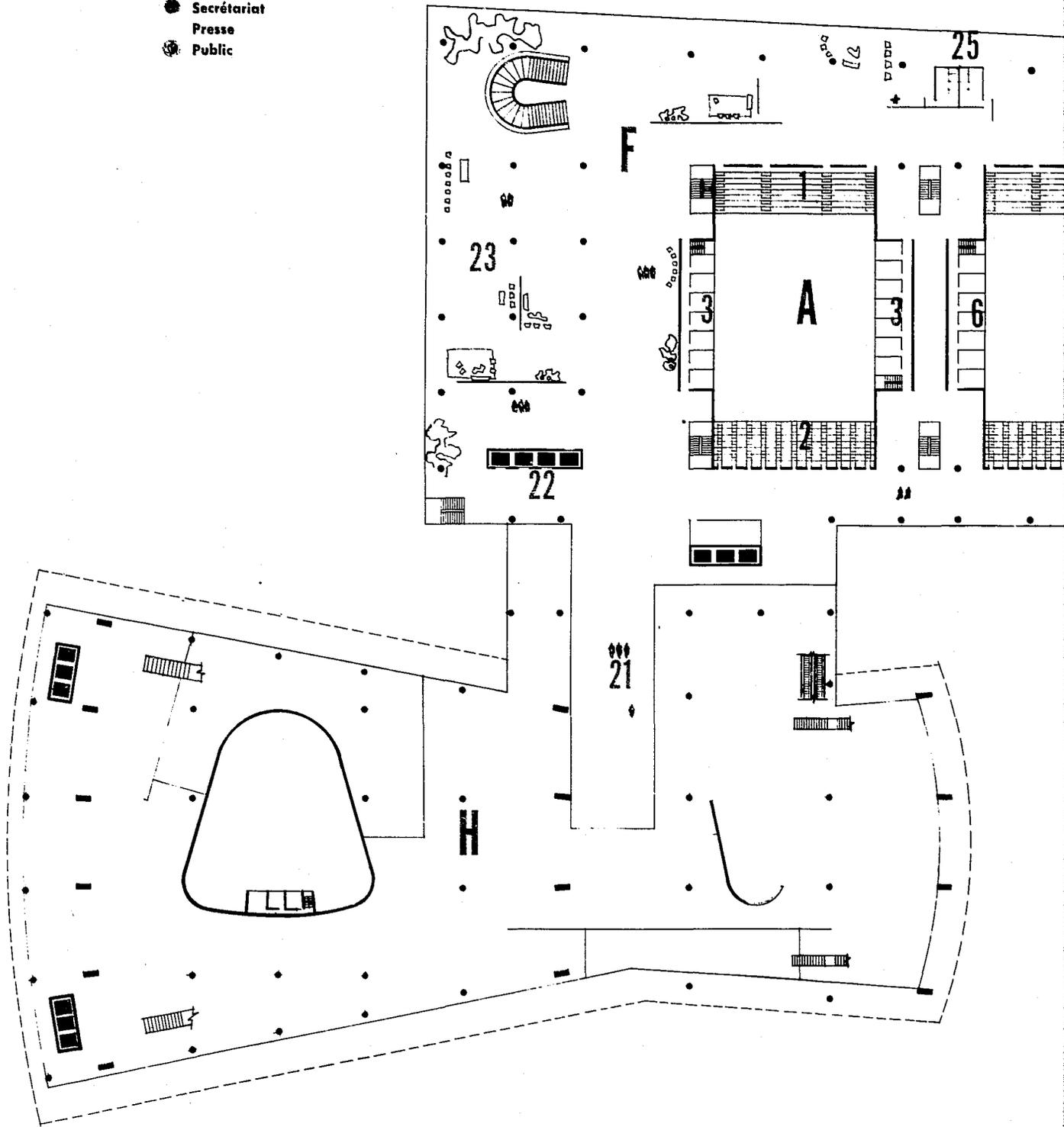
G. BIBLIOTHEQUE

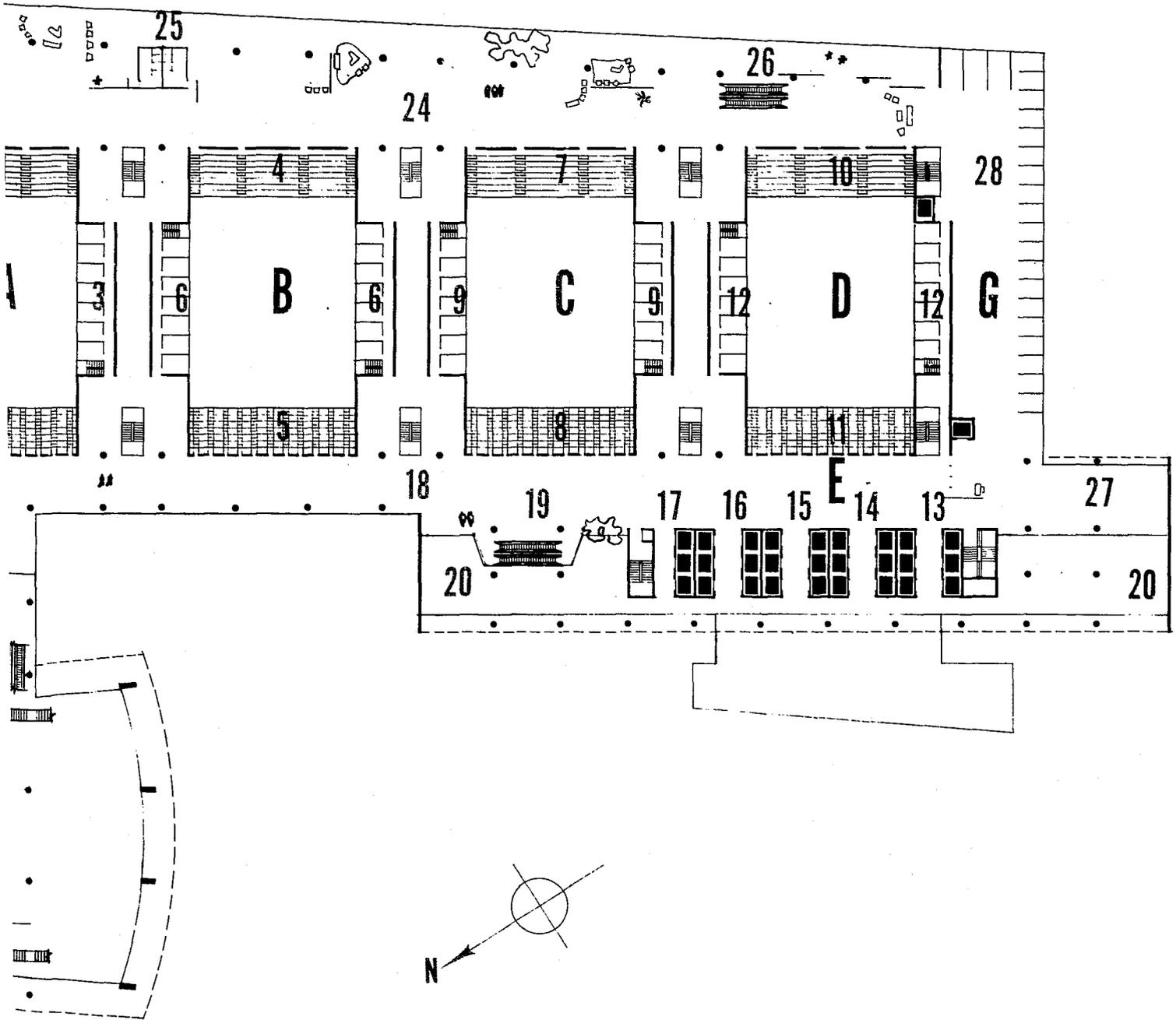
27. Salle de lecture
28. Salles de travail

H. PARTIE SUPERIEURE DU VESTIBULE, DE LA SALLE D'EXPOSITION ET DE LA SALLE DE PROJECTION



- Secrétariat
- Presse
- Public

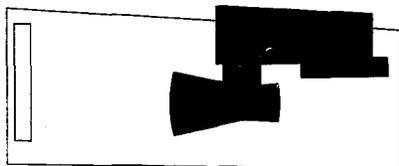




250 275 300 PIEDS
 80 90 METRES

Deuxième étage

Cet étage de "service" assure au personnel du Secrétariat l'accès aux salles de l'Assemblée générale et des Conseils pour les besoins du service, sans confusion avec les autres catégories de circulation. Il contiendra également les grandes zones de travail d'où l'on doit avoir accès directement au centre même des salles de conseil, à la zone des tribunes et aux bureaux du Président dans la salle de l'Assemblée générale. Cet étage (qui, d'ailleurs, utilise l'espace existant entre les grandes poutrelles nécessaires à la construction des grandes salles de réunion) permet d'assurer de façon aussi efficace que possible le service des séances et l'affranchit de toute gêne. On a ainsi la place nécessaire pour installer les services du contrôle et de l'enregistrement du son, le Secrétariat et la presse, les magasins et diverses salles de commission supplémentaires. Les besoins de ce genre varient constamment; on peut les satisfaire de la façon la plus économique en utilisant des zones libres de ce type grâce à un système efficace de cloisons mobiles.



A. ACCES DES DELEGUES AUX SALLES DE COMMISSION

1. Grandes salles de commission
2. Petites salles de commission
3. Toilettes
4. Escaliers roulants
5. Ascenseurs réservés aux délégués

B. ZONE DESSERVANT LES SALLES DE CONSEIL

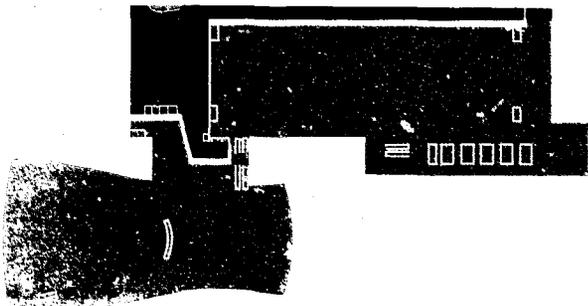
6. Accès aux salles, Service de l'organisation des séances, standards, magasins, etc.
7. Contrôle du son
8. Bureaux des traducteurs, interprètes et sténographes de séance
9. Dactylographes

C. ZONE DESSERVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

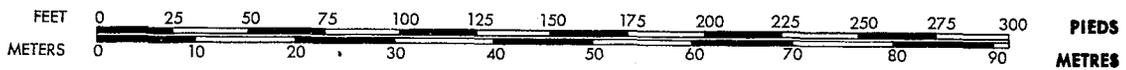
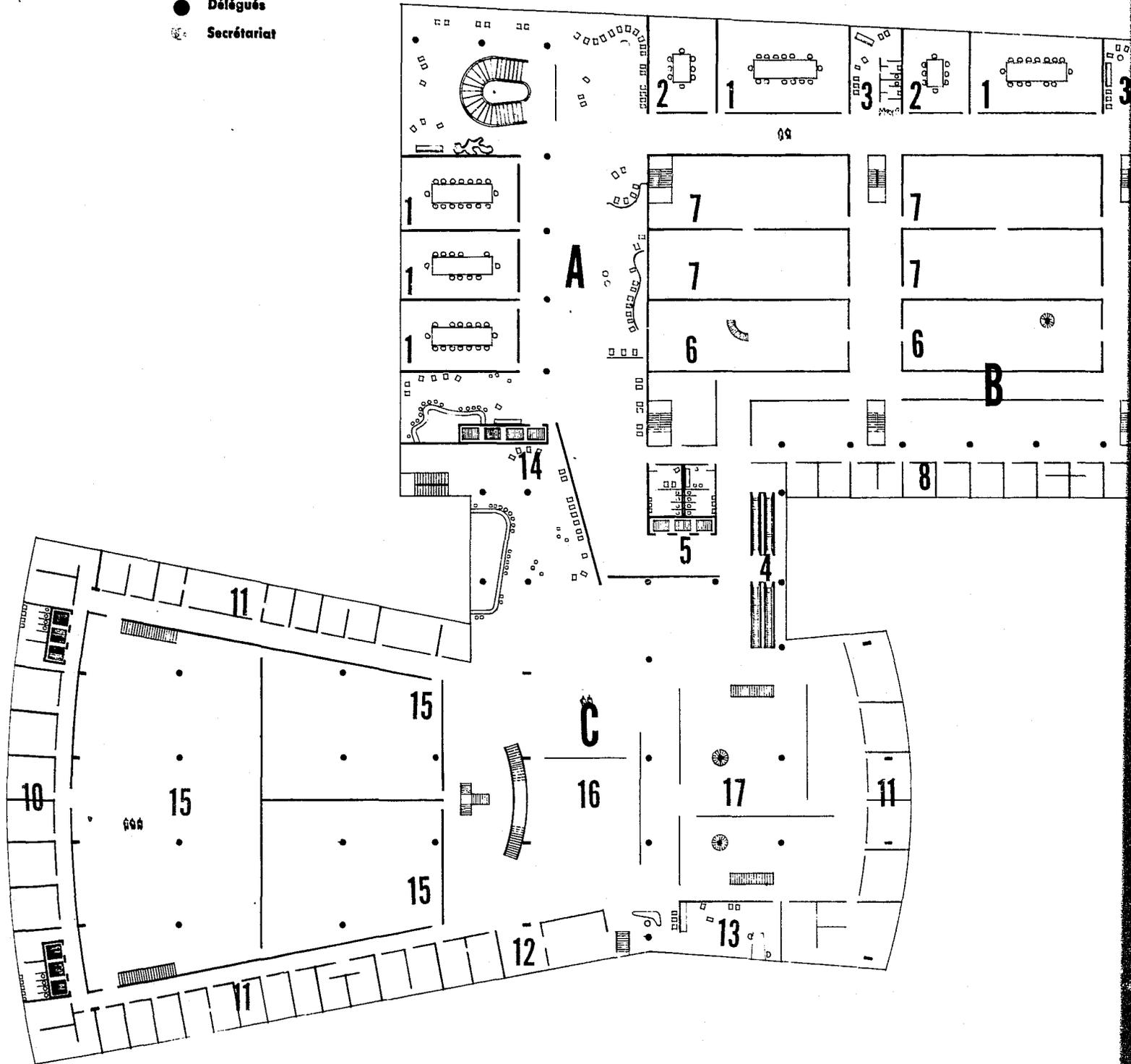
10. Bureaux de la presse
11. Bureaux de l'Assemblée générale
12. Bureaux du Service du protocole et de liaison
13. Salle de réception
14. Toilettes et buffet
15. Magasins, service, espaces libres
16. Accès à la zone de travail de l'Assemblée générale, etc.
17. Accès à la zone de travail de la salle de conférence No 5, etc.

D. BIBLIOTHEQUE

18. Vestibule
19. Fichiers
20. Catalogues et périodiques
21. Administration
22. Commandes et achats
23. Rayons



● Délégués
 ○ Secrétariat



Troisième étage ou étage des délégués

Les délégués accédant à cet étage par ascenseur ou escalier roulant arrivent à un point central relié à toutes les zones dans lesquelles ils sont appelés à travailler. Ce point central est l'important salon des délégués, ayant vue sur la rivière et les jardins. Les délégués y trouvent une atmosphère de conversation paisible et détendue, libérée de tout protocole, et disposent d'un buffet-bar et d'autres installations. Ils peuvent, de là, entrer directement dans la salle de l'Assemblée générale ou dans les salles de conseil sans avoir à parcourir des couloirs inextricables ou compliqués. En descendant les escaliers ou les escaliers roulants qui se trouvent en divers points immédiatement accessibles, les délégués peuvent également se rendre dans les salles de conférence sans avoir à parcourir à pied de longues distances.

Les membres autorisés du Secrétariat peuvent se rendre directement à cet étage et se mettre en relations avec les délégués. De même, les délégués peuvent entrer en contact direct avec le public qui se trouve à l'étage immédiatement inférieur et avec les représentants de la presse dont les salons et la zone de travail se trouvent également à l'étage immédiatement supérieur.

Un salon secondaire, contigu à chaque salle de séance, est à la disposition des délégués immédiatement avant ou pendant les séances. Les salons secondaires rattachés à la salle de l'Assemblée générale et à la salle de conférence No 5 suffiront à tous les besoins qui pourront se présenter lorsque ces deux salles seront utilisées par des groupes tels que les institutions spécialisées.

Tout près des salles de conseil et sur le même étage, de petits groupes de bureaux sont à la disposition des délégués et des fonctionnaires qui ont besoin de bureaux sur les lieux, afin de s'épargner des allées et venues entre ces salles et leurs bureaux normaux situés ailleurs. Il existe une communication directe entre la tribune de la grande salle de l'Assemblée générale et les bureaux du Président, du Secrétaire général et autres fonctionnaires qui doivent disposer de salles sur place.

La situation de la salle de conférence No 5 est telle qu'elle peut recevoir les délégués, les membres de la presse et le public, lorsqu'une réunion attire un nombre particulièrement élevé de personnes. Elle peut jouer, à l'égard de la grande salle de l'Assemblée générale, le rôle de salle de

séance supplémentaire, plus particulièrement dans les cas où la grande salle de l'Assemblée générale est utilisée par des organisations qui ne doivent pas entrer en contact avec les autres parties de la zone des conférences. Elle peut aussi servir de salle de conseil supplémentaire, le cas échéant.

Les délégués ont directement accès à la bibliothèque. La place réservée aux rayons permettra à ce service de se développer comme il est prévu.

A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Sièges des délégués
2. Tribune
3. Conseillers et observateurs accrédités
4. Galerie de la presse
5. Vestibule du public
6. Téléphones
7. Lavabos
8. Ascenseurs réservés au public

B. CONSEIL DE SECURITE

9. Zone de conférence des délégués et des conseillers
10. Galerie du public
11. Galerie de la presse

C. CONSEIL DE TUTELLE

12. Zone de conférence des délégués et des conseillers
13. Galerie du public
14. Galerie de la presse

D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

15. Zone de conférence des délégués et des conseillers
16. Galerie du public
17. Galerie de la presse

E. SALLE DE CONFERENCE No 5

18. Zone de conférence des délégués et des conseillers
19. Galerie de la presse
20. Cabines

F. ZONE DES DELEGUES

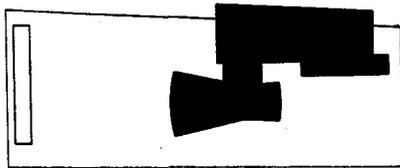
21. Grand salon des délégués
22. Bar
23. Salles particulières
24. Salles de correspondance
25. Bureaux des divers Conseils
26. Lavabos
27. Vestibulaires
28. Escaliers roulants
29. Ascenseurs réservés aux délégués
30. Bureau de renseignements et bureau des transports
31. Réception
32. Téléphones et télégraphe
33. Distribution des documents
34. Service
35. Vestibule
36. Salon
37. Lavabos
38. Terrasses

G. BATIMENT DU SECRETARIAT

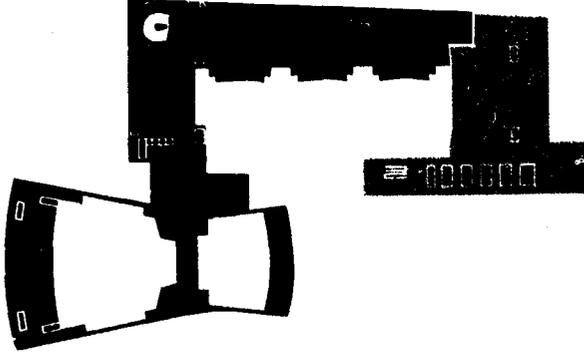
39. Ascenseurs desservant les étages inférieurs
40. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
41. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
42. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
43. Ascenseurs de service
44. Vestibule

H. BIBLIOTHEQUE

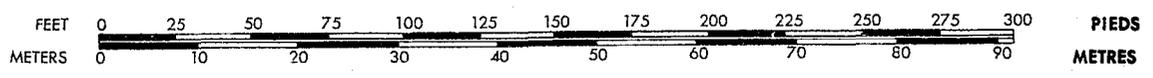
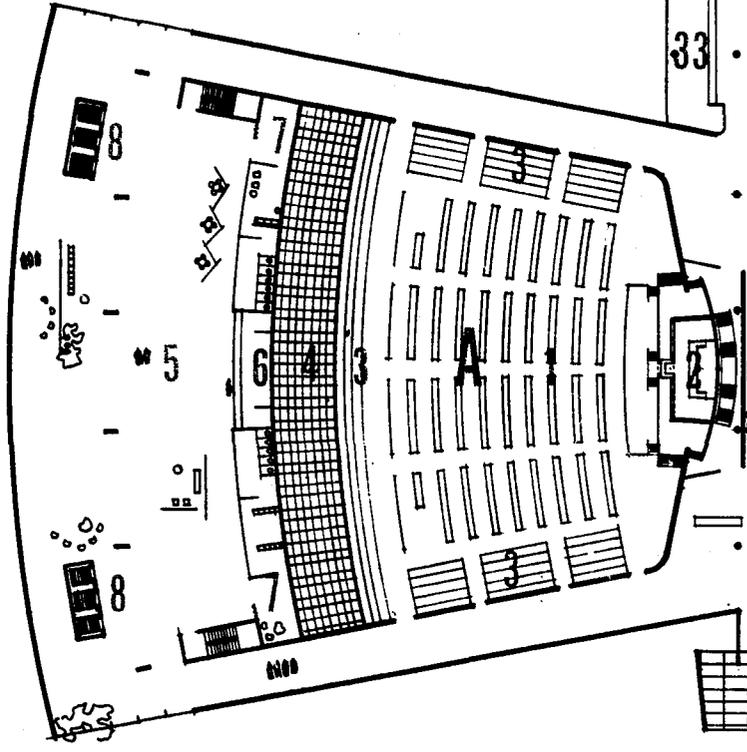
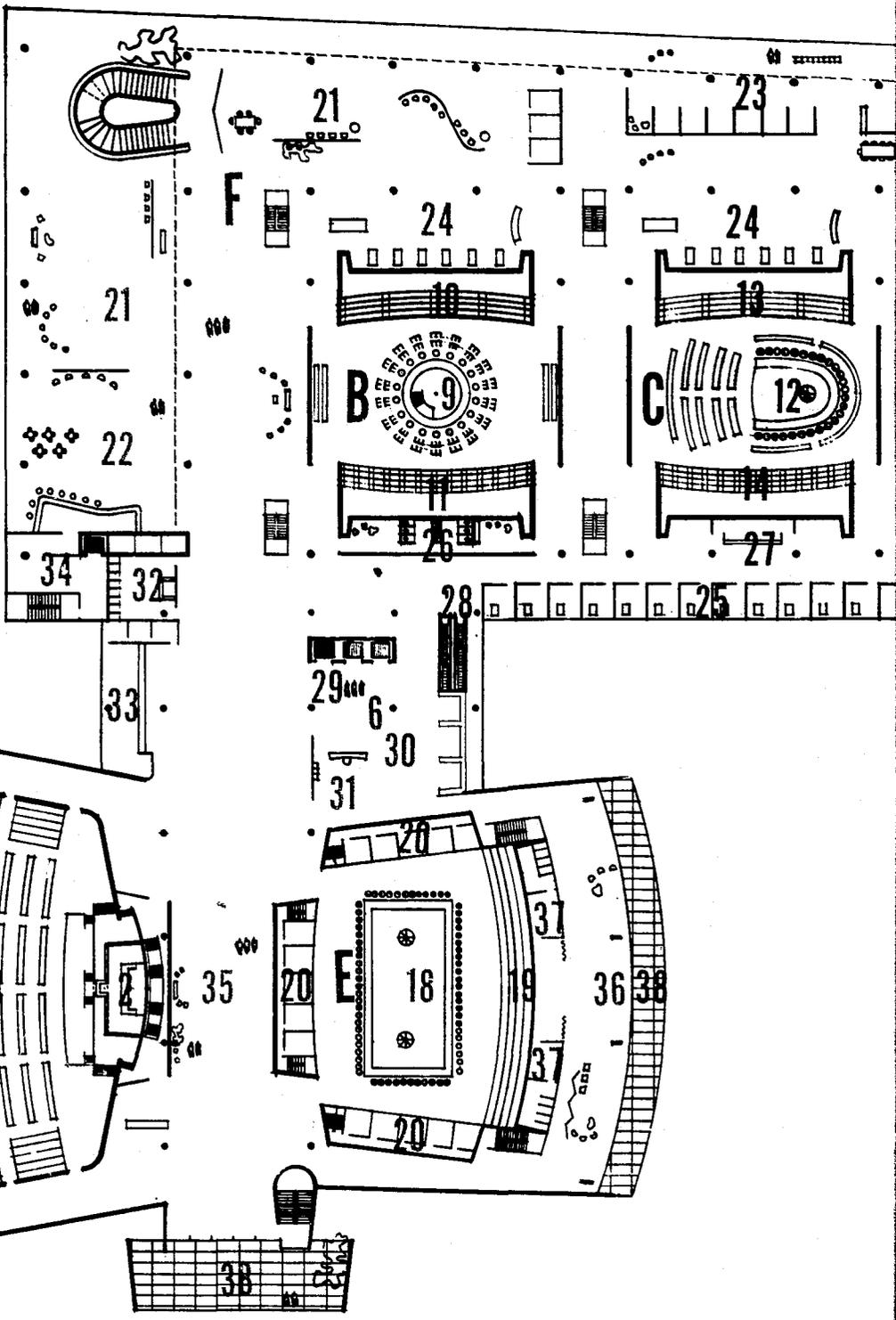
45. Salle des cartes
46. Documentation sur les questions urgentes
47. Salons de lecture des délégués
48. Rayons

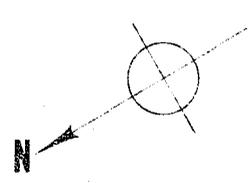
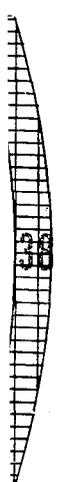
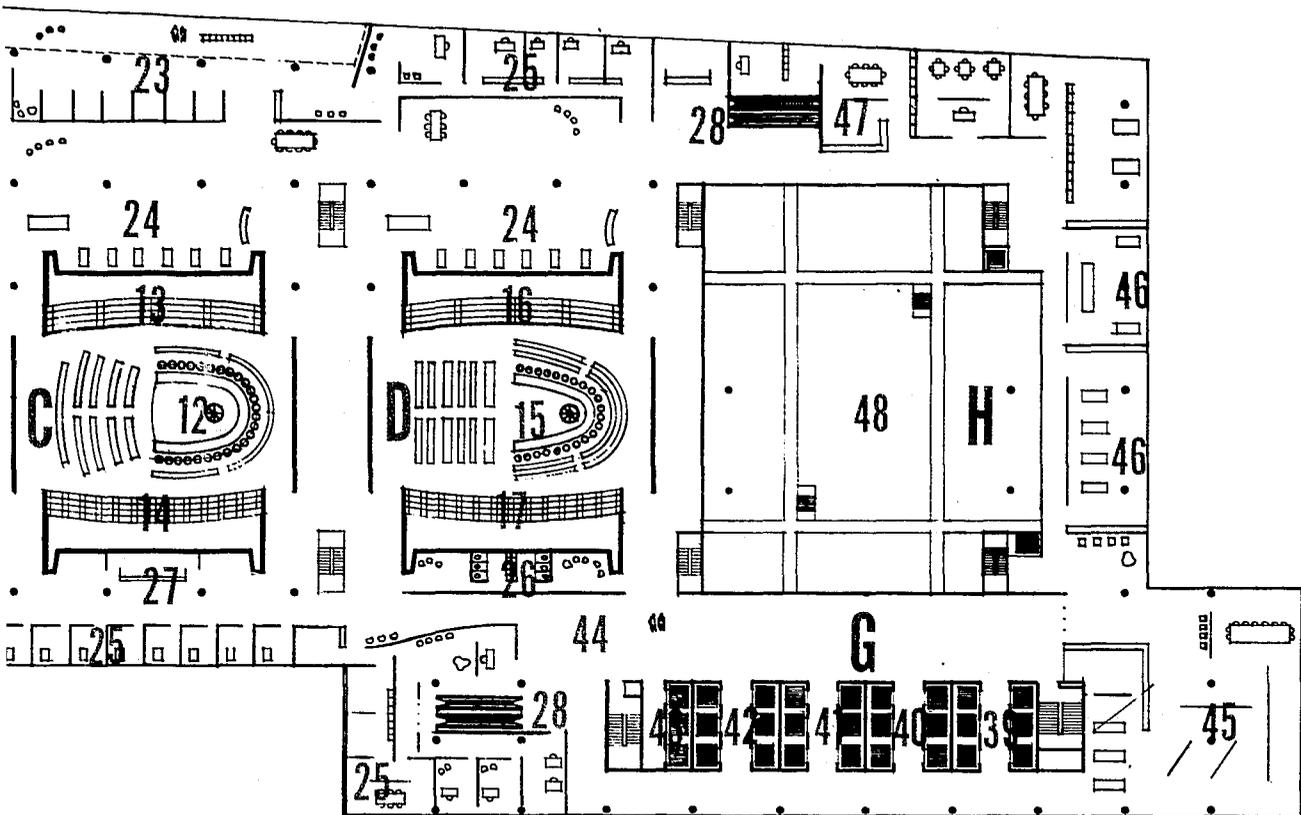


G.



- Secrétariat
- Presse
- Public





300
90
PIEDS
METRES

Quatrième étage

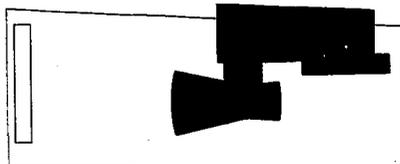
Cet étage comprend des locaux pour les correspondants de presse accrédités et pour le personnel du Secrétariat plus directement chargé des rapports avec la presse. Il permet aussi au public d'accéder aux galeries des salles de conseil. La bibliothèque y a des salles supplémentaires.

Le salon se trouve au centre, de manière à permettre aux membres de la presse de communiquer facilement avec les délégués, avec les fonctionnaires du Secrétariat et avec d'autres personnes. Bien qu'il soit situé un peu à l'écart des zones de grande activité, cet emplacement ne se trouve qu'à quelques pas des galeries de la presse. Un peu en retrait de la galerie de la presse de la salle de l'Assemblée générale, un salon auxiliaire offrira une atmosphère plus détendue et plus intime. Lorsqu'une institution ou une organisation, autre que celle des Nations Unies, occupera la salle de l'Assemblée générale, les services de presse attachés à ces réunions disposeront de ce salon auxiliaire.

Les locaux à la périphérie permettront de travailler dans des conditions agréables. Ils communiqueront directement avec le bâtiment du Secrétariat et, au moyen de nombreux ascenseurs et escaliers, avec les entrées et les sorties.

De là, les représentants de la presse qui le désirent peuvent se rendre directement à la bibliothèque.

Au même étage, mais soigneusement isolée des autres zones, se trouve la partie inférieure du salon réservé au public, avec son accès aux galeries du public des salles de conseil. On atteint le demi-étage supérieur par l'escalier principal, par des ascenseurs et des escaliers roulants.



A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Galerie de la presse
2. Cabines
3. Salon de la presse
4. Ascenseurs
5. Lavabos
6. Bureaux du Président
7. Salon de réception du Président

B. CONSEIL DE SECURITE

8. Galerie du public
9. Galerie de la presse
10. Cabines

C. CONSEIL DE TUTELLE

11. Galerie du public
12. Galerie de la presse
13. Cabines

D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

14. Galerie du public
15. Galerie de la presse
16. Cabines

E. SALLE DE CONFERENCE No 5

17. Galerie de la presse
18. Cabines
19. Salles de rédaction et bureaux de la presse

F. ZONE DES DELEGUES

20. Partie supérieure du salon des délégués
21. Escaliers réservés

G. ZONE DE LA PRESSE

22. Salon
23. Bar
24. Restaurant
25. Office
26. Bureaux de la presse

H. ZONE DU PUBLIC

27. Salon, salle d'exposition et accès aux galeries
28. Escaliers roulants
29. Lavabos et toilettes
30. Ascenseurs réservés au public

J. SECRETARIAT

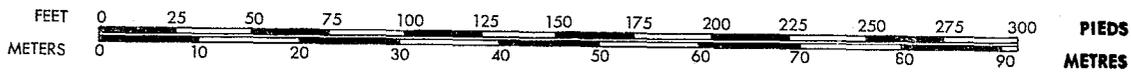
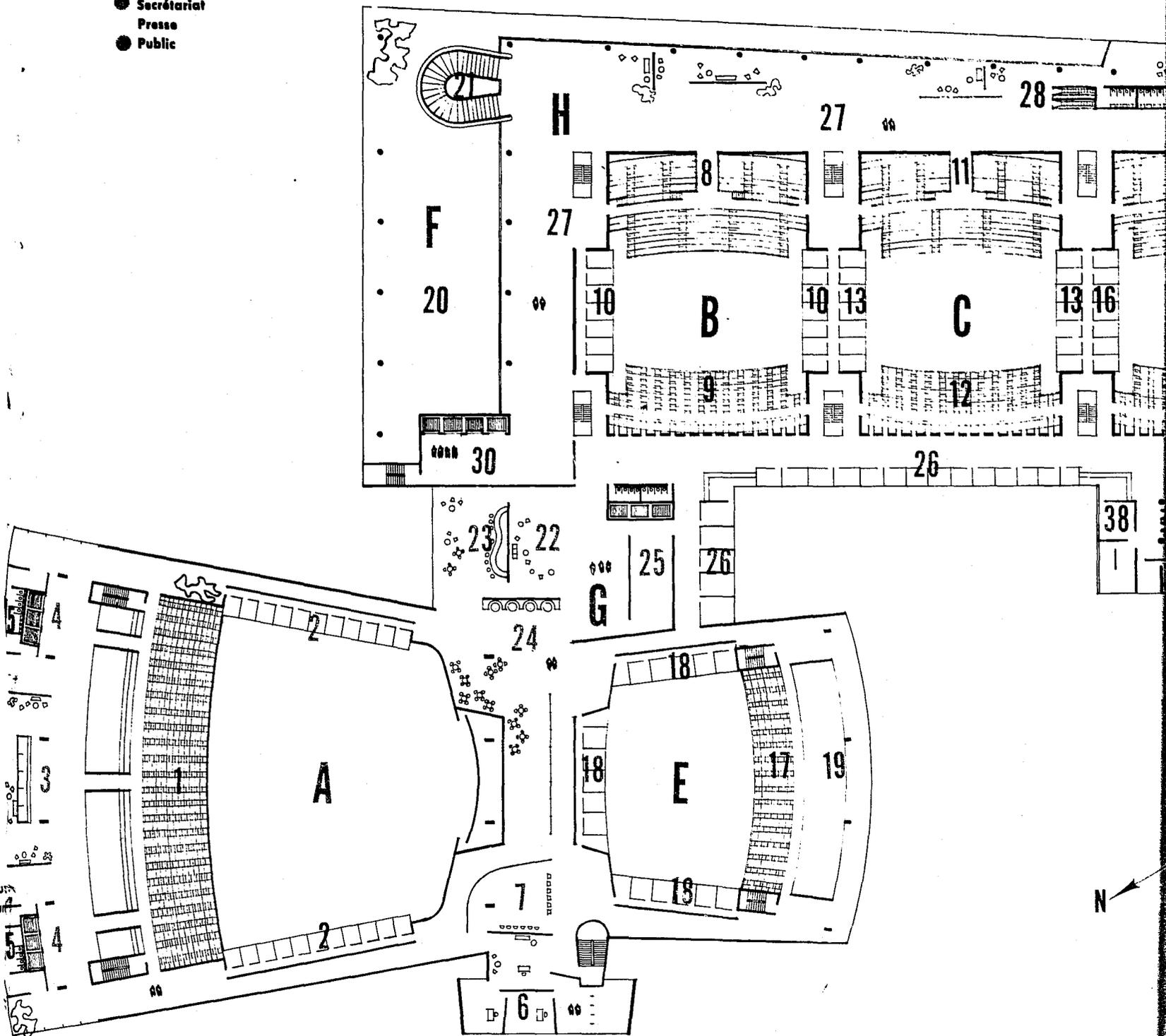
31. Ascenseurs desservant les étages inférieurs
32. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
33. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
34. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
35. Ascenseurs de service
36. Escaliers roulants
37. Bureaux de la presse
38. Bureaux du télégraphe
39. Salle de rédaction de la presse

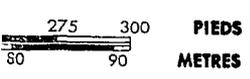
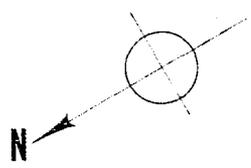
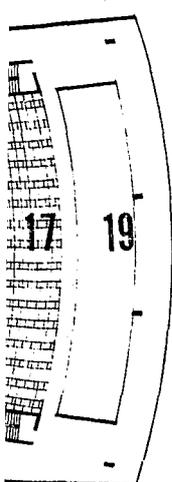
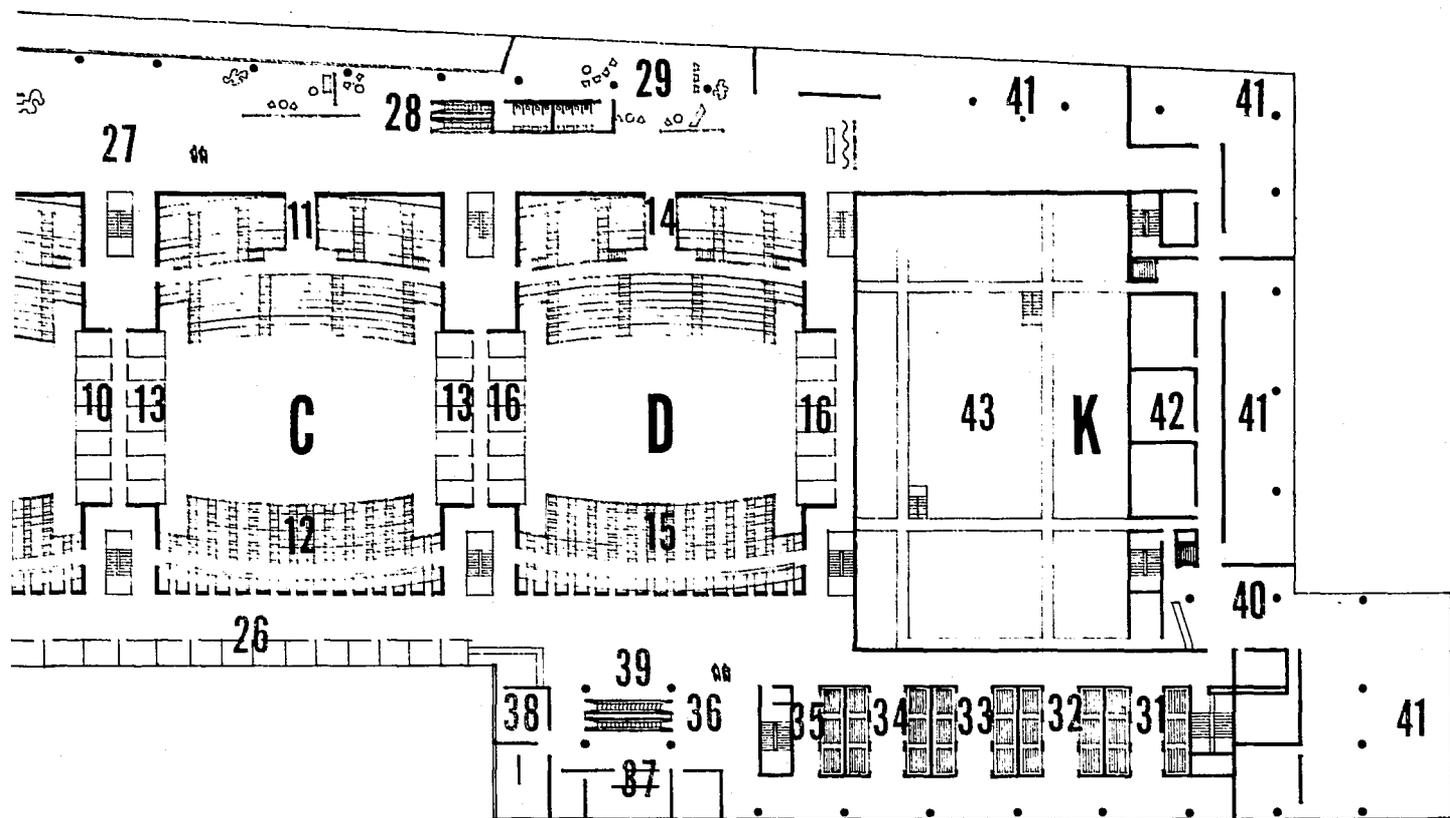
K. BIBLIOTHEQUE

40. Vestibule
41. Salles de lecture spécialisées
42. Salles de projection (pour les microfilms, etc.)
43. Rayons



- Secrétariat
- Presse
- Public



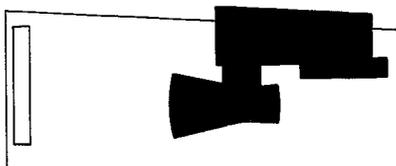


Cinquième étage

Le cinquième étage, où se trouve la partie supérieure du salon réservé au public, donne accès aux galeries des salles de conseil. Il communique avec les salons et les vestibules réservés au public qui conduisent aux galeries du public dans la salle de l'Assemblée générale et dans la salle de conférence No 5. Ces dernières zones ont toutefois leurs ascenseurs propres, et pourront être coupées du salon principal lorsque cela sera souhaitable.

Il y a là un espace suffisant pour la circulation des groupes importants qui viendront en des occasions spéciales ou lorsque des réunions se tiendront en même temps dans les diverses salles. Cet espace a été conçu de manière à assurer une circulation facile, sans augmenter outre mesure la superficie totale, et sans nuire à l'atmosphère de tranquillité et de simplicité. On jouira pleinement de la vue sur le fleuve et sur les jardins.

A cet étage, la bibliothèque publique de référence communique avec le salon du public, et si l'on décide d'installer des locaux supplémentaires pour la presse, ils



seront situés directement au-dessus de la principale zone de travail des journalistes et du salon qui leur est réservé.

- A. ASSEMBLEE GENERALE**
 - 1. Galerie du public
 - 2. Cabines
 - 3. Salon du public
 - 4. Lavabos
 - 5. Ascenseurs réservés au public

- B. CONSEIL DU SECURITE**
 - 6. Galerie du public
 - 7. Cabines

- C. CONSEIL DE TUTELLE**
 - 8. Galerie du public
 - 9. Cabines

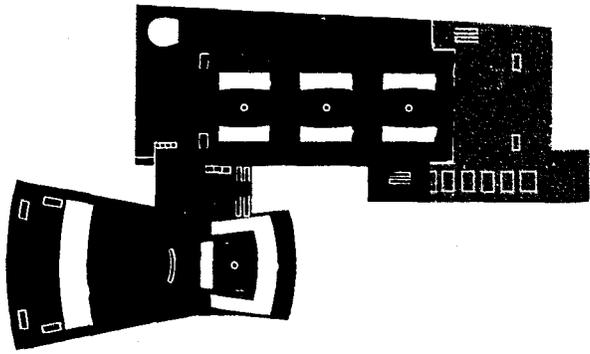
- D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**
 - 10. Galerie du public
 - 11. Cabines

- E. SALLE DE CONFERENCE No 5**
 - 12. Galerie du public
 - 13. Cabines

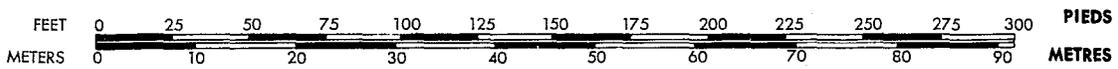
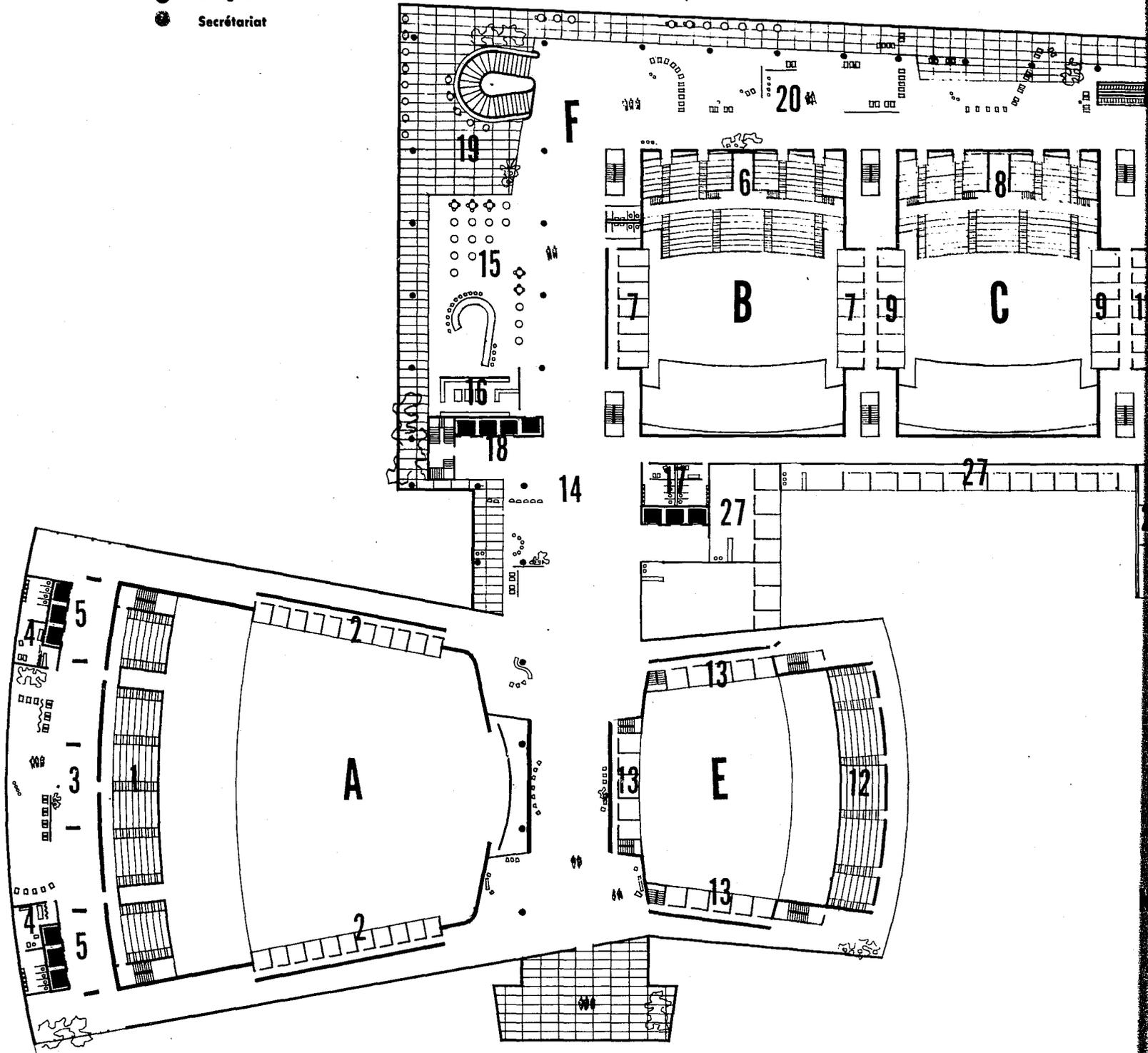
- F. ZONE DU PUBLIC**
 - 14. Vestibule
 - 15. Restaurant
 - 16. Office
 - 17. Lavabos
 - 18. Ascenseurs réservés au public
 - 19. Terrasse
 - 20. Salon du public
 - 21. Escaliers roulants

- G. BATIMENT DU SECRETARIAT**
 - 22. Ascenseurs et vestibule
 - 23. Lavabos
 - 24. Escaliers roulants
 - 25. Vestibule
 - 26. Bureaux de la radio et du cinéma des Nations Unies
 - 27. Bureau de la presse et de la radio

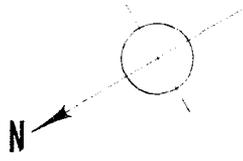
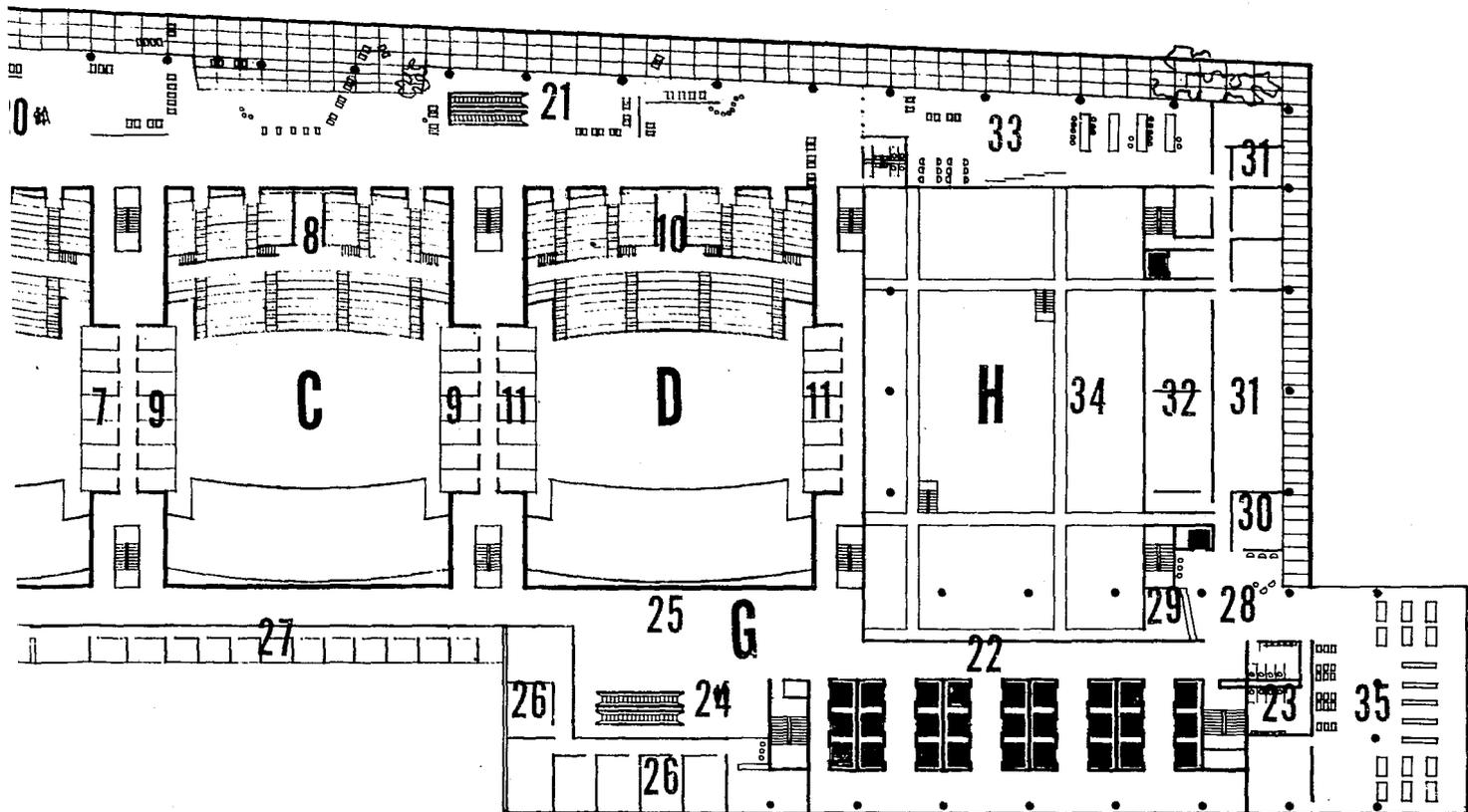
- H. BIBLIOTHEQUE**
 - 28. Vestibule
 - 29. Renseignements
 - 30. Projection et magasin des microfilms
 - 31. Bureau d'échange et des dons de documents
 - 32. Discothèque
 - 33. Bibliothèque de référence
 - 34. Rayons
 - 35. Salle de lecture spécialisée



- Délégués
- Secrétariat



PIEDS
METRES



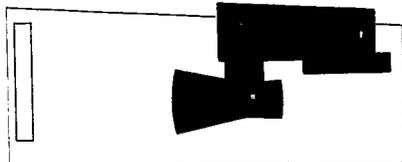
275 300 FEET
80 50 METRES

Etage supérieur

A cet étage, on accède aux galeries supérieures de la salle de l'Assemblée générale destinées au public. Dans la partie sud de l'étage se trouvent les principales installations de radio: studios de toutes tailles, bureaux appropriés.

Dominant la rivière, le restaurant fermé et le restaurant en plein air des délégués donnent sur les jardins-terrasses qui prolongent les jardins du bas. Une vue magnifique et le spectacle de New-York se détachant sur l'horizon constitueront, la nuit, une toile de fond saisissante à cette zone de repos et de détente.

Sur le côté sud du bâtiment se trouvent le restaurant, le salon et le jardin-terrasse du personnel du Secrétariat, qui seront tout aussi agréables. L'installation des cuisines au centre de l'étage permettra d'économiser la main-d'œuvre.



A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Cabines
2. Balcon réservé au public
3. Salon réservé au public
4. Toilettes et lavabos
5. Ascenseurs

B. STUDIOS DE RADIO

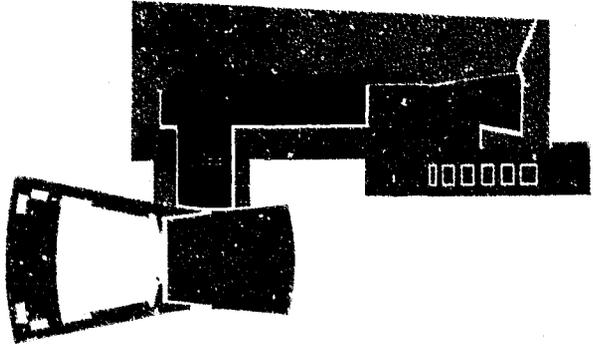
6. Bureaux
7. Studios
8. Bureaux des correspondants de la radio
9. Bureaux des réseaux de radiodiffusion

C. ZONE DU RESTAURANT DES DELEGUES

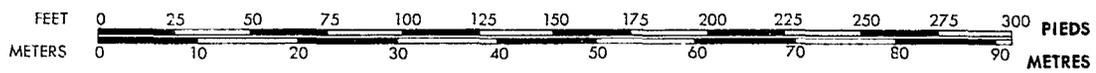
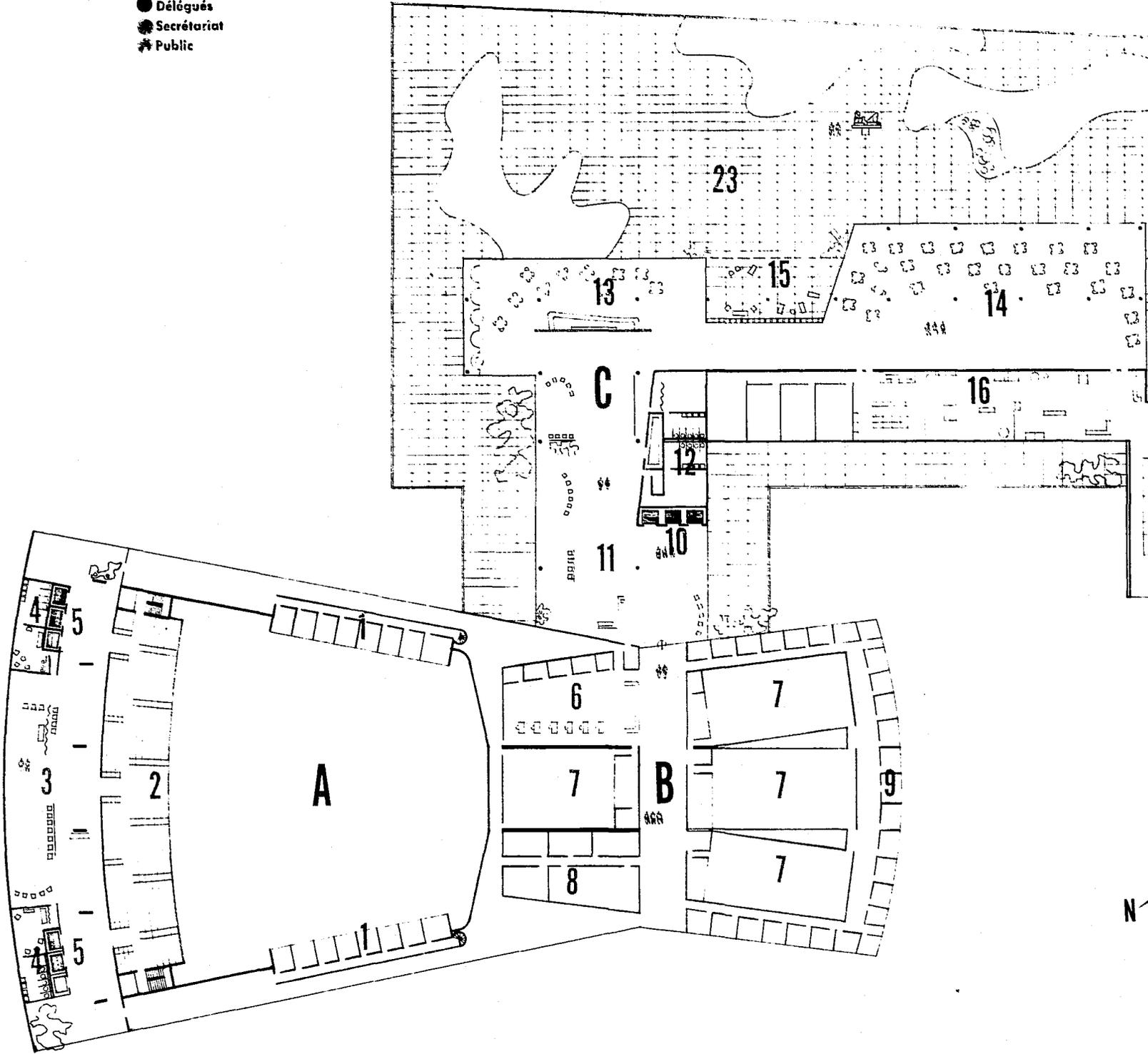
10. Ascenseurs
11. Entrée
12. Lavabos
13. Bar
14. Restaurant fermé et restaurant en plein air
15. Restaurant en plein air
16. Cuisines
17. Ascenseurs de service

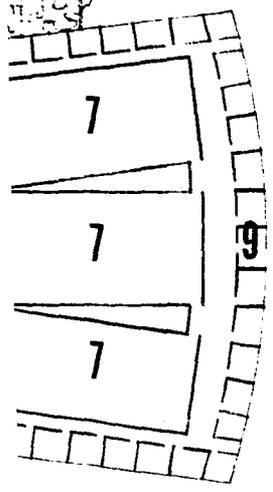
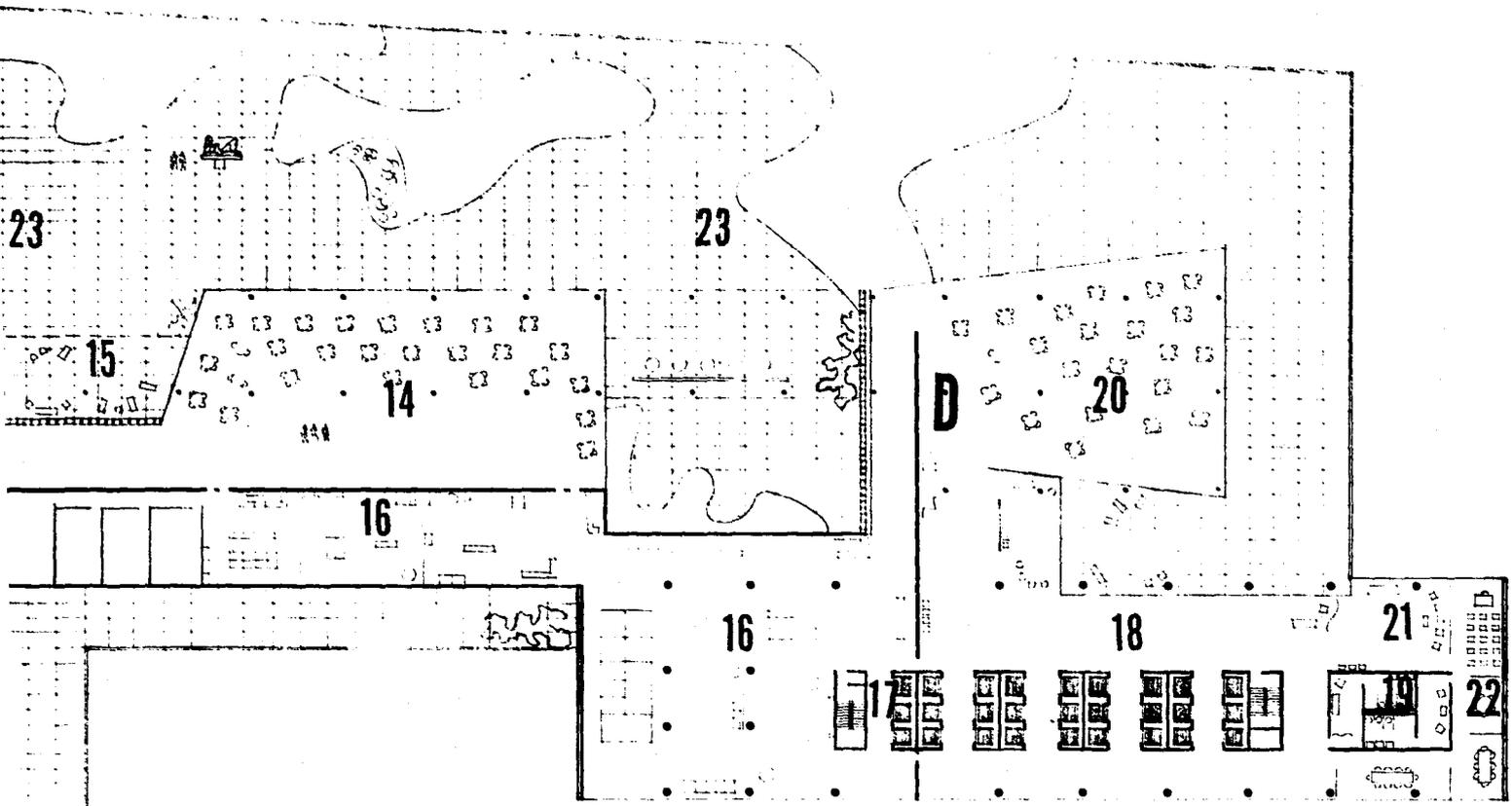
D. ZONE DU RESTAURANT RESERVE AU PERSONNEL DU SECRETARIAT

18. Vestibule
19. Lavabos
20. Restaurant
21. Salon
22. Bibliothèque
23. Jardins-terrasses

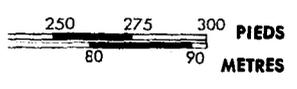


- Délégués
- Secrétariat
- ★ Public



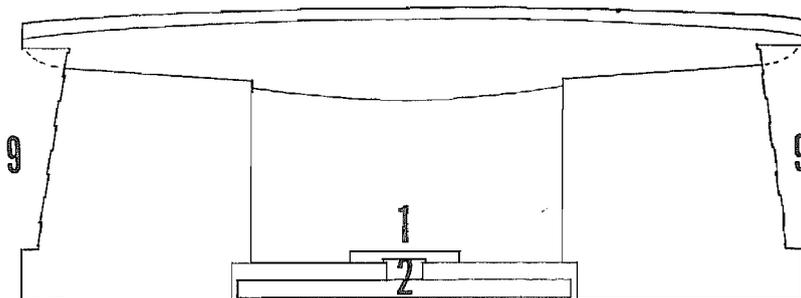


N



Bâtiment de l'Assemblée générale

La masse qui frappera d'abord les yeux du visiteur arrivant sur le site sera le bâtiment de l'Assemblée générale. Derrière celui-ci s'élèvera le bâtiment du Secrétariat et, s'étendant le long de la rive du fleuve, les salles de conseil et les salles de conférence relieront ces masses entre elles pour en former un tout homogène profilant sa silhouette sur l'East River.

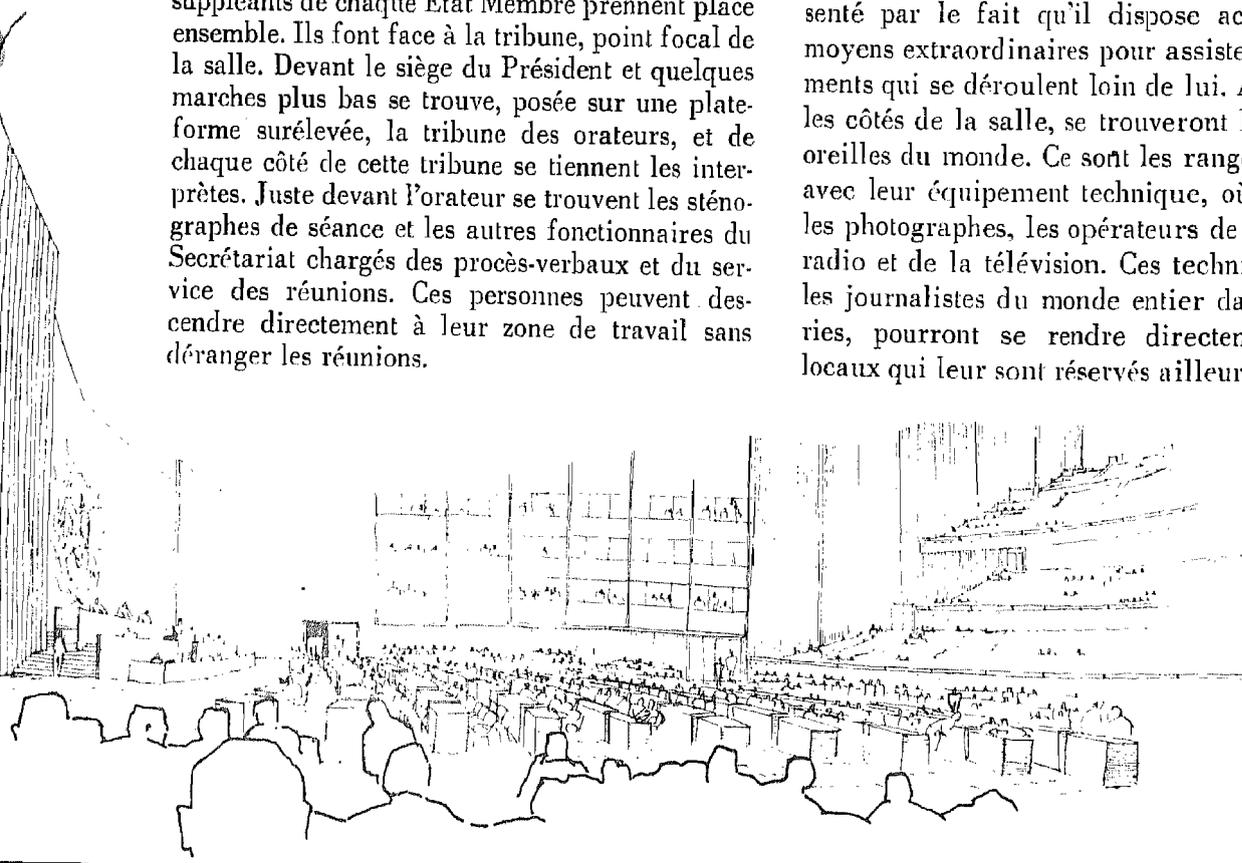


Arrivant par l'entrée d'honneur de la 47ème rue, le visiteur parvient directement, par les sentiers et les pelouses et entre les arbres de cette esplanade septentrionale, à l'entrée principale du bâtiment de l'Assemblée générale.

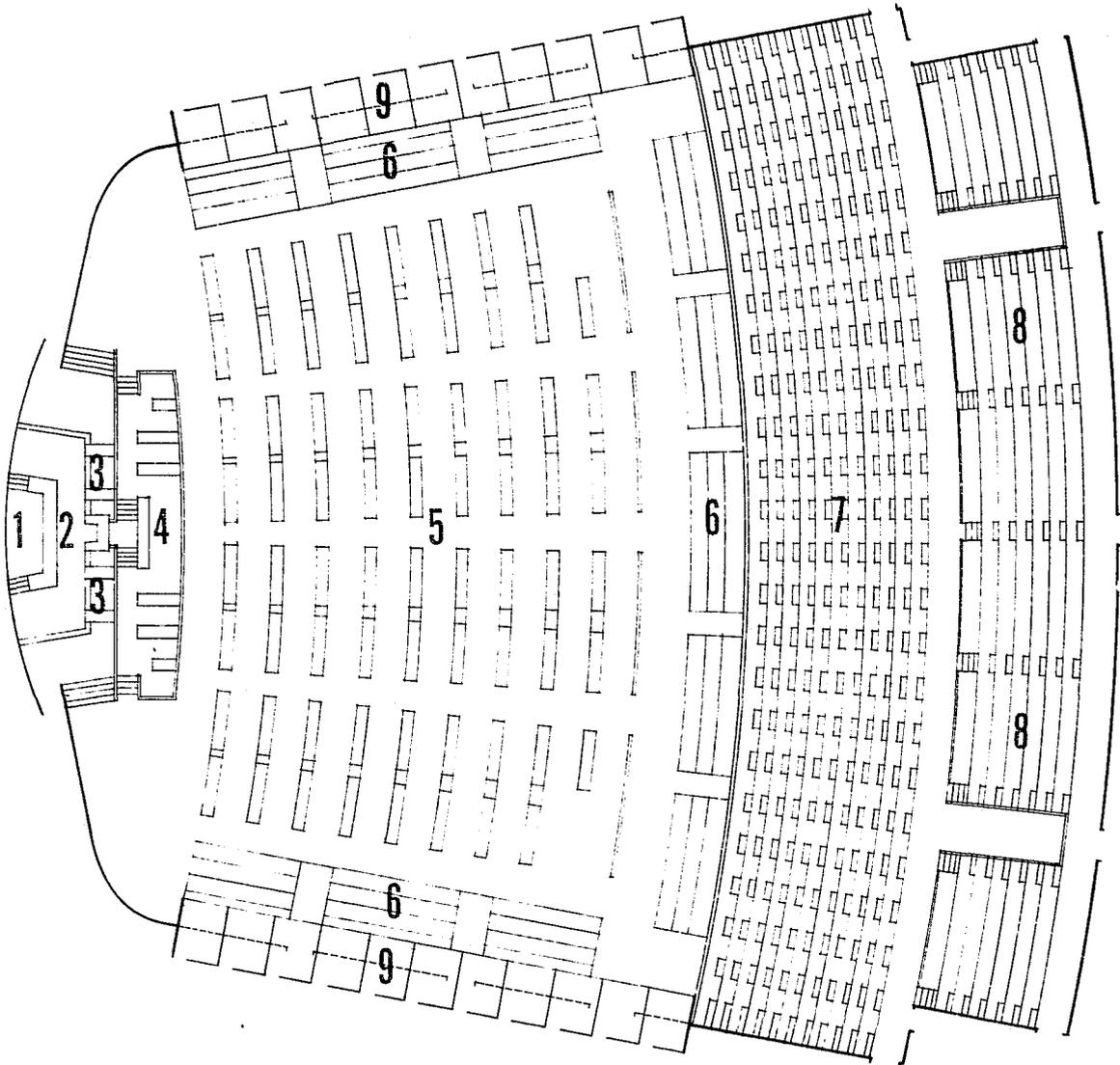
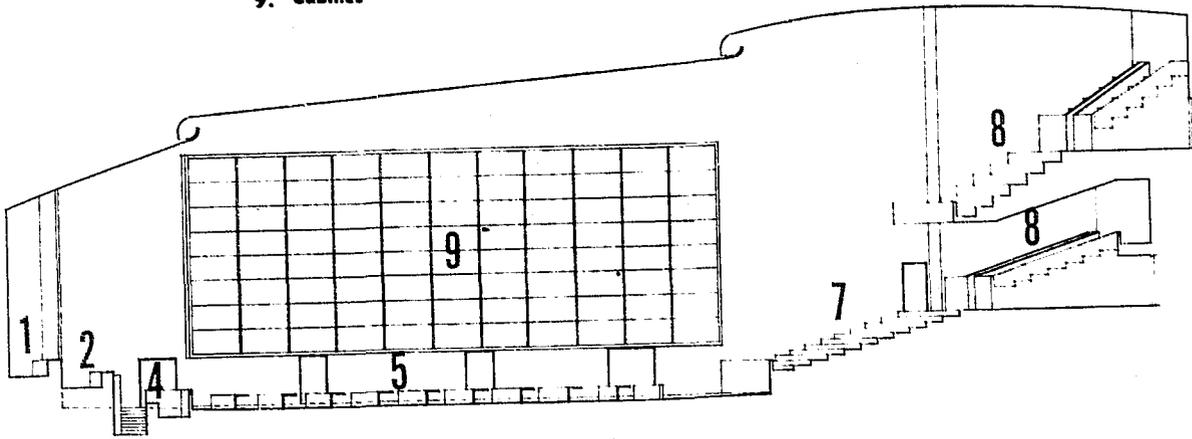
Dès leur arrivée, les délégués peuvent se rendre directement, par l'escalier roulant ou en ascenseur, au salon central qui leur est réservé, où ils se réunissent dans un vaste espace, ouvert de tous côtés à la lumière, au soleil et à la vue sur le paysage environnant et le fleuve. De là, ils se rendent à la grande salle de l'Assemblée, où ils prennent place à des pupitres individuels groupés par délégations, de manière que cinq délégués et cinq suppléants de chaque Etat Membre prennent place ensemble. Ils font face à la tribune, point focal de la salle. Devant le siège du Président et quelques marches plus bas se trouve, posée sur une plateforme surélevée, la tribune des orateurs, et de chaque côté de cette tribune se tiennent les interprètes. Juste devant l'orateur se trouvent les sténographes de séance et les autres fonctionnaires du Secrétariat chargés des procès-verbaux et du service des réunions. Ces personnes peuvent descendre directement à leur zone de travail sans déranger les réunions.

Sur les côtés et au fond du parterre, se trouvent les sièges réservés aux observateurs accrédités et aux conseillers, aux membres du Secrétariat et aux invités de marque.

Le parterre sera entièrement isolé des galeries réservées à la presse et au public et l'on ne pourra s'y rendre que par les zones réservées aux délégués. Les galeries sont surélevées afin de déranger les réunions le moins possible. Dans la galerie qui lui est réservée, le public qui assiste aux réunions établit un contact direct entre l'assemblée délibérante et les peuples du monde qu'il représente. Outre le public effectivement présent, le public mondial est encore mieux représenté par le fait qu'il dispose actuellement de moyens extraordinaires pour assister à des événements qui se déroulent loin de lui. Au fond et sur les côtés de la salle, se trouveront les yeux et les oreilles du monde. Ce sont les rangées de cabines avec leur équipement technique, où travailleront les photographes, les opérateurs de cinéma, de la radio et de la télévision. Ces techniciens, comme les journalistes du monde entier dans leurs galeries, pourront se rendre directement vers les locaux qui leur sont réservés ailleurs.



1. Tribune
2. Orateur
3. Interprètes
4. Secrétariat
5. Parterre réservé aux délégués
6. Conseillers et observateurs accrédités
7. Galerie de la presse
8. Galerie du public (le balcon du public se trouve au-dessus)
9. Cabines



Les salles de conseil

Les salles de conseil sont destinées aux délibérations du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle. Chacun de ces organes a sa structure organique propre et sa méthode de travail particulière. Les différences, cependant, n'influent pas sur les arrangements architecturaux fondamentaux, qui sont identiques; on peut facilement pourvoir à leurs diverses nécessités par une certaine souplesse dans la disposition des tables, de l'équipement et du mobilier en général.

Les délégués des Etats Membres d'un Conseil tiennent des réunions qui sont surtout du type "table ronde," et présidées par un des leurs; à leurs délibérations assistent le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint responsable du département du Secrétariat chargé du service de ce Conseil.

Les onze membres du Conseil de sécurité tiennent leurs séances autour d'une table ronde, réunis dans une atmosphère de travail concentré et intime.

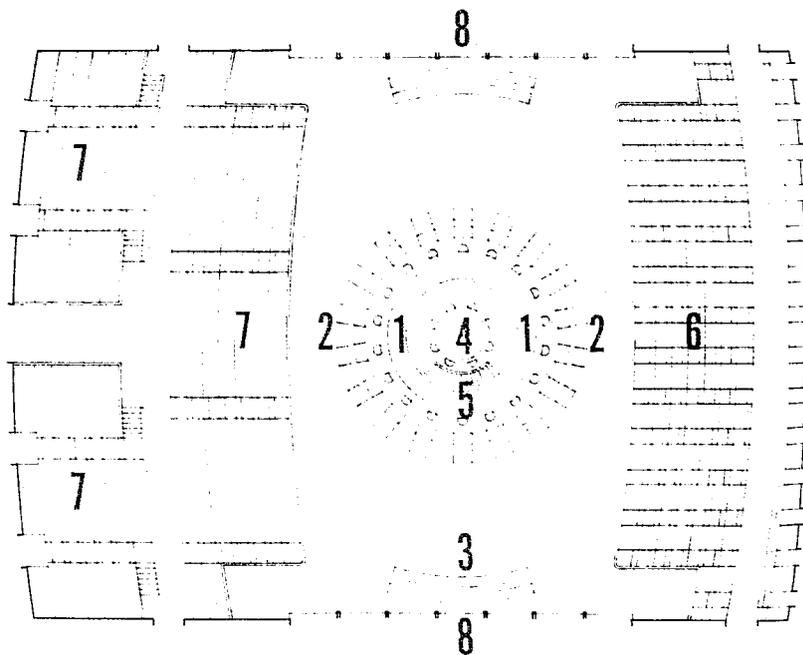
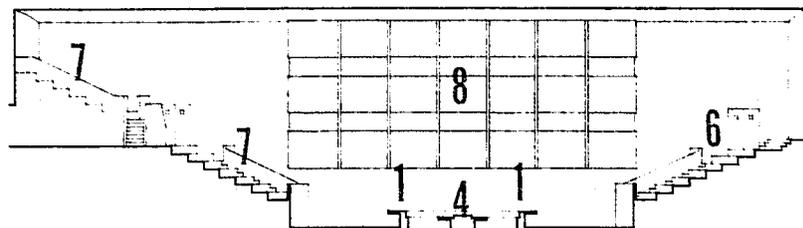
Le Conseil économique et social, comprenant

dix-huit membres et jusqu'à trente participants représentant des institutions spécialisées et autres organisations, a besoin que les tables de conférence soient disposées différemment, tout en étant groupées.

Le nombre des membres du Conseil de tutelle est variable — comme l'est celui des représentants des Territoires sous tutelle — et exige plus de souplesse dans la disposition des sièges.

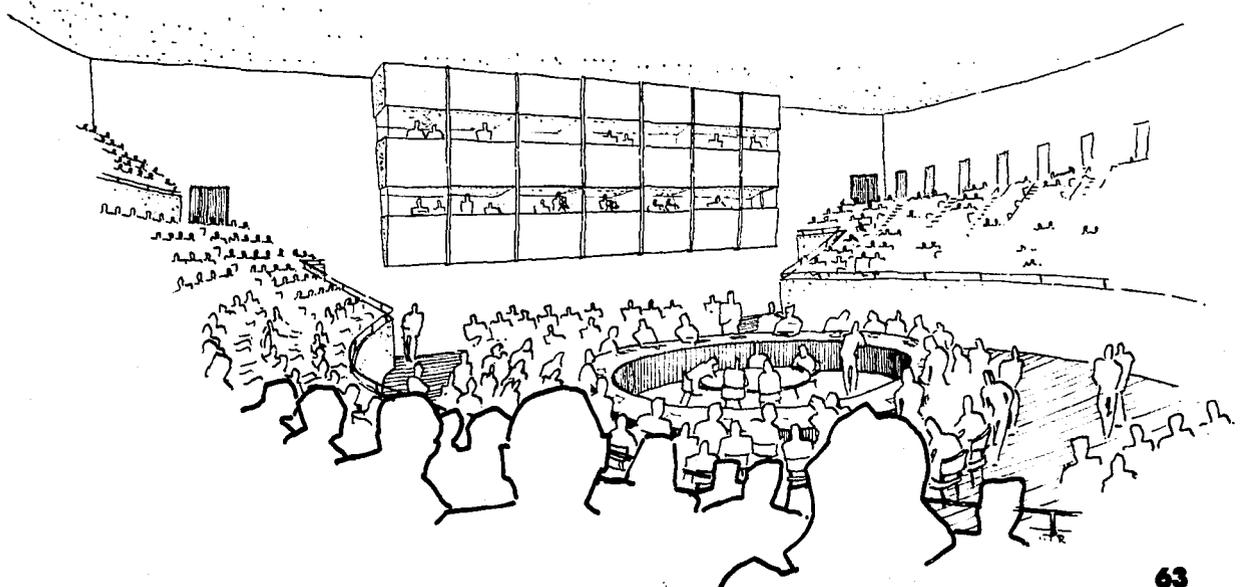
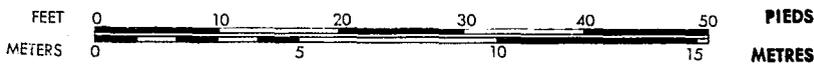
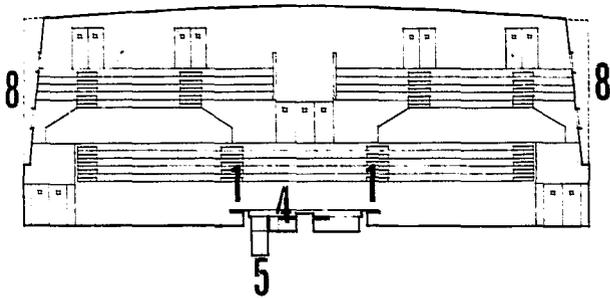
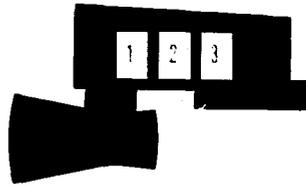
Autour des délibérations centrales des trois Conseils gravitent les services auxiliaires du Secrétariat, et les observateurs de la presse et du public. Conformément au principe fondamental adopté, on s'arrangera pour que les membres du Secrétariat puissent descendre directement de l'endroit situé au centre de la table de conférence circulaire ou semi-circulaire, où ils exercent leur activité, vers leurs lieux de travail. Cet espace central destiné aux interprètes, aux sténographes de séance et autres, est situé un peu plus bas que les sièges des délégués, de façon que le va-et-vient du personnel du Secrétariat ne dérange pas les délégués et ne les empêche pas de se voir.

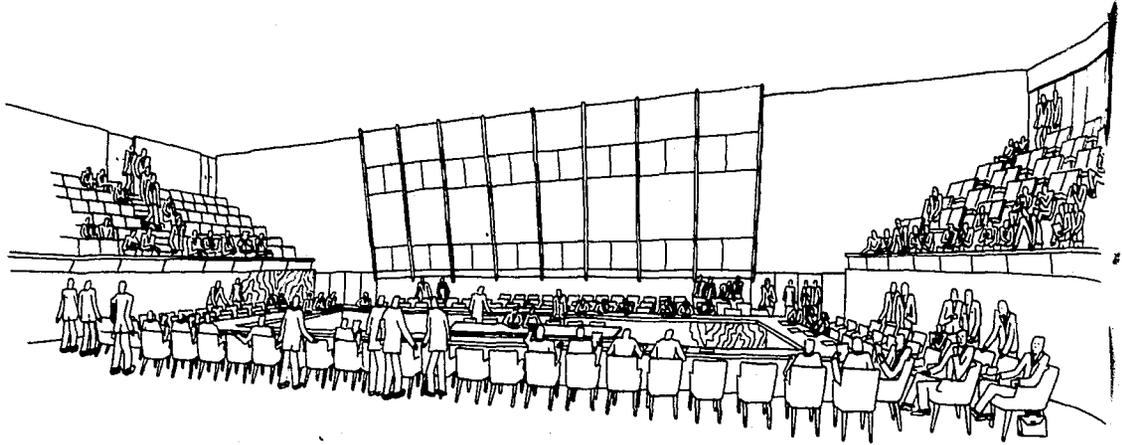
1. Table des délégués
2. Conseillers
3. Observateurs accrédités
4. Secrétariat
5. Escalier conduisant aux services des conférences
6. Galerie de la presse
7. Galerie du public
8. Cabines



Le long des deux murs latéraux de chaque salle de conseil se trouvent les loges pour l'interprétation simultanée et pour la télévision, le cinéma et la photographie. La disposition des membres du Conseil autour d'une table circulaire pose aux photographes un problème difficile à résoudre, mais on estime que l'emplacement des loges des deux côtés permettra de bien voir tous les participants.

La galerie de la presse est surélevée par rapport à la salle, de façon à être directement accessible depuis le salon et les locaux de travail de la presse. Le fait que la galerie du public est en face de la galerie de la presse et au même niveau que celle-ci, réduit au minimum les dérangements causés par les allées et venues et permet l'accès par les salons destinés au public. Les délégués entrent donc dans la salle de conseil et en sortent sans rencontrer les autres groupes et passent directement dans leur salon où ils peuvent causer et se détendre, ou quitter le bâtiment directement et incognito.





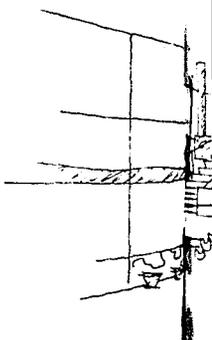
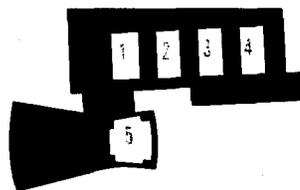
Salles de conférence

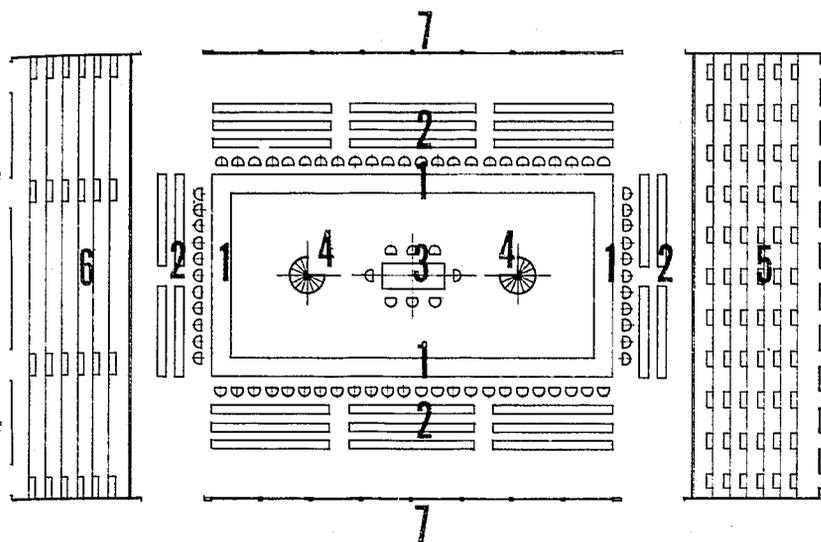
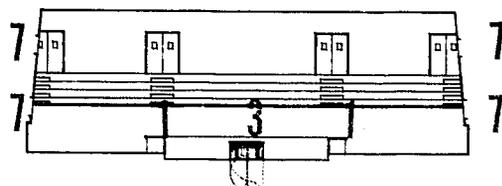
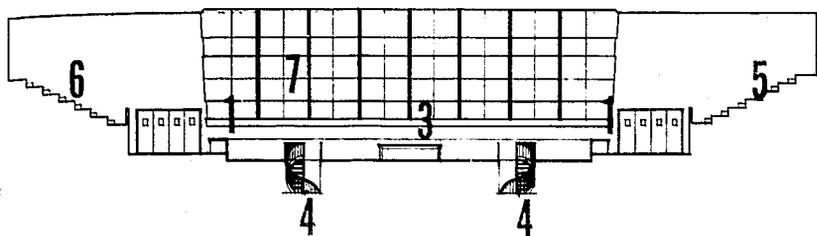
Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies siègent dans chacune des six grandes Commissions de l'Assemblée générale. Cela pose immédiatement le problème des sièges des soixante-dix représentants, de leurs conseillers et de leurs adjoints. Puisque les conférences consistent également en discussions autour d'une table, dirigées par un président élu, qui est l'un des membres, les représentants doivent être assis autour d'une table ovale, elliptique ou rectangulaire. Si on veut fournir à chaque personne l'espace nécessaire, on doit disposer de salles de grandes dimensions.

La solution architecturale consistera donc à fournir l'espace nécessaire et à l'aménager sans obstacles fixes, de façon que mobilité de l'ameublement et de l'équipement permette, dans chaque cas, d'adapter l'aménagement des lieux à

la nature des travaux. L'espace central destiné au Secrétariat doit être plus que suffisant, mais il ne pourra pas, comme dans les salles de conseil, être en contre-bas, car les salles doivent être sur un seul niveau pour favoriser la mobilité de l'ameublement.

On doit prévoir des cabines et des microphones pour l'interprétation simultanée et des cabines pour les services de l'information. La disposition des cabines sur deux côtés des salles et celle des galeries de la presse et du public à chaque bout est la même que dans les salles de conseil. Dans la disposition générale du plan, on a placé les salles de conférence l'une à côté de l'autre pour éviter, autant que possible, d'avoir à installer un double outillage, surtout pour les cabines.





1. Table de conférence des délégués
2. Conseillers
3. Secrétariat
4. Escalier conduisant aux services des conférences
5. Galerie du public
6. Galerie de la presse
7. Cabines

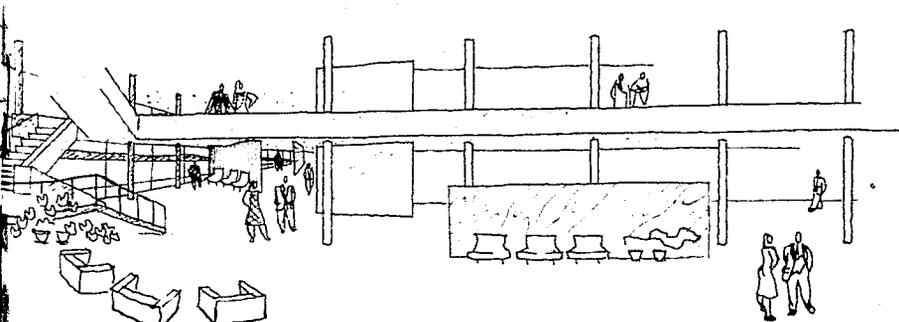


Salon des délégués

Tandis que les délégués se disperseront à travers les bâtiments pour se livrer à leurs travaux — réunions dans les salles, travaux de détail dans les petits bureaux ou dans les salles de réunion autour des grandes salles, conversations dans les vestibules, les corridors et les salons auxiliaires situés immédiatement à l'extérieur des grandes salles — l'unique grand salon central constituera le foyer, le cœur de tout l'organisme. On y accédera directement de l'entrée et les délégués en partiront pour se rendre dans leurs salles de réunion qui, pour la plupart, sont soit au même étage, soit à un autre étage qu'on peut atteindre par un escalier roulant ou un ascenseur. Le salon fournira toute commodité pour permettre à ces voyageurs venus de tous les points du monde de se rencontrer dans une atmosphère calme et reposante et d'avoir des

discussions confidentielles sur les affaires d'importance mondiale. Matériellement parlant, ce salon est isolé de l'atmosphère affairée de la ville; il se dresse au-dessus de ses rues et donne sur les jardins et la rivière. La partie surélevée étant réduite à une *loggia*, ce salon donnera l'impression d'une pièce spacieuse et ouverte, et en même temps fournira un lieu de réunion plus intime et moins officiel sous le balcon.

Les délégués pourront, quand ils le désireront, se mettre en contact direct avec le public et les journalistes en se rendant directement aux salons particuliers réservés à ceux-ci. De même, le contact avec les bâtiments du Secrétariat et avec la bibliothèque est facile, puisque du salon et de tous les étages destinés aux délégués, il y a accès direct à ces locaux, sur le même plan.



Bâtiment du Secrétariat

En quittant les autobus, le métro et *Grand Central Station*, les membres du Secrétariat et de la presse se rendront à pied au bâtiment du Secrétariat en traversant l'espace découvert qui se trouve à l'extrémité sud du site. Les délégués, à pied, en voiture ou en taxi, arriveront également en cet endroit, isolé de la foule des visiteurs.

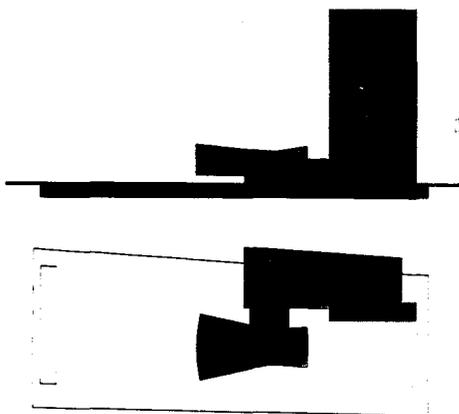
Le contraste entre le bâtiment vertical du Secrétariat et le bâtiment horizontal de l'Assemblée générale crée un problème architectural frappant. Matériellement parlant, le Secrétariat semblera dominer l'Assemblée générale. Mais le rôle de l'architecture consiste précisément à créer l'équilibre convenable entre ces deux éléments, en rétablissant les vrais rapports sous-jacents entre l'importance fonctionnelle et la signification symbolique.

Cette construction verticale, dans laquelle jusqu'à cinq mille personnes travailleront journellement, est conçue en partant de la nécessité d'un éclairage, d'une ventilation, d'une visibilité, d'une circulation et de communications satisfaisants. Les conditions, calculées pour répondre d'une façon parfaite aux besoins d'un fonctionnaire donné, constitueront, avec de minimes variantes, les conditions idéales pour le reste des cinq mille fonctionnaires. La multiplication que cela implique subira cependant l'influence de facteurs structuraux et autres éléments d'ordre pratique. Le bâtiment du Secrétariat doit se présenter comme une masse homogène dressée dans l'espace avec des proportions harmonieuses de largeur, de profondeur et de hauteur.

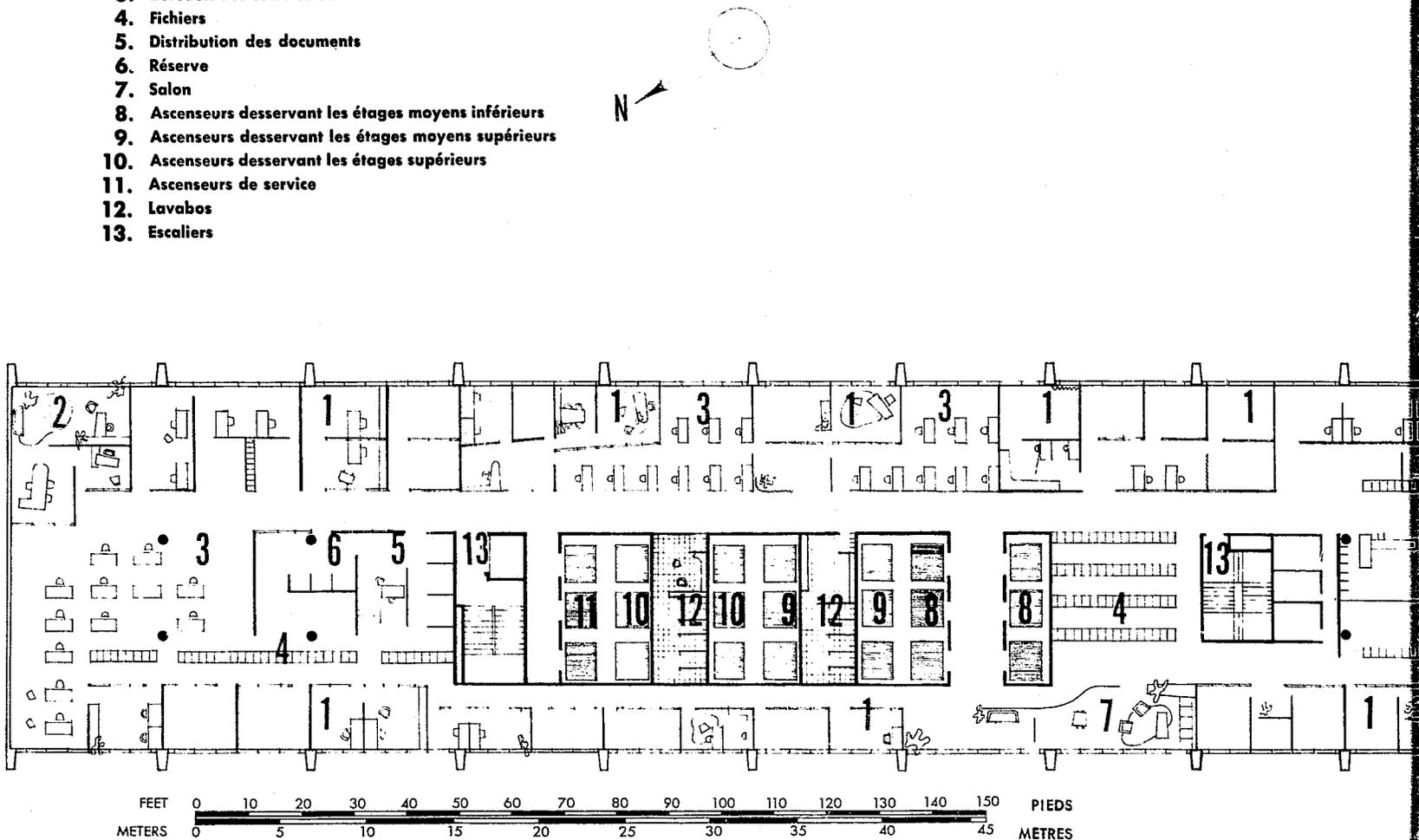
Au moyen de cloisons mobiles, qui ne font pas partie de la charpente, l'espace disponible peut prendre la forme de n'importe quel bureau

ou s'adapter à n'importe quel usage, selon les besoins variables des occupants. Alors que les cinq départements "de fond" exigeront presque exclusivement des petits bureaux pour chefs de service et secrétaires, le Département de l'information, le Département des conférences et services généraux et celui des services administratifs et financiers auront besoin, en outre, de grands bureaux pouvant contenir de nombreux employés et un important matériel de bureau, des locaux pour des services techniques spéciaux, d'autres pour le service et les réserves, des ateliers mécaniques et des ateliers de réparation, etc.

L'étude de certaines variantes montrera comment l'espace prévu peut s'adapter exactement aux exigences particulières de l'organisme qui devra y être installé; aussi présentons-nous divers projets d'utilisation de l'espace pour aider à mieux analyser la structure fondamentale.



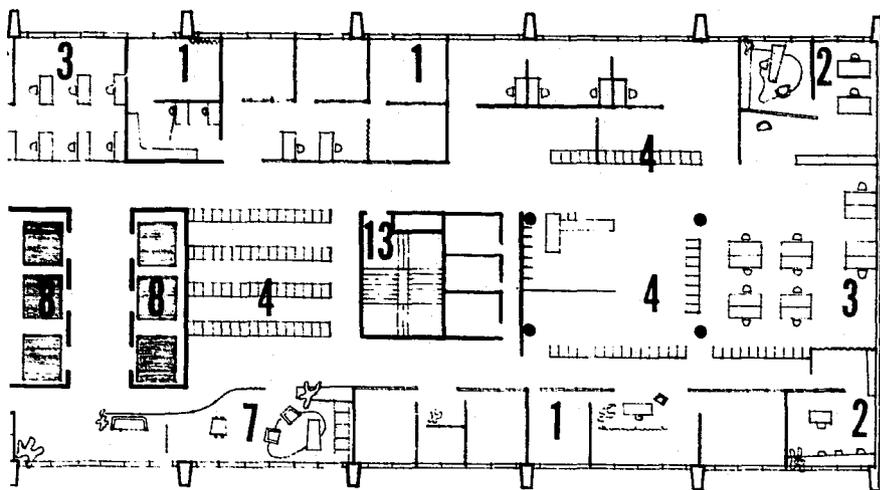
1. Bureaux particuliers-types
2. Groupe de bureaux de la direction
3. Bureaux des secrétaires
4. Fichiers
5. Distribution des documents
6. Réserve
7. Salon
8. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
9. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
10. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
11. Ascenseurs de service
12. Lavabos
13. Escaliers



a) Type d'étage de bureaux

Les services d'administration et de recherche, les bureaux de secrétaires, les locaux destinés aux fichiers et aux réserves, sont les éléments-types d'un tel espace.

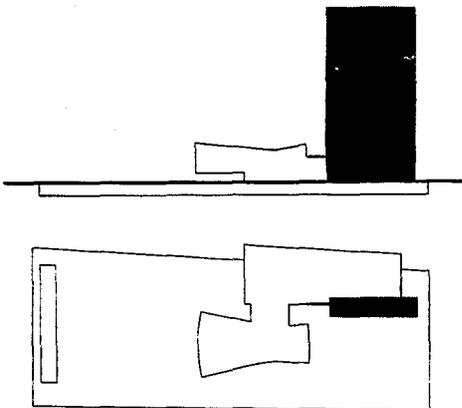
Certains bureaux seront en enfilade et, partant des murs extérieurs, rejoindront le couloir central, tandis qu'un grand nombre d'autres seront des bureaux particuliers; les ascenseurs ont donc été placés plus près d'un côté que de l'autre pour permettre les deux types de disposition au même étage. La situation du couloir central lui-même n'est pas fixée, mais elle dépendra de la disposition générale des bureaux à chaque étage. Au centre, se trouveront les espaces nécessaires aux escaliers, lavabos, locaux pour les réserves et les fichiers, ce qui permettra d'adopter une disposition périphérique pour les espaces consacrés à la comptabilité, à l'administration et autres vastes bureaux.



140 150 PIEDS
45 METRES

b) Type d'étage réservé à un Secrétaire général adjoint

A certains étages, il sera nécessaire que la disposition générale des bureaux soit plus étroitement liée aux besoins spéciaux auxquels elle doit répondre. La présente disposition envisage l'aménagement possible de salles de réception, d'un bureau central destiné à un Secrétaire général adjoint entouré de ses adjoints et conseillers, de salles de conférence et de réunion, ainsi que l'espace dont les secrétaires auront besoin pour leurs fournitures et leurs fichiers.



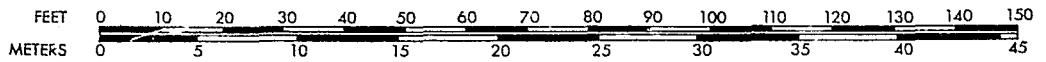
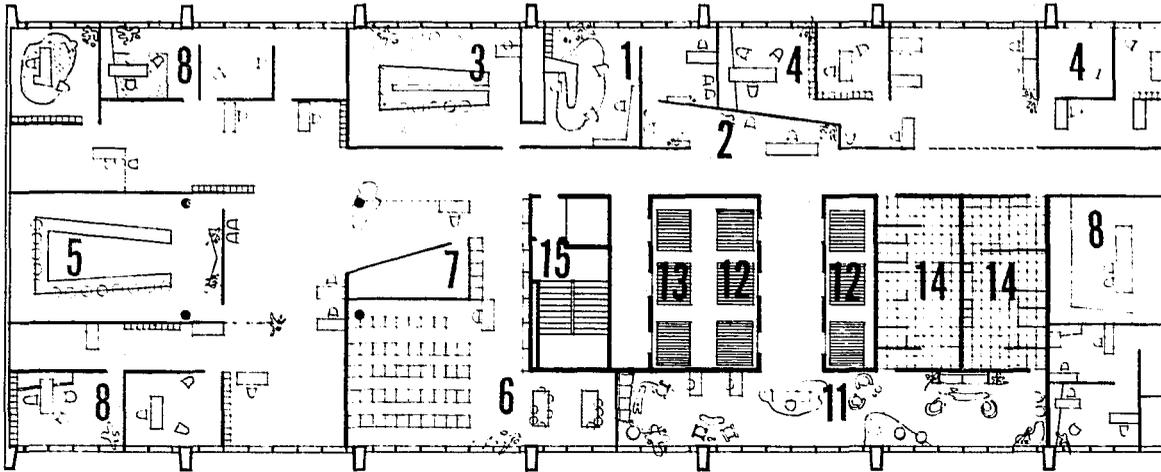
c) Etage-type du restaurant et de la cafeteria

Les gratte-ciel, du fait de leur hauteur, posent normalement des problèmes particuliers en ce qui concerne les installations de service et les ascenseurs. On a, par conséquent, l'habitude de grouper les étages en zones. Les ascenseurs express conduisent directement à une zone qu'ils desservent alors en s'arrêtant à chaque étage. Des tuyaux amènent dans chaque zone les lignes électriques mères qui se divisent alors et desservent chaque étage de la zone considérée. Les régions de contact entre zones sont généralement des demi-étages ou "galeries de tuyauterie"; cependant, étant donné l'espace nécessaire aux installations de climatisation, salles de ventilation et autres équipements mécaniques, ces étages intermédiaires ont besoin d'être plus élevés.

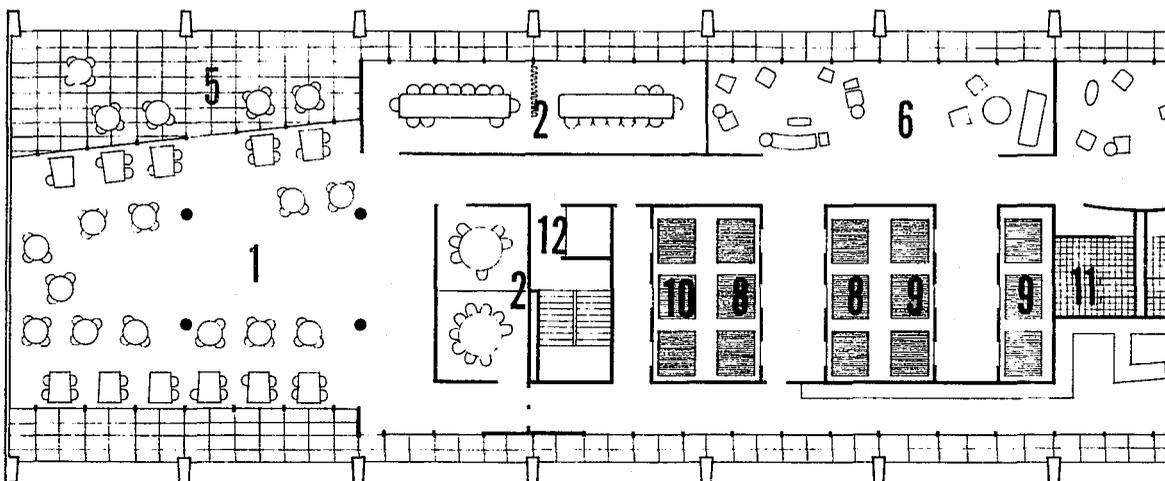
On se propose donc d'utiliser aussi ces étages intermédiaires pour les restaurants, les cafeterias et les salons, que les occupants du bâtiment pourraient atteindre facilement, sans utiliser à l'excès les ascenseurs. Il est possible de les concevoir comme des locaux à plafond élevé, donnant à l'ensemble du bâtiment un caractère unique qui résulte de sa nature particulière et limitant le caractère impersonnel habituel aux bâtiments administratifs.

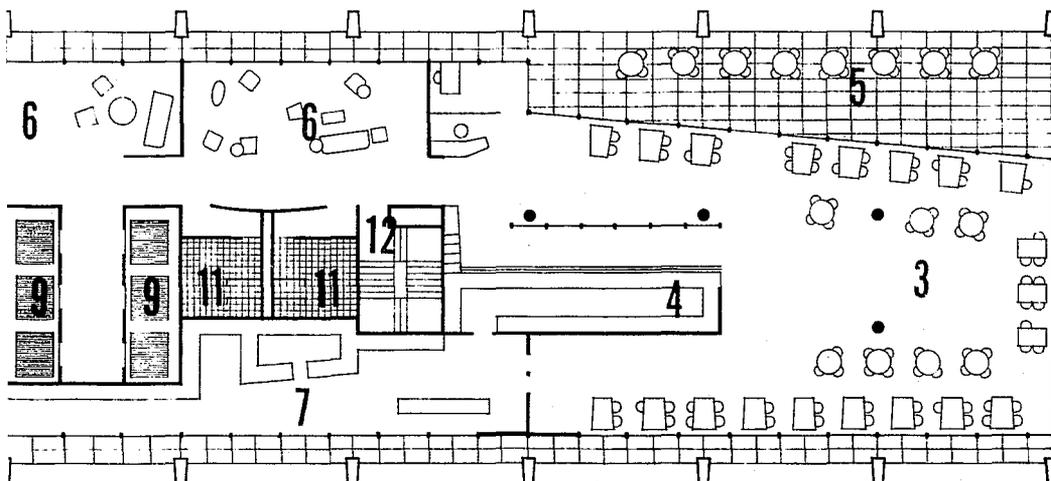
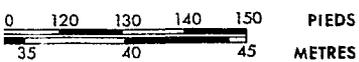
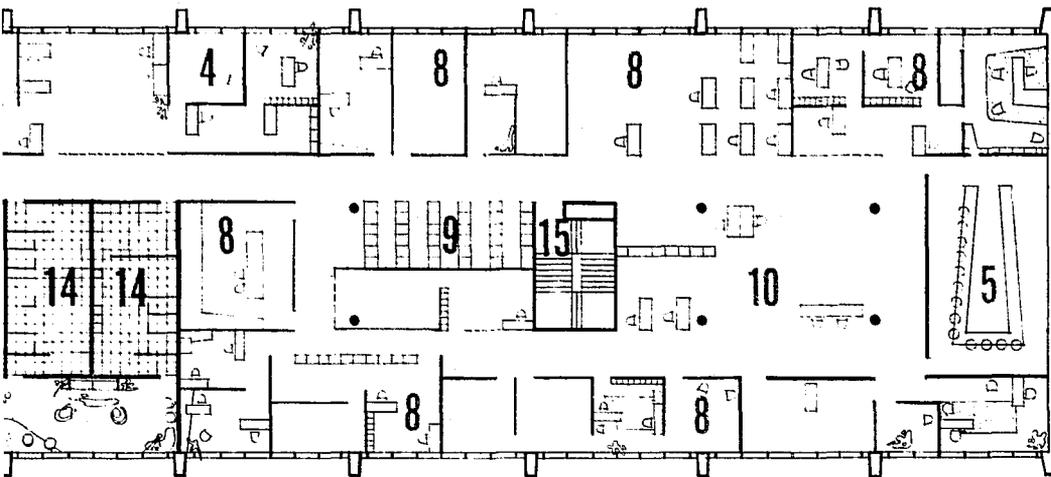
Le plan ci-contre montre les possibilités d'aménagement d'un restaurant, d'une cafeteria et d'un salon, toutes les zones étant climatisées directement depuis les salles de ventilation placées au-dessus. A d'autres étages, les services de restaurant peuvent être moins importants et l'on pourrait y placer d'autres installations qu'il serait souhaitable de mettre à la disposition du personnel.

1. Bureau du Secrétaire général adjoint
2. Salle de réception
3. Salle de réunion
4. Adjoints et conseillers
5. Salle de conférence
6. Bibliothèque
7. Distribution des documents
8. Bureaux du département
9. Fichier
10. Bureaux des secrétaires
11. Salon
12. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
13. Ascenseurs de service
14. Lavabos
15. Escaliers



1. Restaurant
2. Salles à manger particulières
3. Cafeteria
4. Comptoir
5. Terrasses
6. Salon et salles de réunion du personnel
7. Cuisines
8. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
9. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
10. Ascenseurs de service
11. Lavabos
12. Escaliers

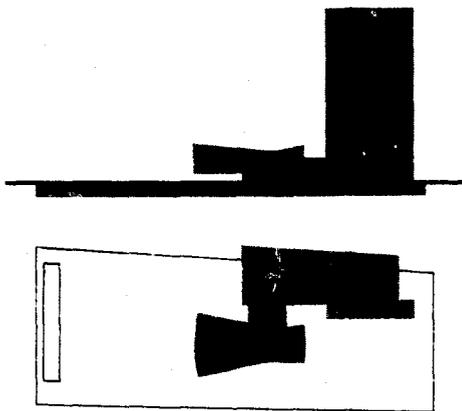




Coupes

Des sections transversales et longitudinales montrent l'aspect des espaces créés dans la masse du bâtiment sous leurs trois dimensions. Bien que le plan fondamental des bâtiments des conférences soit horizontal, les éléments en ont été distribués de telle façon que la position des ascenseurs et des escaliers roulants en certains points cruciaux réduise au minimum l'obligation de marcher. On verra cependant comment on a conservé le principe de l'horizontalité pour assurer la séparation des différents groupes de personnes et pour éviter que les courants de circulation ne se heurtent. Le principe de l'horizontalité s'applique également à l'utilisation économique des étages inférieurs où les différences de niveau entre les diverses entrées et sorties permettent un plan simple de circulation pour les piétons aussi bien que pour les voitures.

L'autre considération majeure, en matière d'espace, qui doit déterminer la forme des salles de réunion, relève de nécessités acoustiques. Le volume de ces grandes salles a été combiné de telle façon que la structure générale s'en trouve simplifiée pour réduire les frais de construction et, en outre, tous les espaces disponibles sont utilisés de façon à assurer le meilleur rendement.

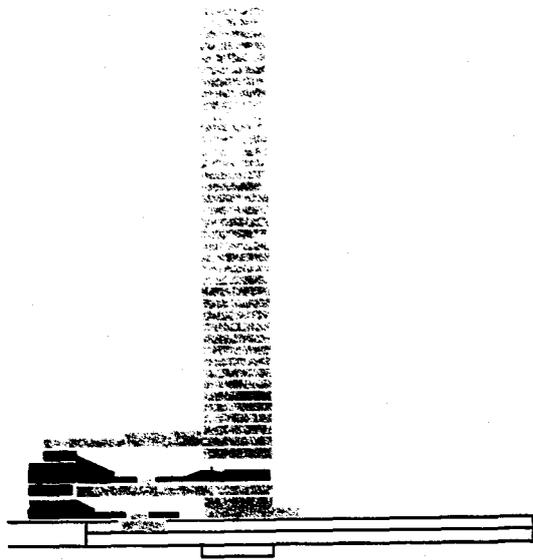


Coupe transversale a

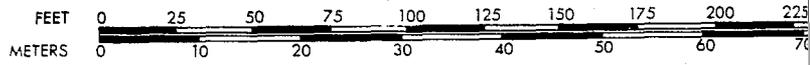
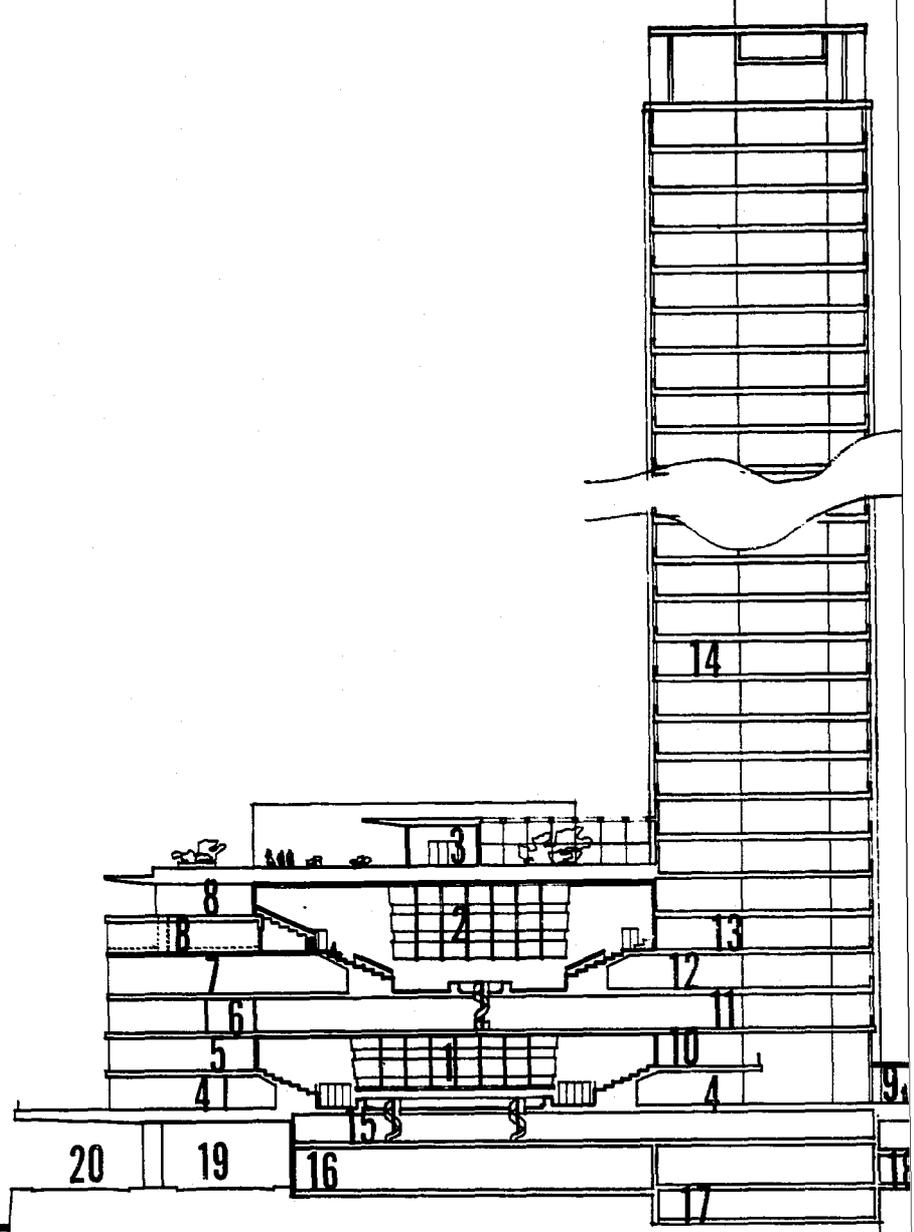
1. Salle de conférence
2. Salle de conseil
3. Restaurants
4. Salles de commission et accès des délégués aux salles de conférence
5. Accès du public aux salles de conférence
6. Salles de commission
7. Etage principal des délégués et accès aux salles de conseil
8. Accès du public aux salles de conseil
9. Entrée du Secrétariat
10. Accès de la presse aux salles de conférence
11. Etage des services des conférences
12. Accès des délégués aux salles de conseil
13. Accès de la presse aux salles de conseil
14. Secrétariat
15. Production des documents et autres services
16. Expédition, réception, garage et ateliers
17. Services mécaniques et services d'entretien
18. Etages des parcs à voitures
19. Franklin D. Roosevelt Drive—direction sud
20. Franklin D. Roosevelt Drive—direction nord
21. Première avenue
22. Tunnel sous la Première avenue (en projet)

Coupe transversale b

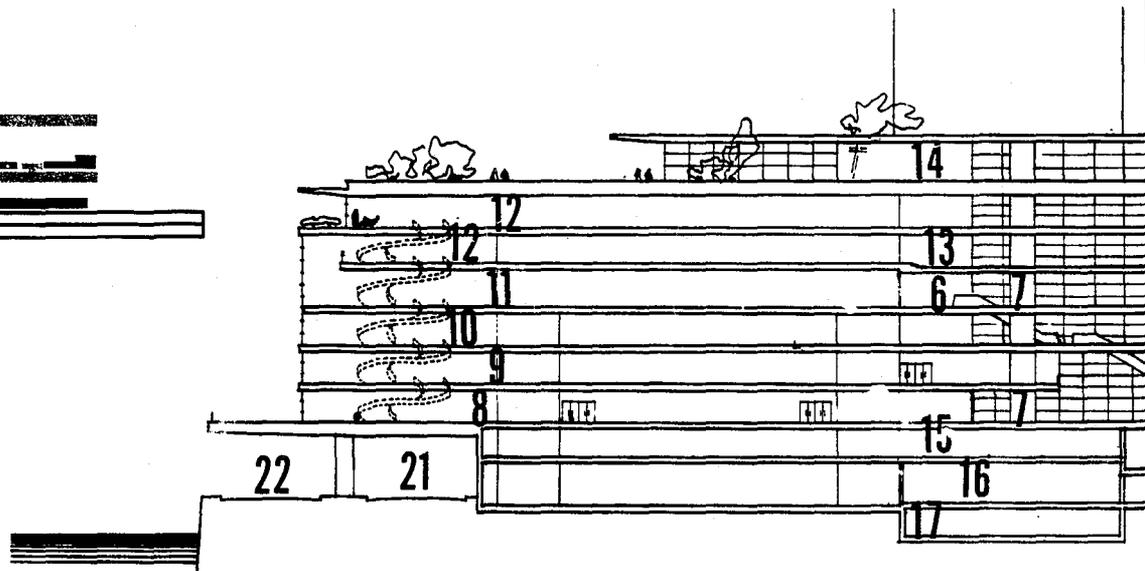
1. Vestibule d'entrée des délégués
2. Salle de conférence No 5
3. Cabines
4. Accès du public à la galerie
5. Salle de contrôle et studios radiophoniques
6. Escaliers roulants conduisant au salon des délégués
7. Ascenseurs réservés aux délégués
8. Salles de commission et accès des délégués aux salles de conférence
9. Accès du public aux salles de conférence
10. Etage des salles de commission et des services des conférences
11. Salon des délégués et accès aux salles de conseil
12. Accès du public aux salles de conseil
13. Accès de la presse aux salles de conseil
14. Restaurants
15. Production des documents et autres services
16. Expédition et réception
17. Services mécaniques et services d'entretien
18. Etages des parcs à voitures
19. Première avenue
20. Tunnel sous la Première avenue (en projet)
21. Franklin D. Roosevelt Drive—direction sud
22. Franklin D. Roosevelt Drive—direction nord

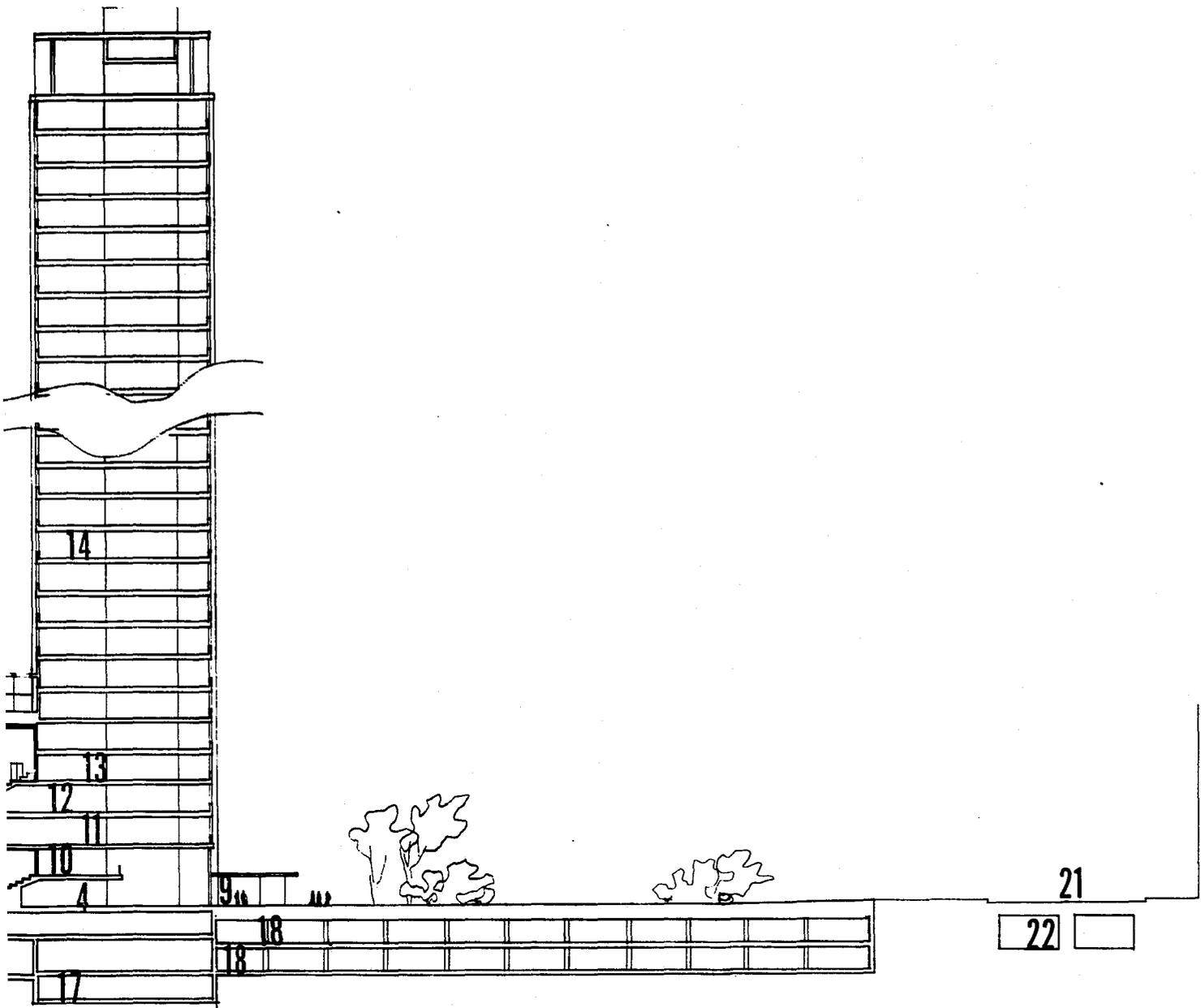


- Délégués
- Secrétariat
- Presse
- Public

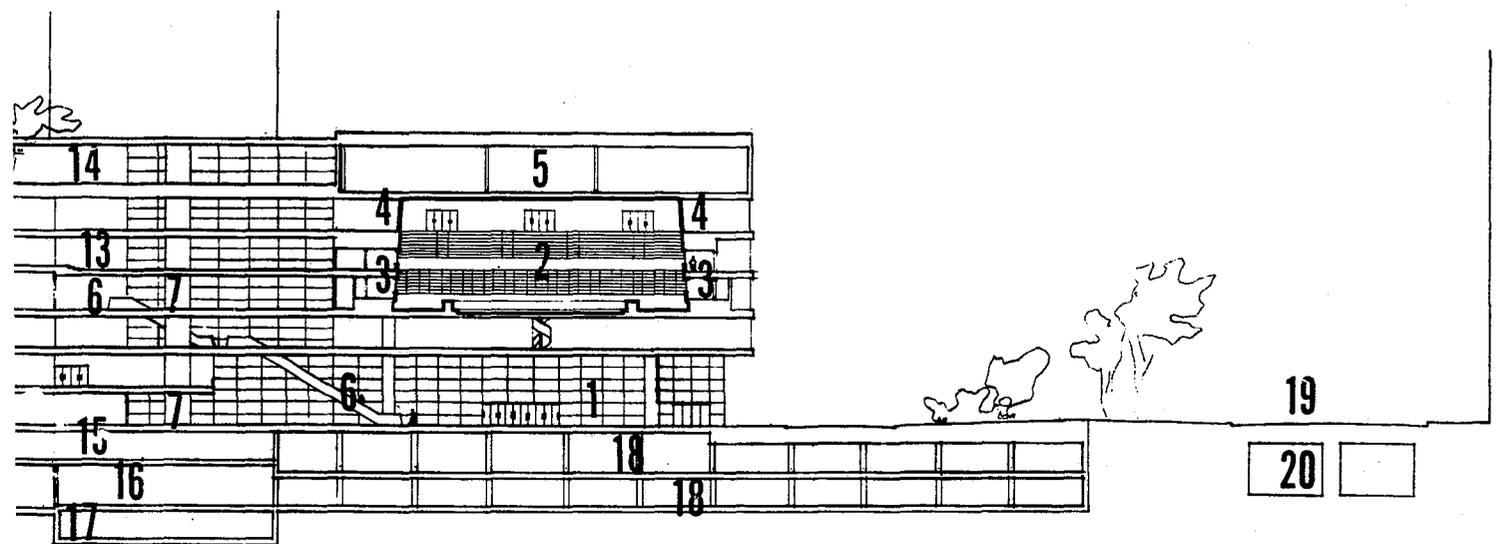


- Délégués
- Secrétariat
- Presse
- Public



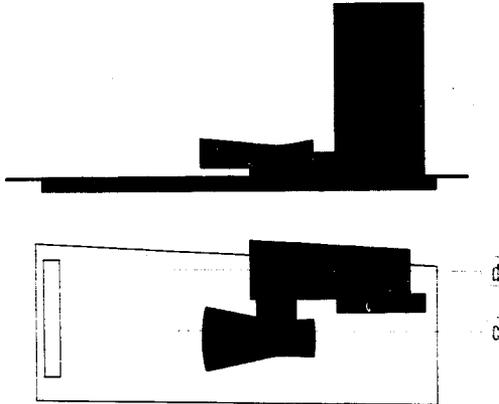


150 175 200 225 250 275 300 **PIEDS**
 50 60 70 80 90 **METRES**



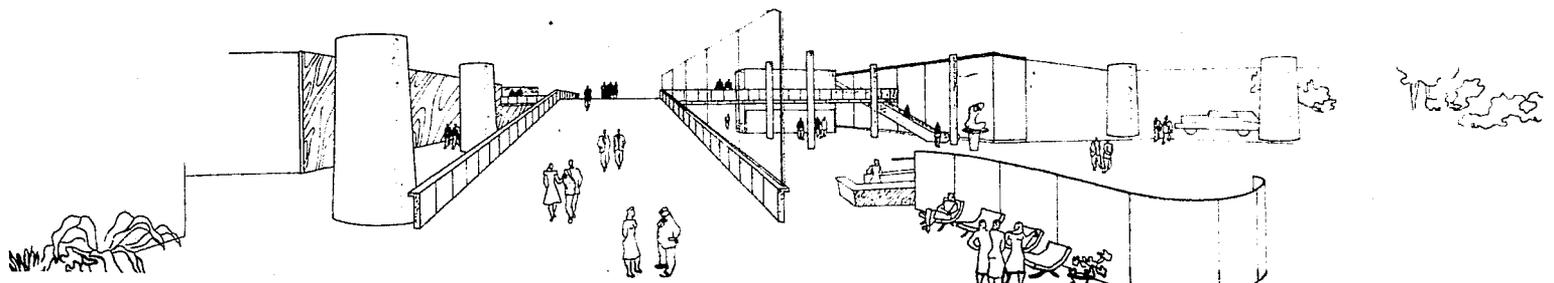
Coupe longitudinale c

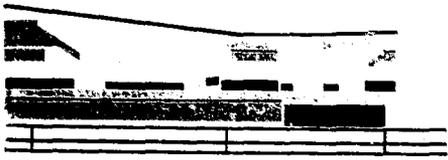
1. Assemblée générale
2. Tribune
3. Parterre réservé aux délégués
4. Cabines
5. Galerie de la presse
6. Galeries du public
7. Salon du public et accès aux galeries
8. Zone de la presse et accès aux galeries
9. Accès des délégués aux salles de séance
10. Services de l'Assemblée générale et réserves
11. Entrée du public
12. Parc à voitures
13. Salle de projection
14. Vestibule du public et salle d'exposition
15. Rampes d'accès au salon du public
16. Escaliers roulants conduisant au salon des délégués
17. Entrée des délégués
18. Salle de conférence No 5
19. Cabines
20. Table de conférence
21. Galerie de la presse
22. Galerie du public
23. Studios radiophoniques
24. Bureaux



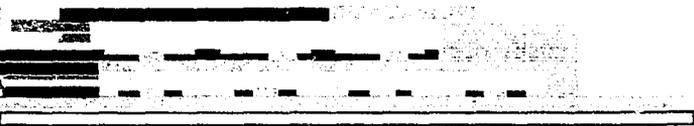
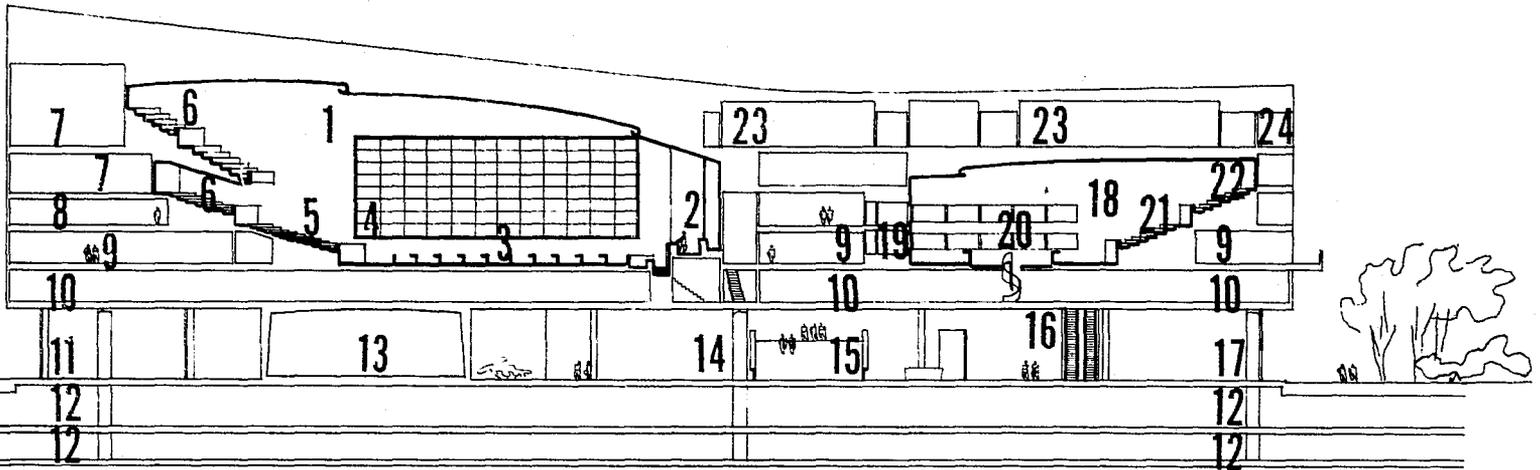
Coupe longitudinale d

1. Salle de conférence No 1
2. Salle de conférence No 2
3. Salle de conférence No 3
4. Salle de conférence No 4
5. Cabines
6. Salle du Conseil de sécurité
7. Salle du Conseil de tutelle
8. Salle du Conseil économique et social
9. Restaurant des délégués
10. Restaurant du Secrétariat
11. Accès du public aux salles de conseil
12. Salon des délégués et accès aux salles de conseil
13. Accès des délégués aux salles de commission
14. Etage des services des conférences
15. Accès du public aux salles de conférence et de commission
16. Accès des délégués aux salles de commission
17. Production et distribution des documents, parc à voitures, etc.
18. Parc à voitures, expéditions, réserves, etc.
19. Bureaux de la bibliothèque et salles de lecture
20. Rayonnages
21. Archives

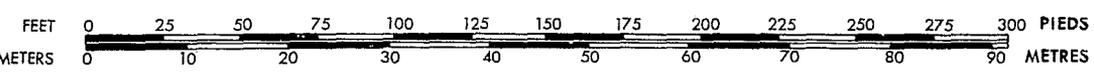
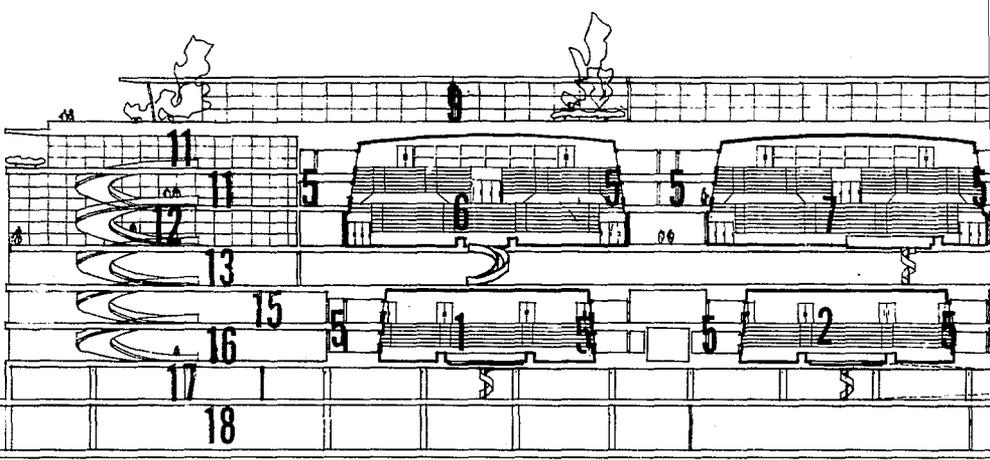




- Délégués
- Secrétariat
- Presse
- Public



- Délégués
- Secrétariat
- Presse
- Public



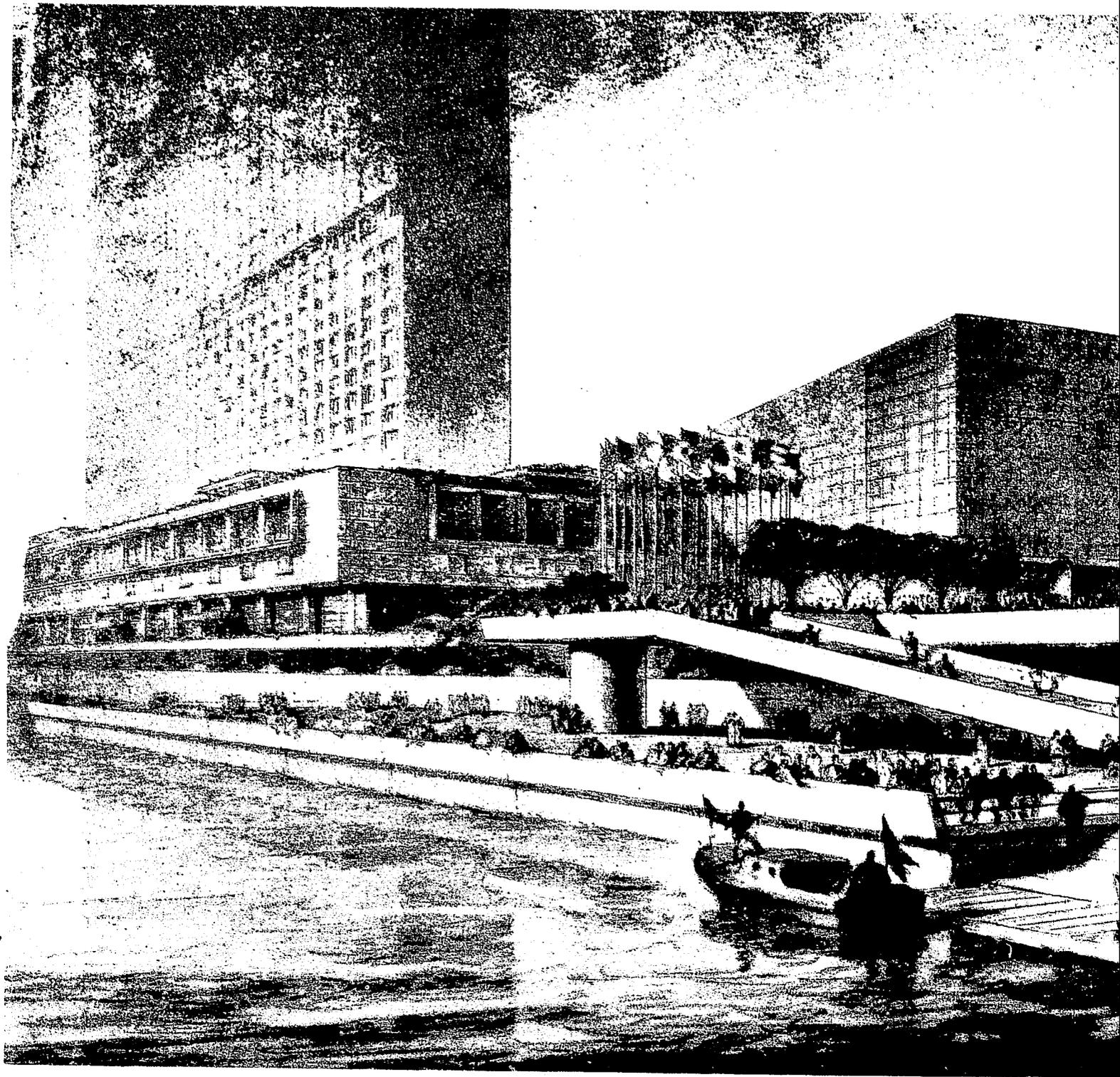
UNE architecture digne de ce nom ne se laisse pas appliquer l'étiquette utilitaire ou monumentale. Tout geste humain, toute action humaine, est la transcription symphonique d'une association d'idées complexe. Le promeneur qui se taille une canne dans une branche de coudrier, l'ingénieur qui conçoit un pont ou une machine, l'architecte qui bâtit un hangar ou un temple, tous créent une symphonie gouvernée par un unique désir : bien faire. Et l'œuvre bien faite combine le beau, l'utile, le matériel et l'économique. Il ne s'agit pas de satisfaire un besoin unique, mais toute une hiérarchie de besoins qui se font sentir successivement. Le besoin esthétique est aussi impératif que les besoins matériels les plus directs. Le lyrisme est une fonction humaine, au même titre que la marche ou la respiration. Nous ne pouvons donc accepter de choisir entre une architecture basement utilitaire et une architecture vainement monumentale.

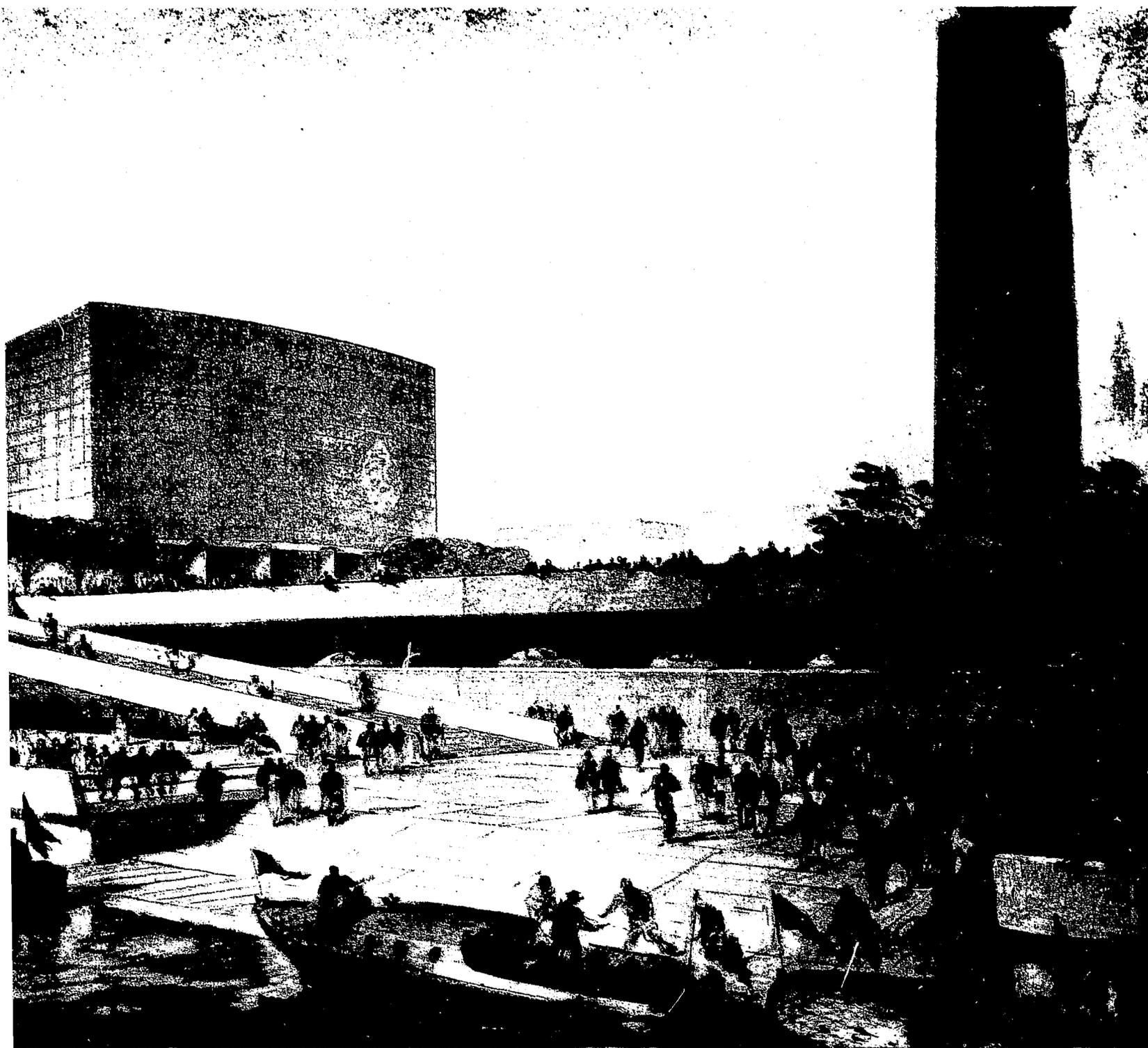
En fin de compte, l'architecture est un événement visuel, quelque chose qui se regarde du dedans comme du dehors. C'est aussi un lieu où l'on vit et un organisme coordonné fait de diverses parties ou organes. Les Nations Unies ont chargé les architectes de construire le siège de leur organisation, c'est-à-dire de donner aux représentants un outil qui leur permette, grâce à la salle de l'Assemblée générale, aux salles de conseil, aux salles de conférence et de commission, de guider le monde vers son destin. Il faut

que cet outil soit efficace, mais il faut aussi qu'il témoigne de la majesté et de la beauté du but visé.

Sur le site du siège, élargi par l'*East River*, se dresseront des masses architecturales contrastées : la salle de l'Assemblée générale, les salles de réunion peu élevées, le bâtiment du Secrétariat tout en hauteur. Ces principaux éléments de la composition architecturale doivent avoir des proportions harmonieuses. On a rarement rencontré pareille occasion de combiner en un tout harmonieux des masses architecturales aussi importantes sur une échelle aussi grande, et de dresser, après un siècle de confusion croissante du point de vue urbanisme, un jalon d'ordre au cœur d'une grande cité.

L'ordre dans lequel le plan pourra s'exécuter est désormais fixé et permettra de commencer à travailler là où le besoin en est le plus pressant. Il est possible de se mettre à l'ouvrage dès maintenant en débutant par le bâtiment du Secrétariat, pour répondre au vœu de ceux qui ont entre les mains la direction morale et matérielle de l'Organisation des Nations Unies : abandonner dès que possible les difficultés et la charge d'un siège provisoire et mal équipé et s'installer enfin dans un local permanent, conçu pour assurer des conditions saines et agréables permettant de travailler efficacement à la poursuite de notre but commun : la paix et le progrès dans le monde.





Programme de la ville de New-York

L'organisme qui naîtra au bord de l'*East River* vivra, comme tout organisme, dans un milieu physique et social sur lequel il ne pourra pas exercer de contrôle absolu. Il est donc extrêmement heureux que la ville de New-York ait abordé avec autant de bonne volonté et d'énergie les questions de réglementation des constructions et coordonné ses plans avec ceux de l'Organisation des Nations Unies. Du bon vouloir de la ville dépend l'harmonisation du site et de son cadre, compte tenu de l'écheveau inextricable que constituent la circulation, les services publics, les constructions voisines, l'aménagement des quartiers environnants et autres éléments tangibles et intangibles qui doivent être coordonnés si l'on veut que le projet devienne réalité.

La meilleure définition du rôle dévolu à la ville dans les plans d'ensemble se trouve dans la déclaration faite par le Maire, M. William O'Dwyer, le 21 mai 1947:

"En tant qu'hôte de l'Organisation des Nations Unies, la ville de New-York s'est engagée à consacrer un total de 15.000.000 de dollars à des améliorations, à l'ouverture de voies d'accès, à l'élargissement des rues, etc., autour du site, à Manhattan. La réalisation de ces travaux de la ville se poursuit suivant un plan qui leur permet de marcher de pair avec le programme des Nations Unies.

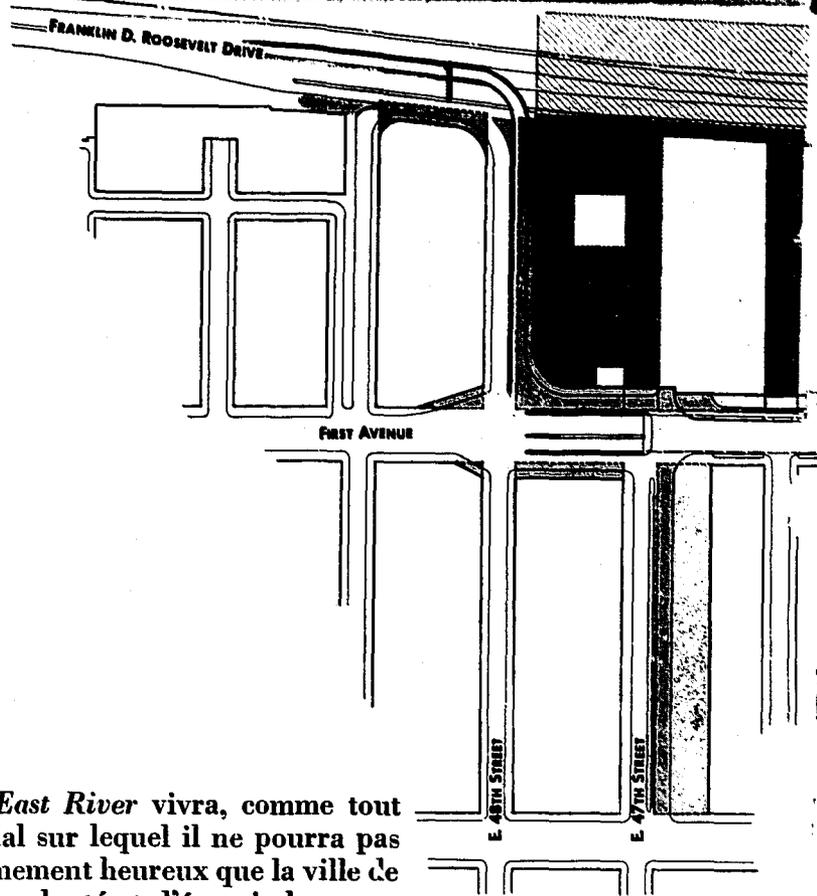
"Sur ma proposition, le *Board of Estimate* a chargé M. Robert Moses de représenter la ville, en tant que "coordonnateur des constructions de la ville" auprès des fonctionnaires qui étudient les possibilités d'améliorer le site des Nations Unies. M. R. Moses a mis à cette tâche ses propres collaborateurs, ainsi que des ingénieurs-conseil, qui ont travaillé en étroite coopération avec le *Borough President*, M. Hugo E. Rogers, et ses collaborateurs. Au *Borough President* incombe l'exécution de la plus grande partie du travail, qui implique l'intervention de bien d'autres organismes et entreprises de services publics, y compris la *Consolidated Edison Company*.

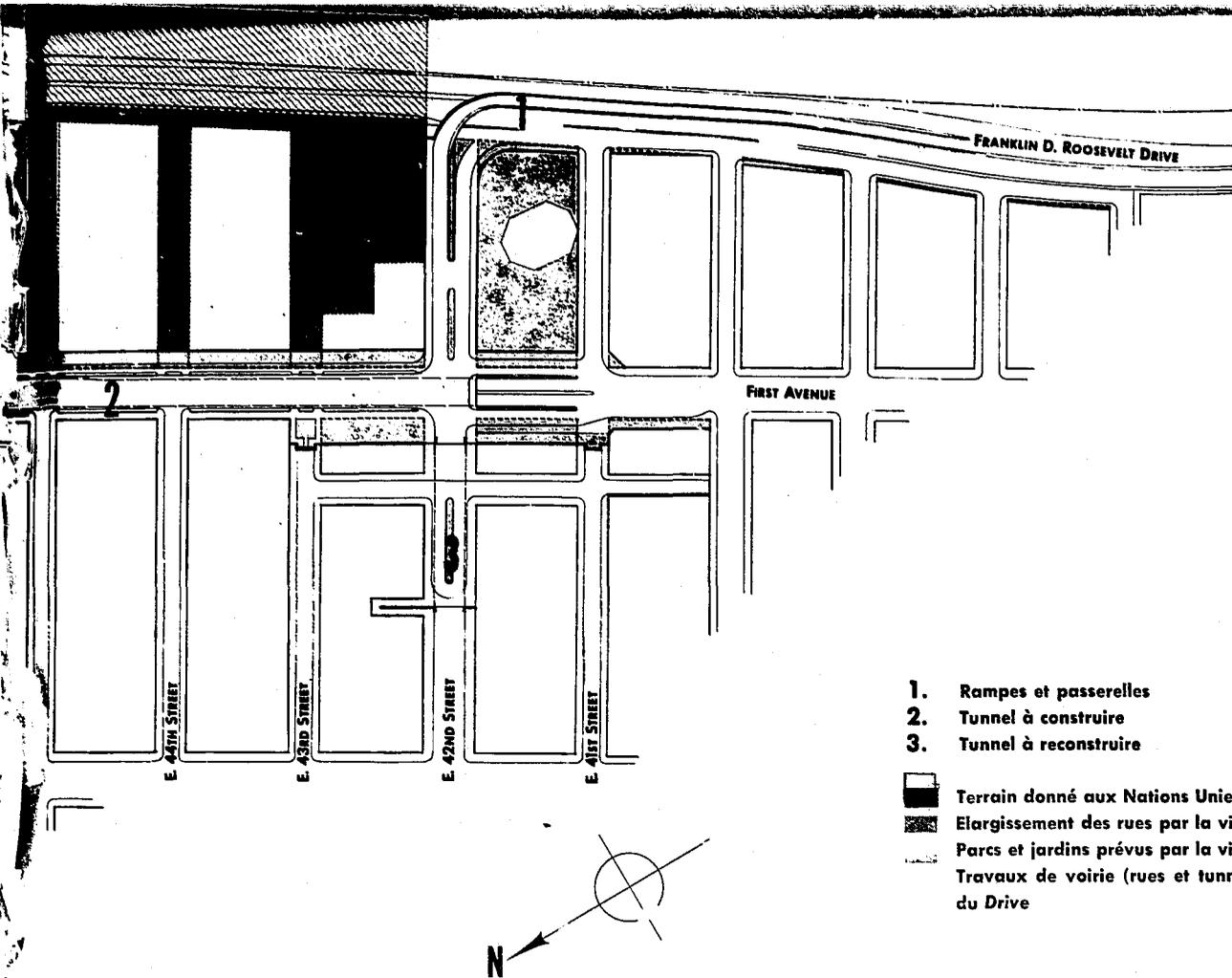
"Les mesures nécessaires à l'acquisition du

terrain et à son transfert aux Nations Unies, conformément aux termes du don Rockefeller, sont en train d'être prises, comme prévu, par les divers services de l'administration de la ville: le *Board of Estimate* a pris des dispositions pour que les autorités compétentes puissent faire en sorte que l'opération soit terminée le 22 mai.

"Les entreprises Andrews & Clark, et Parsons, Brinckerhoff, Hogan & Macdonald, choisies à cet effet par le coordonnateur des constructions, et les ingénieurs attachés au bureau du *Borough President*, M. Rogers, ont élaboré l'essentiel d'un plan des modifications de structure que devra subir la zone envisagée.

"Ce plan comprend un tunnel sous la Première avenue, ouvrant sur les 41ème et 48ème rues. Ce tunnel permettra à la circulation commerciale et non locale de traverser le site des Nations Unies. Pour le construire, il faudra déplacer les conduites d'électricité, de gaz, de téléphone, d'eau et d'autres services publics, qui occupent actuellement l'emplacement du tunnel. Les diverses entreprises municipales et les compagnies de services publics ont mis au point les détails d'un nouveau tracé. Il faudra poser la plupart de ces conduites dans une bande de terrain située sur le côté est de la Première avenue et dont l'Organisation des Nations Unies fera don à la ville. Le





1. Rampes et passerelles
2. Tunnel à construire
3. Tunnel à reconstruire

- Terrain donné aux Nations Unies par la ville
- Elargissement des rues par la ville
- Parcs et jardins prévus par la ville
- Travaux de voirie (rues et tunnels) et déplacement du Drive

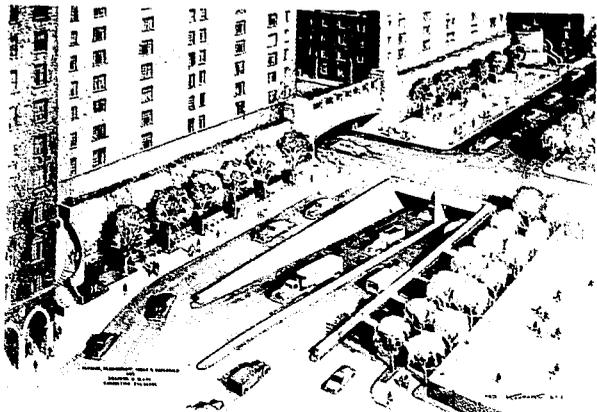
plan de construction prévoit l'installation des nouvelles conduites immédiatement après que les bâtiments qui font face à la Première avenue auront été démolis. Dès l'achèvement de cette opération, on commencera à creuser le tunnel. On évalue à 7.500.000 dollars le coût du tunnel et du déplacement des conduites.

“Entre les Deuxième et Première avenues, la 47ème rue sera élargie et deviendra une rue de 160 pieds de large. On créera dans cette zone une large avenue ombragée, genre parc, une chaussée principale en direction de l'est séparée, au nord, d'une voie secondaire parallèle par une promenade plantée d'arbres. On estime à environ 1.000.000 de dollars le coût de ces embellissements.

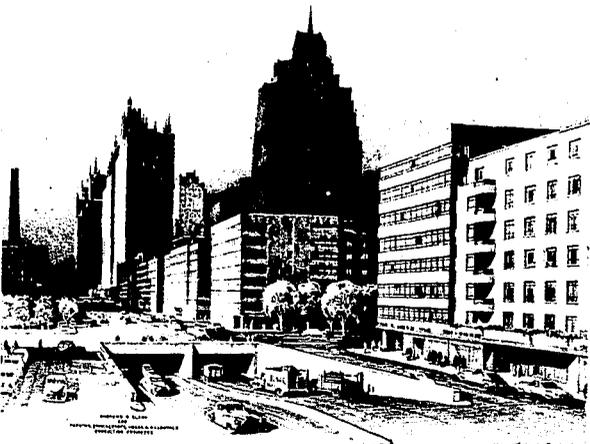
“Deux jardins seront aménagés entre la 41ème et la 43ème rues, sur le côté ouest de la Première avenue, en contre-bas de nouveaux murs revêtus de pierre. Ces jardins remplaceront de vieux bâtiments sis à l'ouest de l'avenue.

“L'étroit tunnel de 40 pieds situé dans la 42ème rue, entre les Première et Deuxième avenues, sera reconstruit de manière à avoir toute la largeur de la 42ème rue, c'est-à-dire 100 pieds. Cette artère sera l'une des principales voies d'accès au site de l'Organisation des Nations

Projet d'entrées pour le tunnel de la Première avenue



A la 41ème rue



A la 48ème rue

Unies. On estime le coût de ces modifications à environ 1.500.000 dollars.

“Les accords qui donneront aux Nations Unies la propriété du bâtiment nouvellement construit par la *New York City Housing Authority*, dans la 42ème rue, à l’est de la Première avenue, ont été conclus. Les Nations Unies acquerront cette propriété par un système de location-vente et conserveront temporairement le bâtiment pour en faire des bureaux à l’usage des services des Nations Unies qui occupent actuellement des locaux commerciaux à Manhattan.

“On reconstruira *Franklin D. Roosevelt Drive* entre les 37ème et 51ème rues. On construira également, à la hauteur de la 42ème rue, un plan incliné permettant à la circulation allant vers le nord de sortir du *Drive* et une autre rampe, à la hauteur de la 48ème rue, permettant aux véhicules se dirigeant vers le nord d’y accéder. Les véhicules se dirigeant vers le sud sortiront du *Drive* par une rampe à la hauteur de la 48ème rue et y rentreront à la 42ème rue. Le *Drive* reconstruit entre les 42ème et 48ème rues passera sous une esplanade que doit bâtir l’Organisation des Nations Unies sur le modèle de celle qui existe actuellement dans le parc Carl-Schurz.

“Les Nations Unies paieront les travaux effectués sur *Franklin D. Roosevelt Drive*, dont le coût est évalué à 3.000.000 de dollars environ.

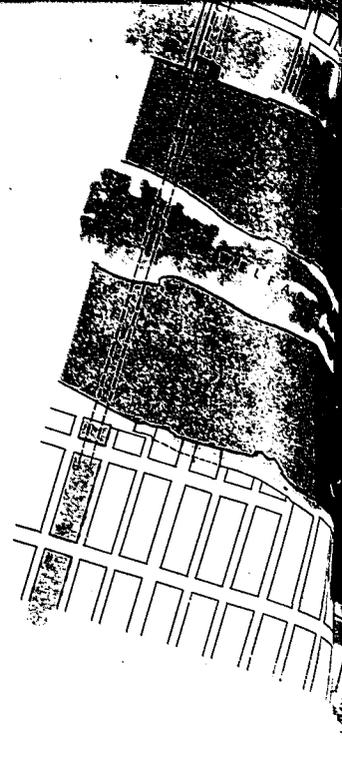
“Le *Borough President*, M. Rogers, et le *Commissioner*, M. Moses, sont extrêmement satisfaits de la coopération qui leur a été apportée par les experts des Nations Unies et par tous les services de la ville. J’ai mandé à ces derniers, ainsi qu’à leur personnel, de faire tout leur possible pour hâter la marche des travaux dans le site et autour du site, afin que l’Organisation des Nations Unies soit satisfaite de sa nouvelle demeure.”

Aménagements des alentours

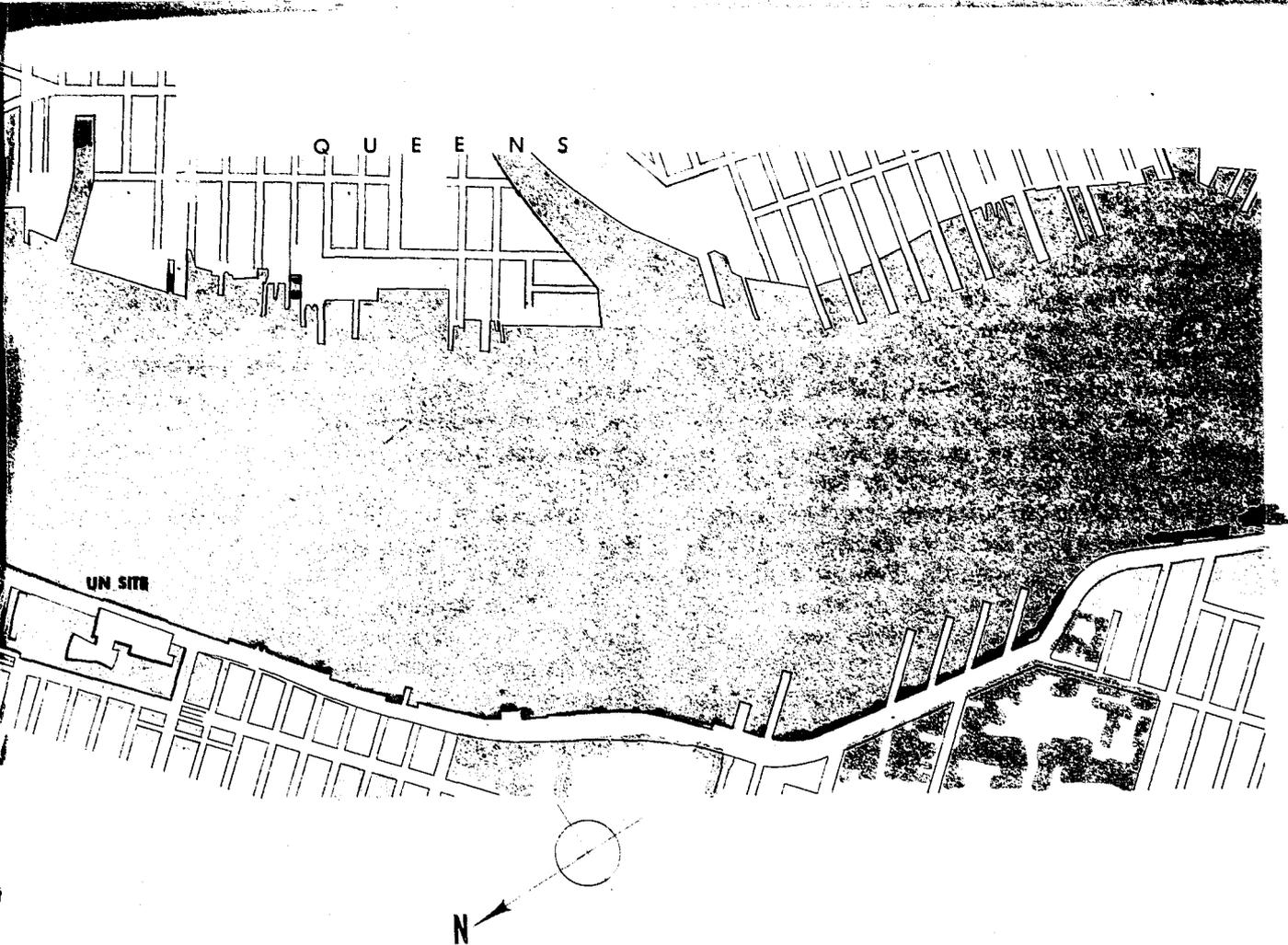
La disposition des bâtiments sis dans le voisinage immédiat du site subira forcément, du fait de l’installation du siège des Nations Unies, de grandes modifications. On peut s’attendre à ce que les groupements publics, semi-publics et privés reconstruisent peu à peu cette zone. Les autorités de l’Etat et de la ville ont déjà pris des mesures, en dehors du programme de reconstruction conçu par la ville de New-York, pour réglementer ce nouveau développement d’ensemble, afin de le maintenir en harmonie avec la dignité et les buts de l’Organisation des Nations Unies. Les règlements sur l’utilisation du terrain et la hauteur des bâtiments font déjà l’objet d’une révision. Les éléments fondamentaux contenus dans l’amendement qui a été apporté à la loi sur l’aménagement des terrains de la ville de New-York tendent à modifier la construction de la zone entourant le

site. Cette zone, qui ne connaissait pas de restrictions, sera réservée à des bureaux et au commerce strictement de détail, le long de la Première avenue, et à l’usage résidentiel, des deux côtés de la Première avenue au nord du site, à l’exception d’une petite partie consacrée au commerce local de détail. Ces prescriptions réduisent la construction à des types de bâtiments qui ne jurent pas avec le style des édifices du siège des Nations Unies.

En outre, l’Etat de New-York a promulgué des lois donnant pouvoir à la ville de réglementer et de limiter les enseignes, affiches, panneaux publicitaires et autres qui risquent d’offusquer la vue. Ce règlement est valable de l’autre côté de l’*East River*, dans les zones voisines de Queens, tout comme dans les parties de Manhattan qui entourent le site.



Jardins existant déjà ou en cours d'aménagement
Surfaces pouvant être aménagées en jardins dans l'avenir



Développement futur

Les plans dressés pour le site du siège, et le programme de la ville de New-York pour la reconstruction des alentours du site, ne sont peut-être que le premier pas nécessaire dans l'inévitable reconstruction d'un large secteur de New-York. Les villes se renouvellent, contrairement à ce que pensent ceux qui les fuient. Le site des Nations Unies lui-même, exemple modeste d'urbanisme sain, pourra entrer dans un plan de développement plus vaste et provoquera peut-être une transformation à long terme de la ville et peut-être une transformation des autres villes du monde.

C'est pourquoi il n'est pas trop tôt, même actuellement, pour commencer à esquisser quelques-unes des possibilités que peuvent atteindre les efforts conjugués et les plans combinés de l'Organisation des Nations Unies, des autorités fédérales, des autorités de l'Etat et de celles de la ville de New-York.

Le cadre du siège des Nations Unies doit évidemment indiquer que celui-ci est le foyer des intérêts communs à tous les pays du monde: il doit être imposant et majestueux. Il ne s'agit donc pas seulement de réaliser les conditions pratiques d'un lieu de travail approprié, mais également d'isoler quelque peu l'édifice de la perturbation causée par le voisinage. Au point de vue architectural, ces conditions ne peuvent être remplies que si les environs sont mis en harmonie avec l'emplacement du siège et si l'on garde une liberté complète pour dresser les plans d'avenir. En d'autres termes, il ne faudra jamais perdre de vue que le siège est le centre d'une zone indéterminée, beaucoup plus étendue.

Le programme déjà établi par la ville de New-York est un exemple de coopération magnifique. Il comporte de réels sacrifices financiers, et, en tant que moyen réaliste d'atteindre des buts immédiats, il a été établi avec sagesse et prévoyance. Pour cette raison même, il importe actuellement de regarder aussi loin que possible vers l'avenir, car l'impulsion donnée aux quartiers avoisinants de l'est de Manhattan par la future installation du siège des Nations Unies va en intensifier l'expansion dans un avenir très proche, si l'on ne fait rien pour la limiter.

Il faudrait commencer à dresser un plan à longue échéance prévoyant l'aménagement et la réglementation de ce développement, mais il ne

sera pas nécessaire de l'appliquer immédiatement. Le siège des Nations Unies demeurera vraisemblablement à New-York de très longues années. De dix ans en dix ans, le voisinage subira d'importantes modifications. L'une des premières tendances se traduira, dès qu'il sera possible de construire sur une plus vaste échelle, par la construction d'un grand nombre d'immeubles très rapprochés. Les intérêts de la ville et ceux de l'Organisation des Nations Unies ne manqueront pas, dans l'ensemble, de s'unir dans un même souci de voir cette reconstruction s'effectuer selon des plans souhaitables; il ne devrait pas être impossible de faire concorder ces intérêts divers.

L'aspect économique de ce problème demande évidemment un examen sérieux. On ne peut s'attendre à ce que la ville de New-York soit à même, dans les circonstances actuelles, de consentir d'impossibles sacrifices financiers afin de réaliser les buts exposés ici. Il serait également impossible de réaliser un plan de nature à léser des intérêts économiques privés tout à fait légitimes.

Bien qu'on ait prévu un certain espace pour des constructions supplémentaires sur le site, il pourra se faire que la surface de terrain indispensable à l'Organisation dépasse les prévisions et nécessite l'acquisition de terrains supplémentaires. Il y aurait lieu de réserver cette possibilité dans la pratique et d'étudier à fond les zones avoisinantes qui pourraient convenir à cette fin. Il en est de même de certains quartiers de Queens, de l'autre côté de l'*East River*. Pour le moment, cette partie de Queens ne tire pas le meilleur parti de sa situation qui en rend l'accès facile. On pourrait envisager la possibilité d'aménager à nouveau les terrains qui se trouvent de l'autre côté du fleuve pour y construire des habitations, en tenant compte des besoins culturels et récréatifs. Le nouvel

aménagement de cette zone ajouterait également à la beauté de l'emplacement actuel du siège.

Il est évident qu'au point où nous en sommes, il n'est pas possible d'envisager un plan détaillé, mais on peut émettre certaines idées préliminaires. L'aménagement des terrains actuellement envisagé pour le site donne l'impression d'un parc à l'intérieur duquel sont situés les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies. On pourra peut-être étendre la ceinture de jardins en bordure du fleuve, aménagée le long de *Franklin D. Roosevelt Drive*, reliant ainsi l'*East River Park*, les îlots d'habitations, les hôpitaux et les quartiers résidentiels. C'est dans cette enceinte de verdure que les édifices de l'Organisation des Nations Unies prendraient leur véritable importance architecturale.

On pourra procéder à des études en vue d'établir des communications meilleures entre le siège des Nations Unies et les quartiers centraux de New-York avoisinant *Grand Central Station*. Dans l'avenir, on pourra peut-être aménager le siège de manière à produire une impression plus frappante encore sur les passants, de façon que les édifices et le fleuve, vus du cœur même de la ville, soient réunis dans une même perspective.

On espère donc voir le programme de la ville se développer et aboutir à la création d'un centre urbain composé de jardins, du fleuve lui-même et de résidences, ensemble s'harmonisant heureusement avec les constructions avoisinantes et composant ainsi un cadre d'une beauté saisissante pour le siège des Nations Unies. Ce plan offre une occasion unique de créer un centre sans égal dans l'univers et en même temps de réaménager un quartier important de cette vaste métropole, en répondant aux espérances nourries par les hommes prévoyants qui sont chargés du développement de la ville.

6

Logement du personnel de l'Organisation des Nations Unies

La résolution de l'Assemblée générale reconnaît que de nombreux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, recrutés dans tous les Etats Membres, ainsi que leurs familles, doivent consentir un sacrifice considérable en rompant leurs liens nationaux et leurs habitudes de vie pour venir s'installer à New-York, quelquefois pour de très longues périodes. Il convient donc d'envisager, dans les plans de construction, la question des logements à trouver à ces personnes, pour leur permettre de mener une vie familiale heureuse, favorable au développement de leurs enfants. Ces logements doivent être situés à une distance raisonnable de leur lieu de travail et à portée de leur bourse.

Les programmes de logement se heurtent à des difficultés assez sérieuses.

Tout d'abord, il ressort de tous les plans et études faits précédemment qu'on ne disposera pas de la place nécessaire sur le site lui-même. D'autre part, nous avons vu que la ville et la zone métropolitaine offrent de grandes possibilités de logements de toutes sortes.

Ceci nous amène cependant à la deuxième grande difficulté: la crise aiguë du logement qui sévit actuellement dans la zone métropolitaine et l'instabilité qui règne dans l'industrie du bâtiment. On a procédé à une vaste enquête en vue de mesurer l'étendue de la crise actuelle et d'évaluer les possibilités d'amélioration dans ce domaine, mais les services officiels ont donné pour l'offre et la demande des chiffres trop variables pour permettre des conclusions suffisamment valables.

Enfin, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de savoir à coup sûr quelles sont les institutions spécialisées qui établiront leur siège permanent à New-York. Même pour celles qui, selon toutes probabilités, viendront s'y installer, on ne peut fixer le chiffre du personnel dont elles auront besoin. Quant aux membres et au personnel des délégations nationales, il a été difficile d'obtenir des précisions valables sur le nombre qu'ils atteindront. Il n'y a actuellement que trente-cinq Etats Membres qui aient une délégation permanente à New-York; vingt-deux d'entre eux ont fourni des renseignements sur le nombre, les traitements et la résidence actuelle de leur personnel.

La première mesure à prendre pour dresser un programme de logement est de réunir et d'examiner tous les facteurs qui entrent en jeu. Malgré les difficultés indiquées ci-dessus, nous établirons ainsi un plan d'étude qu'on pourra appliquer plus tard, quand on disposera de renseignements plus complets, et nous pourrons faire certaines recommandations d'ordre général dont

on tiendra compte dans l'établissement de plans plus précis, lorsque la situation sera moins incertaine.

Moyens de communication

Du fait que le site ne peut nullement aider à la solution du problème du logement, le premier facteur dont il faut tenir compte en ce qui concerne les autres quartiers résidentiels est la question des communications.

Une étude approfondie a été entreprise pour établir une vue d'ensemble des lieux d'habitation actuels des 2.420 membres du Secrétariat au sujet desquels on disposait de renseignements. La carte ci-jointe indique la répartition des domiciles des membres du Secrétariat, à l'époque où cette enquête a été menée (avril 1947). Elle a été dressée d'après une liste alphabétique des membres du personnel que l'Organisation des Nations Unies a décidé, à cette époque, de loger dans les quatre groupes de constructions prévus: Peter Cooper Village, Fresh Meadow, Parkway Village et Great Neck. On a tenu compte également de la cession du Lido Beach Hotel, en juin 1947.

Sur la carte ci-jointe, on a tracé deux lignes isochronométriques, indiquant les lieux situés à une heure de voyage de Lake Success et du site de l'*East River* respectivement. Ces deux lignes ont été établies en envisageant le recours aux moyens de transport publics les plus rapides: autobus, chemin de fer, métro, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Si le personnel se déplaçait en voitures particulières, ces lignes seraient naturellement assez largement déplacées et engloberaient des zones beaucoup plus vastes, mais on a estimé que, dans une étude de ce genre, il ne fallait pas se fonder sur l'hypothèse que les membres du personnel du Secrétariat disposent de voitures particulières pour se rendre au siège permanent.

L'AGGLOMERATION NEW-YORKAISE

Répartition des habitations du personnel du Secrétariat

(AU MOIS DE MARS 1947)

One Person

UN Housing Project

Limit of One Hour's Commuting
Distance from Lake Success

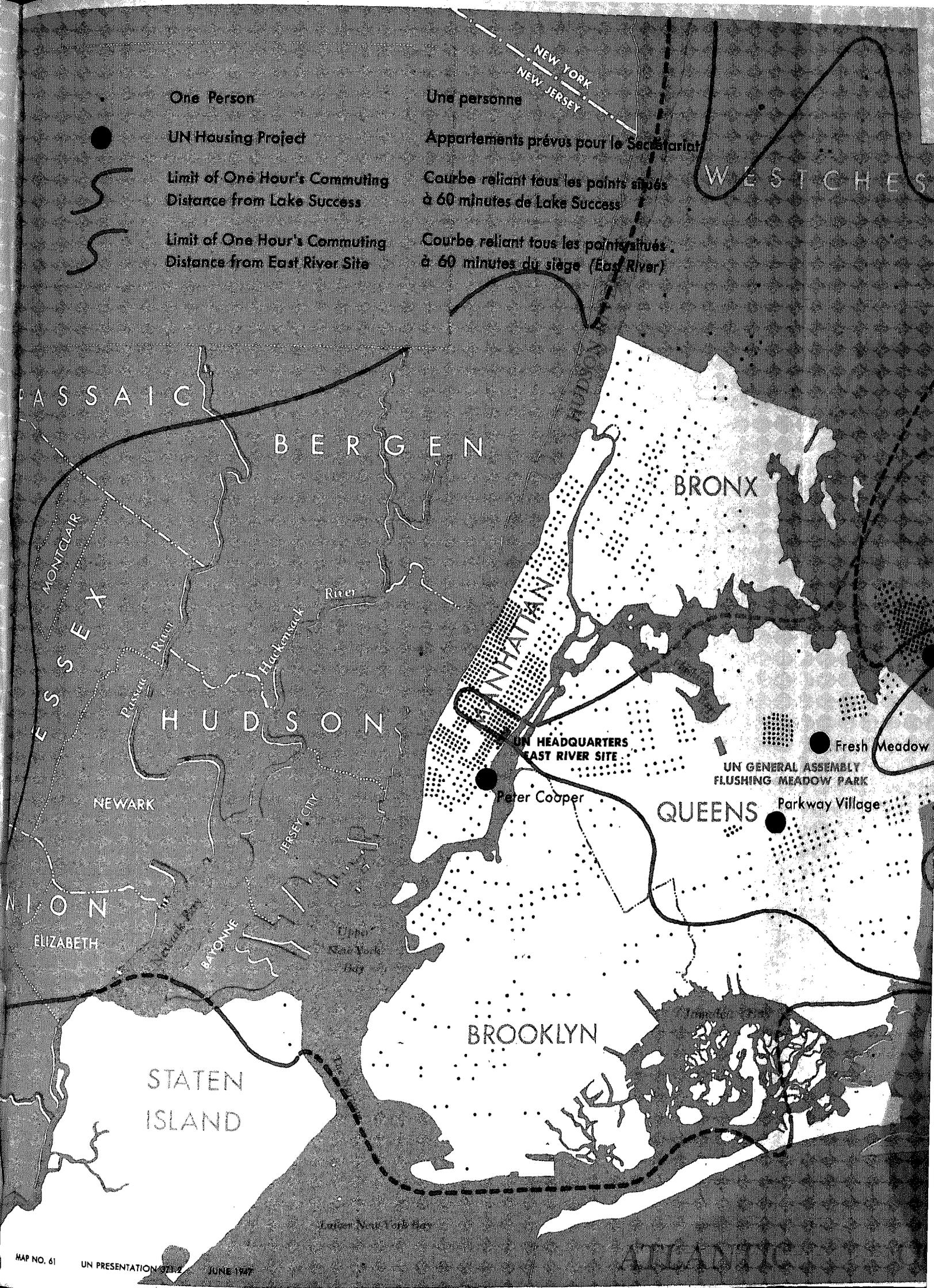
Limit of One Hour's Commuting
Distance from East River Site

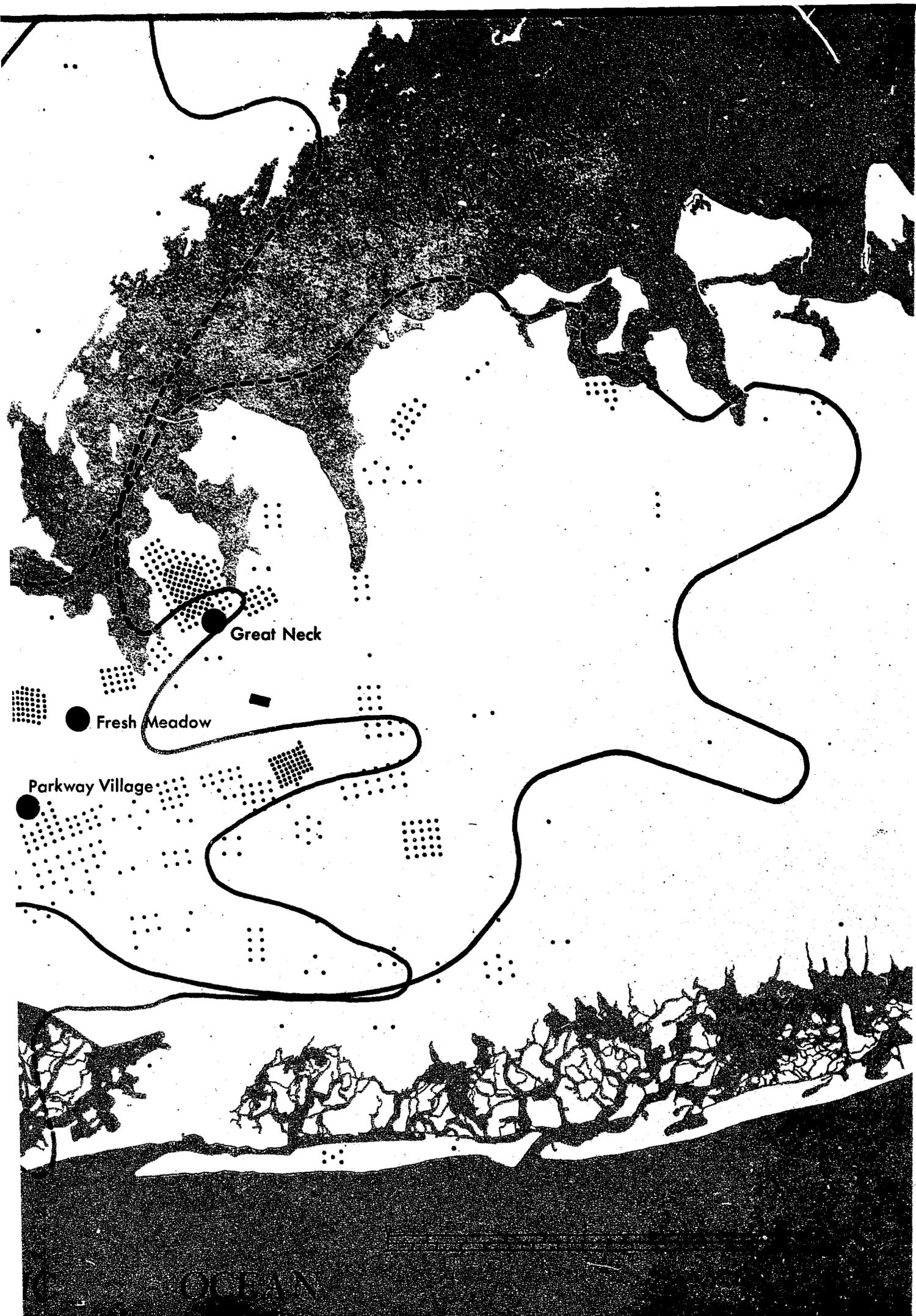
Une personne

Appartements prévus pour le Secrétariat

Courbe reliant tous les points situés
à 60 minutes de Lake Success

Courbe reliant tous les points situés
à 60 minutes du siège (East River)





Great Neck

Fresh Meadow

Parkway Village

OCEAN



**Commuting Time to East River Site
at 15-Minute Intervals**

(Based on Average of Fastest Public Transport
During Normal Business Hours)



UN Housing Project



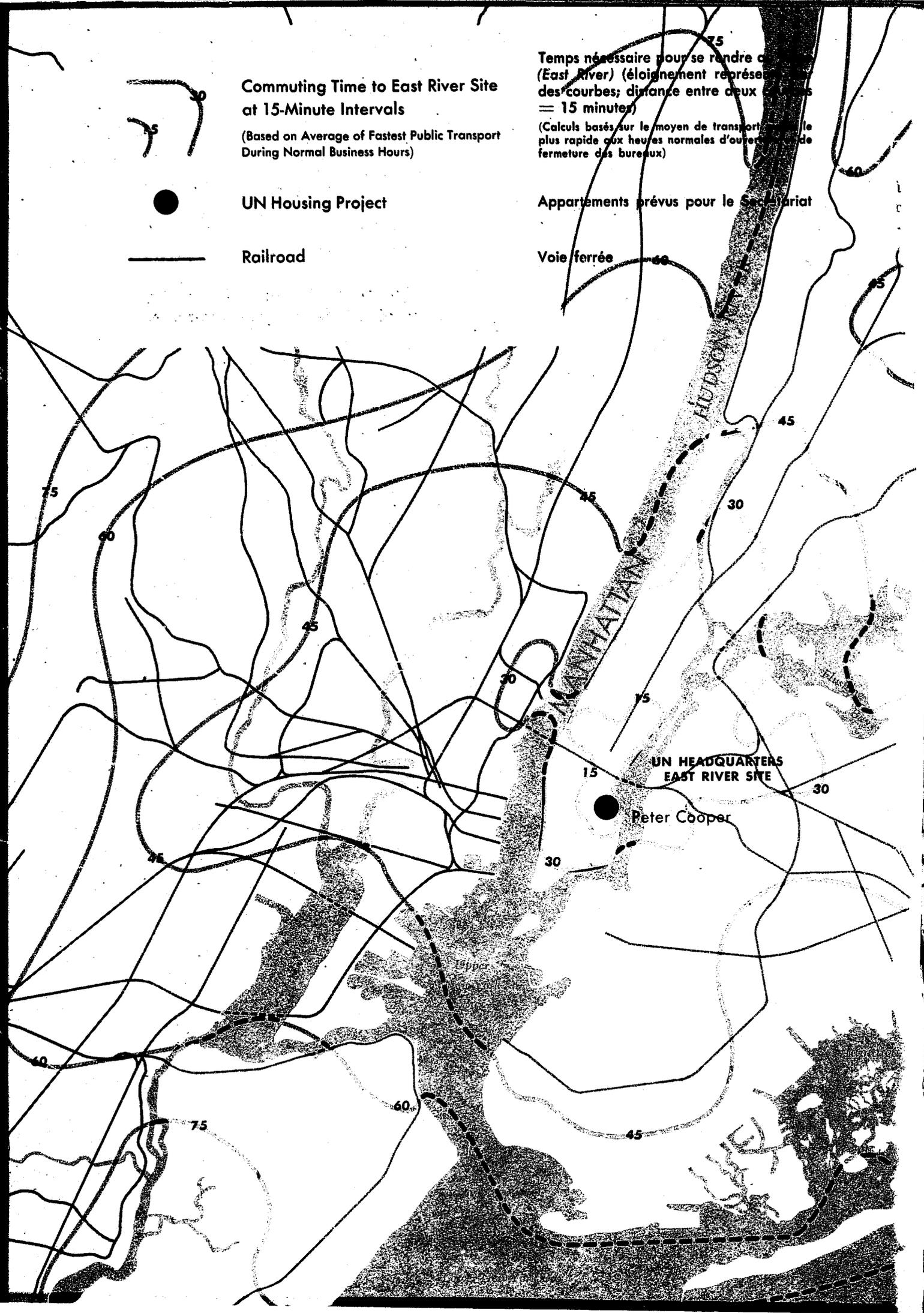
Railroad

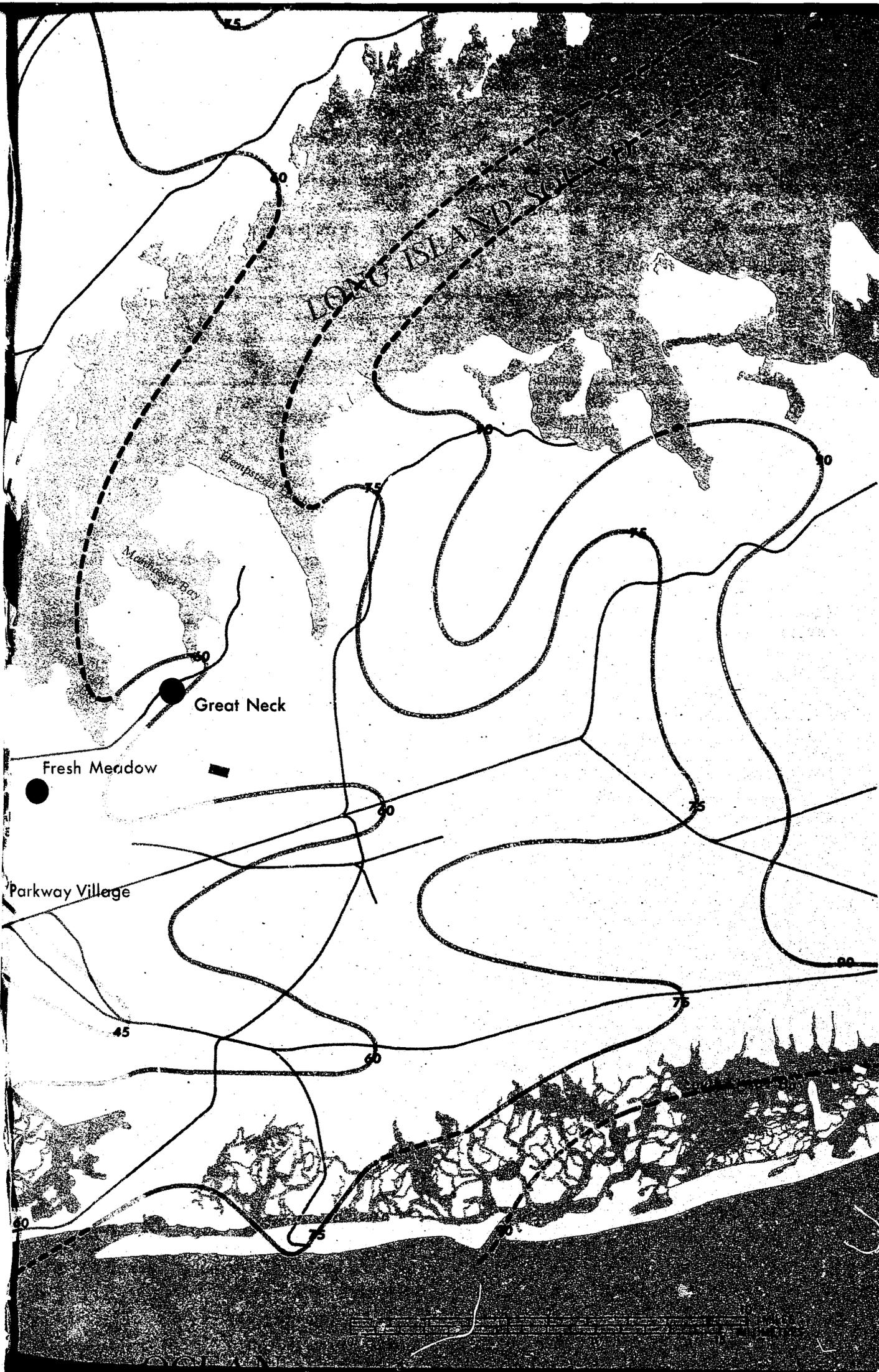
Temps nécessaire pour se rendre à
(East River) (éloignement représenté par
des courbes; distance entre deux courbes
= 15 minutes)

(Calculs basés sur le moyen de transport
le plus rapide aux heures normales d'ouverture
de fermeture des bureaux)

Appartements prévus pour le Secrétariat

Voie ferrée





LONG ISLAND

Great Neck

Fresh Meridow

Parkway Village

45

60

75

60

75

75

80

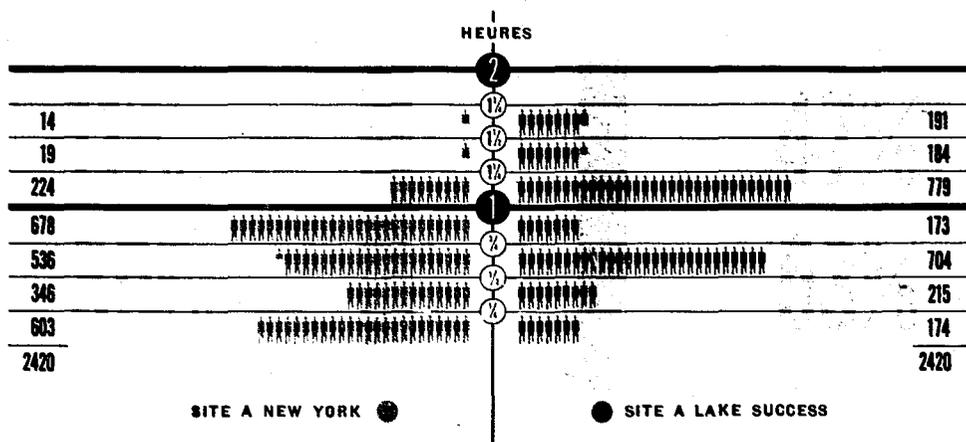
80

60

Copyright © 1980 by the State of New York. All rights reserved. This map is a reproduction of the State of New York's official map of Long Island. It is not to be used for any purpose other than that for which it was prepared. The State of New York is not responsible for any errors or omissions in this map.

Le schéma suivant indique comment le transfert du siège de Lake Success à Manhattan modifiera le temps nécessaire pour se rendre au bureau dans le cas où les membres du personnel conserveraient leur domicile actuel. Il est intéressant de noter que, alors que 47 pour 100 des membres du Secrétariat, empruntant les moyens de transport publics, ont plus d'une heure de trajet pour se rendre à Lake Success, moins de 11 pour 100 auraient plus d'une heure de trajet pour se

rendre au site de l'East River, si tous les membres conserveraient leur domicile actuel. On notera, en outre, que les quatre groupes de logements des Nations Unies sont à moins d'une heure de voyage du nouveau site. Si l'on considère le seul temps nécessaire au trajet, il apparaît donc que le transfert du siège de Lake Success à Manhattan contribuera grandement à améliorer les conditions de vie du personnel.



Besoins en logements

Pour déterminer les besoins probables de logements, il faut non seulement connaître le nombre total de logements nécessaires, mais les loyers que peuvent payer les intéressés, étant donné leurs revenus.

On a étudié la répartition des membres du Secrétariat d'après leur revenu net, c'est-à-dire leur traitement de base augmenté de l'indemnité de vie chère, des allocations familiales, de l'indemnité de logement, de l'indemnité d'expatriation et compte tenu de l'exonération d'impôts. On a admis que la majorité des membres appartenant aux quatre catégories les moins payées seraient recrutés sur place. On n'a pas envisagé la question

de loger ces personnes, pas plus que celles dont le traitement de base atteint ou dépasse 10.000 dollars par an. Les résultats de l'enquête statistique reposant sur des moyennes pondérées indiquent que 48 pour 100 des membres à loger disposeront d'un revenu net moyen oscillant entre 3.650 et 5.500 dollars par an; 40 pour 100 entre 5.500 et 11.000 dollars, et 12 pour 100 environ entre 11.000 et 14.225 dollars.

Comme la proportion de célibataires et de personnes mariées avec ou sans charges de famille est loin d'être la même dans chacune de ces trois catégories de revenus, il a fallu étudier les cas particuliers. On en est arrivé à la répartition probable qu'indique le tableau suivant:

REPARTITION DES FAMILLES D'APRES LE REVENU ET LE NOMBRE DE MEMBRES

Revenu annuel moyen net (moyenne pondérée): (Traitements de base correspondants):	En dollars des Etats-Unis		
	3.650-5.500 (2.360-3.770)	5.500-11.000 (3.970-7.450)	11.000-14.225 (7.870-9.700)
	(Pourcentage)		
Célibataires	74,5	38,3	33,9
Mariés sans charges de famille	15,3	25,6	21,5
Mariés, 1 personne à charge	7,1	20,3	20,5
Mariés, 2 personnes à charge	2,9	12,9	14,3
Mariés, 3 personnes à charge	0,2	5,4	6,2
Mariés, 4 personnes à charge	0,0	1,7	2,7
Mariés, 5 personnes à charge ou plus	0,0	0,8	0,9
	100,0	100,0	100,0

On a évalué le nombre de pièces nécessaire pour chacune de ces catégories. Les normes sont un peu plus élevées que celles dont on s'est servi dans la circulaire sur les logements publiée le 7 février 1947 par l'Organisation des Nations

Unies, mais on estime que ces dernières avaient pour but de faire face à la crise du logement en cours et que les plans à longue échéance doivent envisager les conditions souhaitables plutôt que les possibilités immédiates.

IMPORTANCE DE LA FAMILLE	NOMBRE DE PIÈCES RECOMMANDE	
	Minimum	Maximum
Célibataires	2 (S, K'te, Ch)	2½ (S, K'te, DA, Ch)
Mariés sans charges de famille	3 (S, C, Ch)	3½ (S, C, DA, Ch)
Mariés, 1 personne à charge	3½ (S, K'te, DA, 2 Ch)	4½ (S, C, DA, 2 Ch)
Mariés, 2 personnes à charge	4½ (S, C, DA, 2 Ch)	5½ (S, C, DA, 3 Ch)
Mariés, 3 personnes à charge	5½ (S, C, DA, 3 Ch)	
Mariés, 4 personnes à charge	6½ (S, C, DA, 4 Ch)	7 (S, C, SM, 4 Ch)
Mariés, 5 personnes à charge	7 (S, C, SM, 4 Ch)	

NOTE: S —Salon
K'te—Kitchenette (petite cuisine, non comprise dans le nombre de pièces).
C —Cuisine
DA —Dining alcove (compte pour une demi-pièce)
SM —Salle à manger
Ch —Chambre à coucher (à un ou deux lits, selon le nombre de personnes de la famille et le sexe des enfants)

La fraction du revenu qui doit être affectée au loyer, étant donné le coût de la vie dans la région new-yorkaise, varie à la fois avec le nombre de personnes à charge et le montant des revenus. Il est difficile d'établir des moyennes, car les

chiffres varient considérablement suivant les goûts et les situations particulières. Les moyennes ci-après peuvent néanmoins servir de base raisonnable:

FRACTION DU REVENU AFFECTÉE AU LOYER

REVENU:	3.650-5.500 dollars	5.500-11.000 dollars	11.000-14.225 dollars
Célibataire ou personne mariée sans charge de famille	1/4	1/5	1/6
Personne mariée ayant 1 ou 2 personnes à charge	1/5	1/6	1/7
Personne mariée ayant 3 personnes à charge ou davantage	1/6	1/7	1/8

Le Secrétariat compte actuellement 2.700 membres environ. On estime que, vers le milieu de l'année 1948, ce chiffre atteindra peut-être 3.500; vers le milieu de 1949, 4.500, et vers le milieu de 1951, le chiffre maximum prévu, soit 5.265. Les vingt-deux délégations nationales qui ont un siège fixe à New-York, et qui ont répondu aux demandes de renseignements, ont actuellement un effectif total de 1.130 personnes. On prévoit que, au cas où les soixante-dix délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies établiraient un siège à New-York, elles emploieraient un total de 2.400 personnes. De même, on estime que 2.500 personnes environ seront employées par les institutions spécialisées qui établiront vraisemblablement leur siège permanent à New-York, ainsi que dans les bureaux de liaison des autres. Ceci porte le chiffre total à 10.165 personnes au maximum. Avant d'envisager un programme de logements, il faut tenir compte de certains facteurs qui modifient ce chiffre, mais qu'on ne peut évaluer que d'une façon hypothétique.

En premier lieu, on peut en soustraire les 2.163 membres actuels du Secrétariat dont le domicile est situé à moins d'une heure du site de l'East River. On peut admettre que, dans les circonstances actuelles, une heure de trajet n'est pas exagérée. Au chiffre restant de 8.002 personnes, on peut encore soustraire un certain nombre de personnes, en particulier celles qui appartiennent aux catégories de salaires les moins élevées et qui seront probablement recrutées sur place, ainsi que celles dont les traitements de base atteignent ou dépassent 10.000 dollars par an. En admettant que les proportions soient les mêmes que pour le personnel actuel du Secrétariat, il reste environ 5.629 familles à loger. A la date où cette étude a été commencée, 743 des appartements qui seront disponibles à Peter Cooper Village, à Parkway Village, à Great Neck et à Fresh Meadow, n'ont pas encore été attribués définitivement. Après déduction de ceux-ci, il reste 4.886 familles pour lesquelles il faudrait trouver de nouveaux logements.

REPARTITION DES LOGEMENTS D'APRÈS LE NOMBRE DE PIÈCES ET LE LOYER MENSUEL

Nombre de pièces des logements	Nombre total de logements	Nombre de logements dont le loyer par pièce et par mois est compris entre les chiffres ci-après																	
		\$10	\$15	\$20	\$25	\$30	\$35	\$40	\$45	\$50	\$55	\$60	\$65	\$70	\$75	\$80	\$85	\$90	\$95
2	1.302						164	391	307	114	125	38	2	6	36	53	34	19	13
2½	1.294				27	332	502	144	97	36	5	62	42	34	13				
3	491				38	109	78	40	35	127	45	11	8						
3½	837		16	93	173	145	115	119	157	11	8								
4½	546	8	100	95	108	223	12												
5½	346	17	61	165	103														
6½	25	3	22																
7	45	9	31	5															
TOTAUX	4.886	37	230	358	449	809	871	694	596	288	183	111	52	40	49	53	34	19	13

La répartition probable des 4.886 logements nécessaires, tant d'après le nombre de pièces par logement que d'après le loyer moyen par mois et par pièce, est indiquée dans le tableau ci-dessus. Pour faire les calculs, on a supposé que les traitements de base, les indemnités, et les exonérations d'impôts accordées au personnel des institutions spécialisées et des délégations nationales seraient analogues à ceux du Secrétariat; que le nombre des célibataires, des membres mariés et des personnes à charge serait proportionnellement le même que dans le personnel du Secrétariat; et que l'on adopterait les barèmes donnés ci-dessus pour déterminer le nombre de pièces attribuées à chaque famille, ainsi que la fraction du revenu à affecter au loyer.

On peut également considérer que les 4.886 logements ci-dessus représentent 15.079 pièces pour 9.410 personnes. Il y a lieu de souligner que ce tableau ne fait qu'esquisser le problème qu'on aura à résoudre. Il repose sur trop d'hypothèses pour servir de base à un programme à recommander.

Conclusions

Compte tenu des considérations ci-dessus, il s'agit maintenant d'examiner les moyens de satisfaire la demande. Trois possibilités s'offrent à nous.

Etant donné le prix de revient élevé de la construction aujourd'hui, on ne peut raisonnablement supposer qu'il soit possible à des particuliers de construire dans New-York des logements dont le loyer soit inférieur à 40 ou 50 dollars par pièce et par mois. On peut cependant admettre que les constructions faites par les particuliers arriveront, avec le temps, à satisfaire la demande de logements d'un prix plus élevé. De ce fait, 842 familles, soit 17 pour 100 de la demande, seront logées.

On peut compter loger les familles capables de payer 30 à 50 dollars par pièce et par mois dans des logements construits à l'aide de capitaux de sociétés sur le type de ceux de Peter Cooper Village. Si l'on faisait ainsi construire un ou plusieurs groupes de logements financés par de grandes compagnies d'assurances ou banques, on logerait 2.970 familles, soit 61 pour 100 du total de la demande.

Pour satisfaire les 22 pour 100 qui restent, soit 1.074 familles, qui peuvent payer au plus 30 dollars par pièce et par mois, il faudra envisager d'exonérer d'impôts les bâtiments construits et les capitaux qui auront financé ces constructions, et de bâtir sur des terrains vagues dans les zones éloignées. Un programme à grande échelle, avec des normes de construction analogues à celles qui sont appliquées dans la construction des immeubles à loyer, à New-York, pourrait probablement être réalisé sur cette base avec un loyer oscillant entre 17 et 30 dollars par pièce et par mois. On a supposé que les personnes qui, d'après le tableau ci-dessus, ont besoin de logements revenant à moins de 17 dollars par pièce et par mois devraient soit payer une fraction plus importante de leurs revenus que celle que nous avons indiquée,

soit recevoir une indemnité complémentaire. Un programme de logements à bon marché de cet ordre pourrait très bien être entrepris par l'Organisation des Nations Unies elle-même, avec les conseils et la collaboration des services de logement de la ville, de l'Etat et du Gouvernement fédéral.

On peut étudier les possibilités ci-dessus en se reportant à la carte de la page 84, qui indique les points d'où l'on peut se rendre au nouveau siège en quinze, trente, quarante-cinq ou soixante minutes. Naturellement, la plupart des terrains des zones les moins éloignées sont déjà construits, mais certaines recherches ont révélé des zones où l'on pourrait, sans trop de frais, construire après les avoir déblayées. Queens, le long de la rive de l'*East River*, en face du site du siège, offre des possibilités particulièrement intéressantes. Dans les zones les plus éloignées, de vastes terrains vagues sont encore disponibles pour un programme de construction à grande échelle. Il est intéressant de noter que d'importantes régions de banlieue dans le New-Jersey, le Westchester County, le sud-ouest du Connecticut et l'ouest de Long Island seront d'un accès facile lorsque le siège aura été transféré à Manhattan.

Les suggestions précédentes pourront servir à l'établissement de plans à longue échéance qui tiendront compte des possibilités qui pourraient s'offrir: baisse sur le prix des terrains, stabilisation du coût de la construction, situation répondant aux conditions hypothétiques requises dans la présente étude, etc. En établissant le programme ci-dessus, on s'est volontairement montré prudent; si les frais de construction viennent à diminuer, par exemple, ce qui est très vraisemblable, l'exécution du programme s'en trouvera considérablement accélérée.

Pour ce qui est du problème immédiat, l'Organisation des Nations Unies a conclu jusqu'à présent des accords et des arrangements relatifs à environ 1.735 appartements répartis entre Peter Cooper Village, Fresh Meadow, Parkway Village et Great Neck. Bien que la construction de ces logements n'ait pas été aussi rapide que les programmes du début le laissaient prévoir, on estime que lorsqu'ils seront achevés, ils suffiront dans une large mesure à satisfaire les besoins immédiats du Secrétariat. Dans l'intervalle, il y aura encore des lacunes qui poseront sans doute un sérieux problème pour les membres intéressés, mais, étant donné leur caractère temporaire, elles ne suffisent pas à justifier l'établissement d'autres programmes de construction importants à l'heure actuelle.

En matière de logement, la meilleure politique à suivre pour l'Organisation des Nations Unies semblerait être de satisfaire la demande normale avec les constructions actuellement en cours, s'efforcer d'accélérer l'achèvement de ces logements, de négocier, le cas échéant, l'acquisition de petits immeubles supplémentaires pour répondre à des besoins réels, et procéder à un examen approfondi du programme à longue échéance, lorsque les prévisions des besoins et les moyens de les satisfaire apparaîtront plus nettement.

7

Estimation provisoire des dépenses et dispositions financières a envisager

Estimation provisoire des dépenses

Les estimations globales ont été calculées d'après le cubage des constructions sur la base du prix de revient de l'unité cubique en 1947 pour les constructions similaires de la région de New-York, et d'après les estimations du coût des fondations, de la construction et de l'équipement mécanique et électrique faites par les spécialistes. Dans le coût de la construction, sont compris: l'aménagement du site (arbres et pelouses, routes, éclairage, etc.); l'installation des parcs à voitures et des locaux de service dans les sous-sols, ainsi que l'aménagement des voies d'accès à ceux-ci; les bâtiments des conférences, avec la salle de réunion de l'Assemblée générale; le bâtiment du Secrétariat et la bibliothèque; l'ameublement et l'équipement de ces bâtiments, l'installation de moyens de communications dans et entre les bâti-

ments, l'aménagement de *Franklin D. Roosevelt Drive* pour le relier directement au site et son recouvrement jusqu'aux quais, et enfin, les dépenses du Service des plans de construction, les émoluments du Directeur de ce service, les traitements de son personnel et la rémunération des ingénieurs et des entrepreneurs. Une somme de 1.825.000 dollars a déjà été affectée à la démolition des constructions existantes, à l'installation ailleurs des personnes habitant actuellement sur le site, aux premiers travaux d'établissement des plans et aux recherches techniques préliminaires.

Au fur et à mesure de l'avancement des plans, on s'efforcera, par l'analyse continue des besoins, de réduire les superficies prévues et, par voie de conséquence, les dépenses.

PREVISIONS DE DEPENSES

	Pieds cubes	Totaux partiels (en dollars)	Total général (en dollars)
Aménagement du site (pelouses et arbres, voies d'accès, éclairage)		1.230.000	
Sous-sols (parcs à voitures et services divers)	12.125.000	8.462.000	
Bâtiment du Secrétariat	11.986.000	18.276.000	
Bâtiments des conférences (à l'exception de la salle de l'Assemblée générale)	7.067.000	12.880.000	
Bibliothèque	1.985.000	2.780.000	
			43.628.000
Assemblée générale	7.622.000	11.432.000	
			55.060.000
Ameublement		2.866.000	
Installations de moyens de communication		2.632.000	
			60.558.000
Aménagement de <i>Franklin D. Roosevelt Drive</i> et son recouvrement jusqu'aux quais		7.437.000	
			67.995.000
Travaux de démolition, réinstallation des personnes habitant sur le site, budget du Service des plans de construction, rémunération des ingénieurs et des entrepreneurs, etc.		7.624.500	
			75.619.500
Bâtiment de la <i>New York City Housing Authority</i>		1.500.000	
			77.119.500
Imprévus—10%		7.711.950	
			84.831.450
		TOTAL GENERAL	84.831.450

Dispositions financières

Diverses méthodes possibles pour financer le projet de construction du siège font en ce moment l'objet d'une étude approfondie. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire de recommandations précises, car le problème a besoin d'être étudié plus à fond par les autorités chargées des

affaires financières de l'Organisation des Nations Unies. Certaines solutions possibles peuvent cependant être brièvement exposées.

La méthode de financement la plus indiquée, à certains égards, consisterait à demander des contributions aux Etats Membres, suivant une

échelle analogue à celle qui a servi à établir les contributions des Etats aux budgets de 1946 et 1947 et au fonds de roulement. Cette méthode aurait l'avantage d'ajuster les contributions aux possibilités financières reconnues de chaque Membre et elle est conforme aux principes appliqués ailleurs par l'Organisation des Nations Unies en matière de contributions. Elle est conforme à l'Article 17 de la Charte, qui prévoit que les dépenses de l'Organisation seront supportées par les Membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale.

L'inconvénient que présente cette méthode de financement par contributions consiste essentiellement dans le fait qu'elle impose à un grand nombre de Gouvernements une très lourde charge à un moment où, par suite des conditions économiques d'après-guerre, il leur est difficile d'obtenir des dollars.

Le financement par voie d'emprunts accordés par un ou plusieurs Etats Membres est une solution que l'on envisage sérieusement. Cette méthode suppose que l'Organisation des Nations Unies et un ou plusieurs Gouvernements passent un accord, aux termes duquel des prêts peuvent être accordés à des taux d'intérêt fixes, pour des durées déterminées, avec amortissement échelonné. Les charges qu'aurait à supporter l'ensemble des Etats Membres seraient moins lourdes et, comme les fonds pourraient être disponibles au moment voulu, il n'y aurait pas lieu d'envisager de retard important dans l'exécution du programme de constructions.

L'opinion des Membres n'est pas entièrement connue à l'heure actuelle, mais le Gouvernement des Etats-Unis et d'autres ont commencé à examiner la question dans ses grandes lignes. Cette solution paraît ne pas présenter de difficultés insurmontables, pourvu que les Gouvernements qui sont en mesure d'avancer les fonds acceptent de le faire. Dans le détail, cette solution ne doit pas présenter de difficultés complexes à l'excès et le plan semble réalisable.

Une troisième solution, qu'il ne faut pas écarter d'avance, est l'émission de titres d'emprunt par l'Organisation des Nations Unies, garantis par les avoirs et l'autorité morale de l'Organisation. Ces titres pourraient être mis en vente dans tous les Etats Membres et pourraient peut-être être

exemptés de taxes par les divers Gouvernements.

Une quatrième possibilité, elle aussi à l'étude, consiste en un prêt consenti par des établissements privés, qui serait garanti par les Etats Membres ou par une sorte d'hypothèque sur les avoirs de l'Organisation des Nations Unies. Divers établissements de placements financiers, des compagnies d'assurances et d'autres établissements de prêts importants ont manifesté un certain intérêt pour ce genre d'opération. Les conditions auxquelles on pourrait obtenir les fonds dépendent de l'amortissement de la dette et de la nature des garanties qu'on peut obtenir de la part des Etats Membres. Pour le succès de cette opération, il faudrait que l'emprunt effectué fût garanti par les corps législatifs des Etats Membres; peut-être pourrait-on inviter les grandes nations à en garantir solidairement la totalité. La période de remboursement pourrait être fixée à quinze ou vingt ans.

La constitution d'une société privée en dehors de l'Organisation des Nations Unies, qui ne bénéficierait pas des immunités accordées à l'Organisation, constituerait une variante du projet ci-dessus. Cette société pourrait peut-être émettre des titres d'emprunt avec la garantie des Gouvernements des Etats Membres. Cette solution permettrait au public d'exprimer sa confiance dans l'Organisation et de lui donner son appui financier.

On a également examiné la possibilité d'obtenir un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Ceci paraît cependant peu probable, étant donné les dispositions de la charte de cet organisme.

L'étude des différentes solutions possibles se poursuit et elle sera intensifiée pendant les semaines qui précéderont la deuxième session de l'Assemblée générale. A l'heure actuelle, on peut conclure qu'une combinaison des diverses méthodes semble être la solution la plus réalisable de cet important aspect financier du programme: on pourrait faire payer par les Membres des contributions appropriées pendant les trois années à venir, pour réunir une partie des fonds; on pourrait peut-être se faire consentir certains prêts par les Etats et il est probable que, moyennant des garanties suffisantes, on obtiendrait certains prêts privés.

Conclusion

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous soumettons ces plans à l'examen de l'Assemblée générale. Ils sont le résultat d'une brusque cristallisation, en plein milieu d'un travail créateur reposant sur des expériences continues, au cours duquel les problèmes et les idées sont sans cesse mis à l'essai au moyen de plans et de maquettes.

Le siège de l'Organisation des Nations Unies, cependant, commence déjà à se construire sur son site de l'*East River*. Le déblaiement du site et les terrassements nécessaires aux fondations sont en cours, bien que le détail des plans ne soit pas encore fixé. On peut déjà monter la charpente d'acier, tandis qu'on est en train de préciser les détails architecturaux définitifs.

Dans le peu de temps dont il disposait, le Directeur du Service des plans de construction n'a pu réunir des renseignements complets et précis sur les modifications que l'on pourrait apporter aux plans pour réduire l'espace et les dépenses nécessaires, non plus que sur les dispositions financières, autres que les précédentes, que l'on pourrait envisager. Toutefois, ses bureaux étudient ces questions et un rapport sera établi dès que possible. Voici les prochaines étapes du travail :

Présenter des plans et des épures représentant l'extérieur et l'intérieur des bâtiments ;

Examiner les plans dans le détail en vue de supprimer tous espaces ou éléments inutiles et réexaminer les dispositions des divers éléments des bâtiments, après avoir consulté le personnel du Secrétariat et les délégués qui en feront usage ;

Achever toutes les études techniques fondées sur les plans établis jusqu'à présent ;

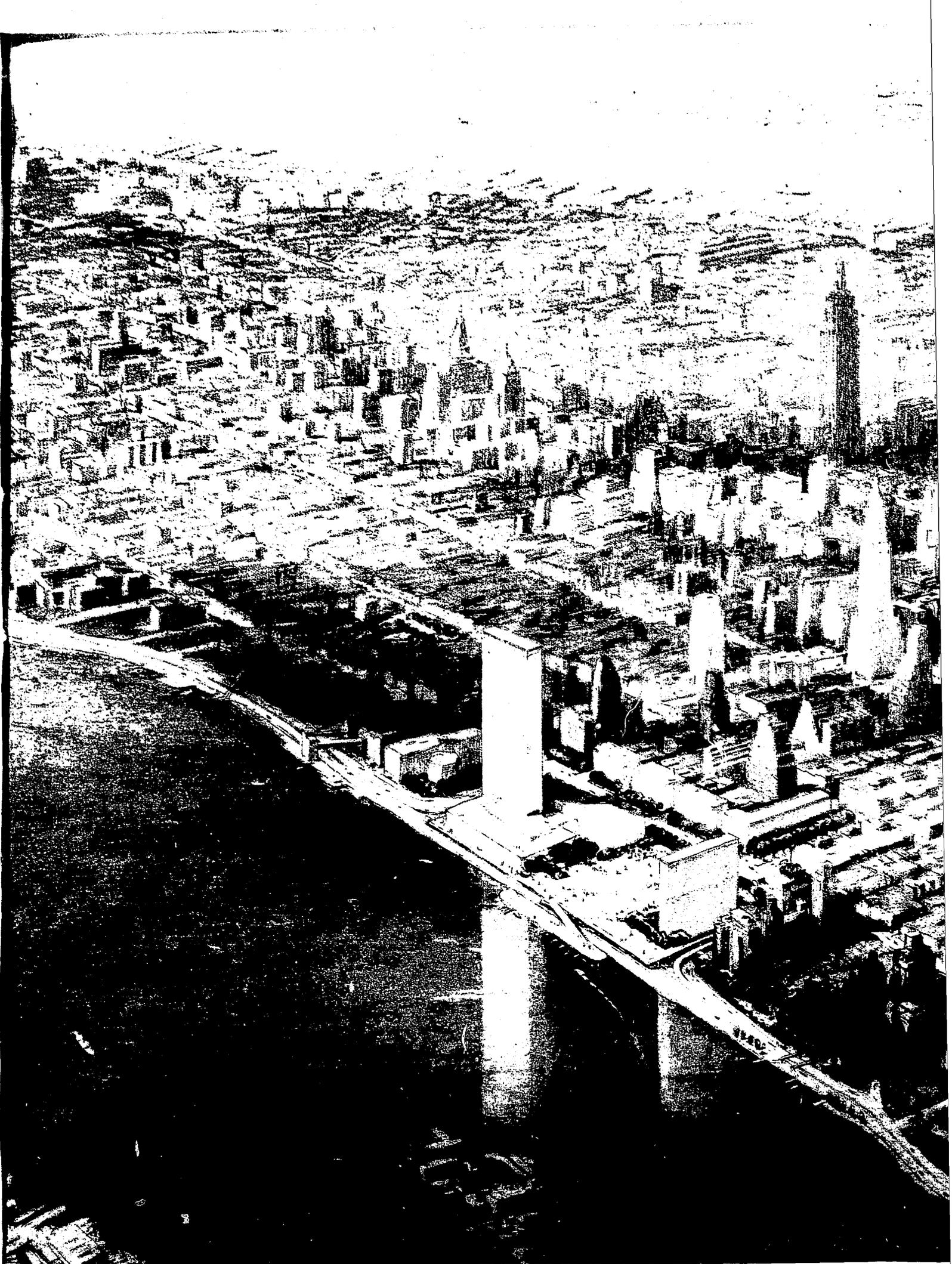
Faire des estimations du coût exact, en partant de ces études complétées ;

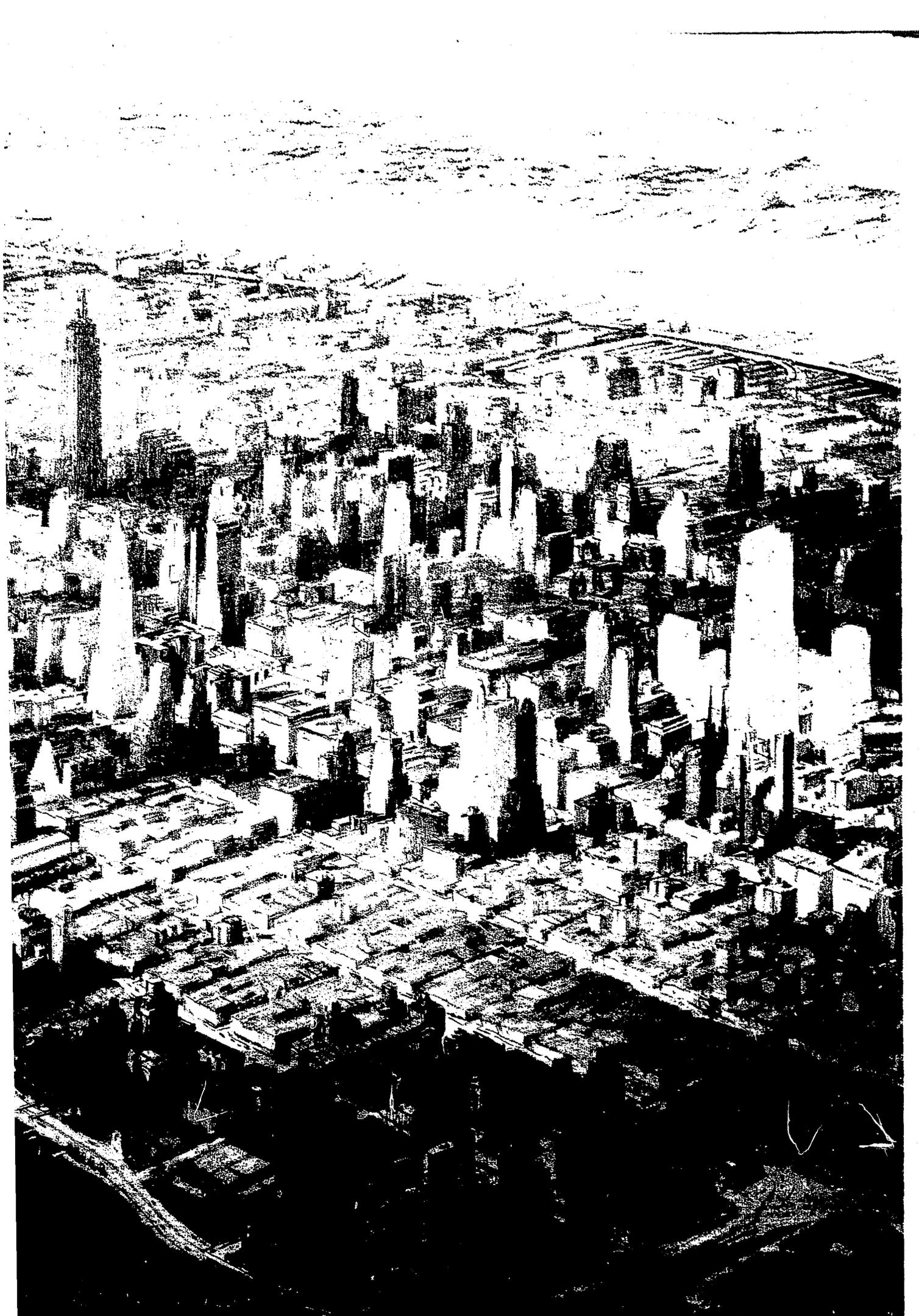
Enfin, faire des recommandations définitives pour le financement.

On peut donc prévoir qu'un rapport sur l'étape suivante des travaux succédera au présent rapport.

En attendant, le présent rapport fixe les principes et caractéristiques fondamentales de la construction, sur l'*East River*, dans la ville de New-York, d'un atelier où s'élaboreront la paix et le progrès du monde. Puisque croître est un processus vivant et jamais achevé, on peut espérer que chacune des étapes de ce développement constituera, pour les peuples du monde, un symbole de leurs aspirations communes.







Annexes

Annexe A

Lettre et mémorandum

adressés par John D. Rockefeller fils,
au Comité du siège permanent

(Document A/Site/50)

Le 10 décembre 1946

S. E. le Dr Eduardo Zuleta Angel
Président du Comité du siège permanent
Organisation des Nations Unies
Lake Success, New-York

Monsieur,

J'ai suivi avec le plus grand intérêt les efforts accomplis par l'Organisation des Nations Unies pour trouver un siège permanent aux Etats-Unis.

La ville de New-York a toujours bien accueilli les personnes venues de tous les pays du monde, et elle leur a permis d'associer leurs aspirations et de mettre en commun les fruits de leurs efforts. Je suis convaincu que le cadre de cette ville se prête d'une façon incomparable à l'accomplissement de l'œuvre des Nations Unies et que les habitants de New-York désiraient voir l'Organisation s'installer ici d'une façon permanente.

Pour ces raisons, j'ai pu obtenir une offre ferme concernant une propriété située sur l'*East River* dans la zone centrale de la ville, et je serais heureux d'en faire don aux Nations Unies, au cas où cette propriété répondrait aux besoins de l'Organisation. Si cette donation peut vous aider à faire face aux grandes responsabilités que vous ont confiées les peuples du monde, ma famille et moi-même en éprouverons une profonde satisfaction.

Je vous envoie ci-joint un mémorandum fixant les termes et conditions de mon offre.

Je vous prie d'agréer, etc.

(Signé) John D. ROCKEFELLER, Jr.

Mémorandum

Le 10 décembre 1946

Le présent mémorandum a pour objet d'exposer les termes et conditions de l'offre que je vous ai faite dans ma lettre du 10 décembre 1946.

Je tiens de Webb and Knapp, Inc. une offre ferme de vente à l'Organisation des Nations Unies, dans les trente jours à compter du 10 décembre 1946, au prix de 8.500.000 dollars, de la propriété suivante située entre la Première avenue et *Franklin D. Roosevelt Drive*:

1. La partie ouest du *block* situé entre la 42ème rue et la 43ème rue.
2. La totalité des quatre *blocks* situés entre la 43ème rue et la 47ème rue.
3. Deux petites parcelles du *block* situé entre la 47ème rue et la 48ème rue.

En outre, des représentants de la ville de New-York m'ont donné l'assurance que la ville consent et est disposée à acquérir le reste du *block* situé entre la 47ème rue et la 48ème rue pour en faire don à l'Organisation des Nations Unies.

Afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'acquérir cette propriété, au cas où elle déciderait d'accepter ladite offre, et d'y établir son siège permanent, j'offre par la présente de lui faire don d'une somme de 8.500.000 dollars, aux termes et conditions suivants:

a) Que le don ait lieu au moment où l'achat de ladite propriété sera conclu;

b) Que la ville de New-York s'engage à donner à l'Organisation des Nations Unies les 43ème, 44ème, 45ème, 46ème et 47ème rues, entre la Première avenue et *Franklin D. Roosevelt Drive*, à des conditions qui lui permettent de fermer à la circulation l'une quelconque ou la totalité de ces rues et de les utiliser pour ses propres besoins, sans aucune restriction ni limite;

c) Que la ville de New-York s'engage à acquérir et à donner en toute propriété à l'Organisation des Nations Unies toute la partie du *block* situé entre la Première avenue, la 47ème rue, la 48ème rue et *Franklin D. Roosevelt Drive*, qui n'est pas comprise dans l'offre ferme de Webb and Knapp, Inc.;

d) Que la ville de New-York s'engage à céder à l'Organisation des Nations Unies tous droits sur les quais et les jetées en bordure de l'*East River*, situés entre la 42ème et la 48ème rue;

e) Que chacun desdits accords passés avec la ville de New-York ait été conclu de manière satisfaisante pour les deux parties au moment, ou avant le moment, où ladite donation deviendra effective;

f) Qu'avant le moment où cette donation deviendra effective, mes avocats reçoivent l'assurance que ma donation ne sera soumise à aucun des impôts y afférents perçus par les Etats-Unis, l'Etat de New-York ou toute autre autorité fiscale.

(Signé) John D. ROCKEFELLER, Jr.

Annexe B

Résolution adoptée par le Board of Estimate de la ville de New-York

(Cal. No 1, 13 décembre 1946)

ATTENDU que M. John D. Rockefeller, fils, a offert de donner une somme de 8.500.000 dollars à l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre d'acquérir, en vue d'y établir son siège permanent, un emplacement du *Borough* de Manhattan, situé à l'intérieur du périmètre délimité par les 42ème et 48ème rues, la Première avenue et l'*East River*, qui figure sur la carte ci-jointe;

ATTENDU que cette offre et les conditions auxquelles elle a été faite à l'Organisation des Nations Unies sont exposées dans un mémorandum en date du 10 décembre 1946, adressé à M. Eduardo Zuleta Angel, Président du Comité du siège permanent, et signé par M. John D. Rockefeller, fils, dont copie est jointe aux présentes;

ATTENDU que ces conditions exigent que la ville de New-York consente à donner à l'Organisation des Nations Unies certaines rues traversant la zone donnée, de façon que celle-ci puisse fermer ces rues ou en restreindre autrement l'utilisation conformément à son propre intérêt, et que la ville accepte de donner à l'Organisation des Nations Unies d'autres immeubles compris dans la zone du site, ainsi que certains droits sur les quais et les jetées le long de la rive, entre les 42ème et 48ème rues, comme il est indiqué expressément dans ledit mémorandum du 10 décembre 1946; et

ATTENDU que l'Organisation des Nations Unies a manifesté le désir d'accepter ladite offre, si la ville accepte les conditions imposées; et

ATTENDU que les membres du *Board of Estimate* de la ville de New-York sont unanimement désireux de collaborer pleinement à l'acceptation des conditions imposées qui sont relatives aux mesures que doit prendre la ville de New-York afin de faciliter et de permettre l'acceptation de ladite offre de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, pour son siège permanent, l'emplacement susmentionné situé dans la ville de New-York;

EN CONSÉQUENCE, le *Board of Estimate* de la ville de New-York, conformément aux conditions contenues dans ladite offre, consent:

1. A donner à l'Organisation des Nations Unies les 43ème, 44ème, 45ème, 46ème et 47ème rues entre la limite est de la Première avenue et la limite ouest de *Franklin D. Roosevelt Drive*, à des conditions qui permettent à l'Organisation des Nations Unies de fermer toutes ou certaines d'entre elles à la circulation et de les utiliser elle-même autrement sans restriction ou limitation;

2. A acquérir et à donner en toute propriété à l'Organisation des Nations Unies le reste du *block* limité par la Première avenue, les 47ème et 48ème rues et *Franklin D. Roosevelt Drive*, non compris dans l'offre ferme de Webb and Knapp, Inc.;

3. A donner à l'Organisation des Nations Unies tous droits sur les quais et les jetées bordant la rive de l'*East River* entre les 42ème et 48ème rues.

IL DÉCIDE EN OUTRE de faire toutes les démarches et de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'exercice de ses pouvoirs et de recommander que les autres organismes prennent les mesures et votent les textes qui seraient nécessaires à l'exécution des dispositions énumérées dans les présentes.

Annexe C

Résolution No 100 I) adoptée par l'Assemblée générale

I. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREND ACTE, avec un sentiment de profonde gratitude, de l'offre qu'a présentée M. John D. Rockefeller, fils, dans une lettre en date du 10 décembre 1946, de faire don à l'Organisation des Nations Unies d'une somme de 3.500.000 dollars américains, selon certains termes et conditions, pour rendre possible l'acquisition par l'Organisation d'une étendue de terrain située en la ville de New-York, dans la zone délimitée par la Première avenue, la 48ème rue (est), l'*East River* et la 42ème rue (est);

PREND ACTE également de l'assurance donnée par la municipalité de New-York qu'elle remplira les termes et conditions qui lui sont applicables et selon lesquels a été faite l'offre ci-dessus, et les assurances données par le représentant des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne certains autres termes et conditions de ladite offre;

EN CONSÉQUENCE, DÉCIDE:

1. L'offre de M. John D. Rockefeller, fils, mentionnée ci-dessus, est acceptée sous réserve des termes et conditions stipulés dans cette offre;

2. Le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies sera établi en la ville de New-York, dans la zone délimitée par la Première avenue, la 48ème rue (est), l'*East River* et la 42ème rue (est);

3. Le Secrétaire général est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires en vue d'acquérir le terrain défini ci-dessus, avec tous les droits qui s'y rapportent, d'accepter le don précité de 3.500.000 dollars américains et de l'employer à l'acquisition du terrain, ainsi qu'il est prévu aux termes de l'offre;

4. Le Secrétaire général est autorisé à louer les bâtiments qui se trouvent en ce moment sur cet emplacement, jusqu'à ce que les travaux de démolition aient été entrepris, ou à entreprendre la démolition, selon ce qui paraîtra le mieux approprié;

5. Aucune disposition de la présente résolution ne devra être considérée comme restreignant le pouvoir qu'aura le Secrétaire général de prendre toute mesure qu'il pourrait être par ailleurs autorisé à prendre;

6. La partie I de la résolution adoptée au cours de la trente-troisième séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 14 février 1946, relative au siège

permanent de l'Organisation des Nations Unies, est annulée par la présente résolution.

II. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE:

1. Le Secrétaire général est invité à préparer des recommandations sur les points énumérés ci-dessous et qui ont trait à l'établissement du siège permanent. Il est également invité à préparer un rapport sur les points ci-après, qui sera distribué aux Membres des Nations Unies pour le 1er juillet 1947, ou avant cette date, et qui sera examiné lors de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale:

a) Plans et conditions d'ordre général concernant les bâtiments officiels et autres installations nécessaires;

b) Arrangements en vue du logement, de la construction d'habitations et facilités connexes, à l'intérieur ou en dehors du site, destinés au personnel du Secrétariat, aux institutions spécialisées, aux délégations nationales et à leur personnel et aux familles du personnel mentionné au présent alinéa;

c) Coût approximatif des constructions et de l'aménagement;

d) Arrangements financiers et autres;

e) Toutes autres questions ayant trait à l'aménagement du site et qui, de l'avis du Secrétaire général, devraient être soumises à l'examen de l'Assemblée générale au cours de sa prochaine session ordinaire.

2. Dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 1 de la présente résolution, le Secrétaire général sera assisté:

a) D'un comité consultatif composé de représentants des Membres suivants:

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, France, Grèce, Inde, Norvège, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Yougoslavie;

b) De conseillers et d'experts qui, sur demande du Secrétaire général, seront désignés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou par les Gouvernements des autres Etats Membres ou par des autorités locales.

SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
14 DÉCEMBRE 1946.

Annexe D

Lettre du Secrétaire général au Maire de la ville de New-York

Le 22 mars 1947

Monsieur William O'Dwyer
Maire de la ville de New-York,
City Hall
New-York, N.-Y.

Monsieur le Maire,

Des progrès considérables ont été faits dans l'élaboration des plans relatifs à la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies sur les terrains de Manhattan offerts par M. Rockefeller et acceptés par l'Assemblée générale à sa dernière session. Mes représentants ont eu des consultations avec vos fonctionnaires et sont arrivés au point où il convient de vous mettre au courant des divers plans et programmes qui ont été établis.

Agissant conformément au mandat et aux instructions que m'a donnés l'Assemblée générale, et avec l'avis et le consentement du Comité consultatif du siège composé de représentants de seize Etats, j'ai créé un Service des plans de construction. M. Wallace K. Harrison a été nommé Directeur de ce service et un personnel d'architectes et d'ingénieurs a été réuni pour établir les plans des bâtiments du siège. J'ai approuvé

l'affectation d'une somme d'environ 700.000 dollars aux frais préliminaires de dessins, devis, travaux de recherche, mémoires descriptifs et quelques dessins détaillés.

En plus de cette première dépense, je suis disposé à faire mettre à la disposition du bureau du Président du *Borough* de Manhattan un crédit de 125.000 dollars pour l'établissement de plans préliminaires relatifs aux changements à apporter à l'*East River Drive*.

J'ai autorisé le Directeur du Service des plans à procéder aux travaux de démolition des immeubles situés sur les terrains dès que les formalités légales seront remplies, et à établir des devis préliminaires pour la construction, à une date aussi rapprochée que possible, d'un ensemble de bâtiments capables d'abriter les services de l'Organisation des Nations Unies actuellement installés à Lake Success. Pour les travaux de démolition, d'excavation et autres, j'ai prévu un budget d'un million de dollars.

Nous avons étudié le programme que l'administration de la ville présente au *Board of Estimate* et nous estimons qu'il est satisfaisant. Afin de me permettre de mettre les organes compétents des Nations Unies au courant, vous m'obligeriez en me communiquant officiellement les décisions de la ville de New-York et ses projets quant aux environs du siège de l'Organisation des Nations Unies.

A cette occasion, je tiens à vous déclarer, ainsi qu'au *Board of Estimate*, combien j'apprécie l'excellent esprit de coopération dont ont fait preuve M. Moses et les autres fonctionnaires de la ville de New-York et les importants services qu'ils nous rendent à l'occasion de ce grand projet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire général.
TRYGVE LIE

Annexe E

Lettre du Maire de la ville de New-York au Secrétaire général

Le 17 juin 1947

Monsieur Trygve Lie
Secrétaire général
Organisation des Nations Unies
Lake Success, N.-Y.

Monsieur le Secrétaire général,

Dans la lettre que vous m'avez adressée le 22 mars 1947 pour approuver l'ensemble des dispositions à prendre par la ville de New-York et l'Organisation des Nations Unies, en vue de l'aménagement du site des Nations Unies et des terrains adjacents, vous m'avez prié de vous tenir au courant des progrès réalisés en ce qui concerne la partie du programme qui incombe à la ville. J'ai le plaisir de vous faire connaître que nous avons réalisé les progrès suivants:

1. Conformément aux stipulations de la donation Rockefeller:
 - a. La ville a cédé ses titres de propriété sur le restant du *block* limité par les 47ème et 48ème rues, la Première avenue et *Franklin Delano Roosevelt Drive*. L'acte de transfert a été établi et nous attendons l'approbation du Département juridique des Nations Unies.
 - b. Les dispositions définitives concernant la fermeture des 43ème rue et suivantes jusqu'à la 47ème comprise seront prises par la ville le 27 juin.
 - c. Nous attendons que l'Organisation des Nations Unies ait achevé ses plans détaillés sur les travaux envisagés en vue de recouvrir *Franklin Delano Roosevelt Drive* pour lui céder le droit d'occuper les parties en bordure de l'eau. Il est absolument indispensable de recouvrir le *Drive*, si l'on veut que la ville puisse faire passer la circulation nord-sud sous la Première avenue.

2. Le *Board of Estimate* a approuvé la renonciation de la ville à ses droits sur les terrains du site autrefois submergés.
3. L'acte de transfert par la ville à l'Organisation des Nations Unies de la bande de terrain située à l'ouest de *Franklin Delano Roosevelt Drive* a été établi par le *Board of Estimate* et attend l'approbation du Département juridique des Nations Unies.
4. La cession du droit de propriété détenu par la ville sur le terrain de jeux situé entre les 42ème et 43ème rues a été approuvée par le *Board of Estimate* et attend l'approbation du Département juridique des Nations Unies.
5. La ville a l'intention de céder, le 27 août, ses titres de propriété, en vue de l'élargissement de la 47ème rue (est), entre les Première et Seconde avenues.
6. La ville négocie actuellement avec les propriétaires pour acquérir les terrains nécessaires pour élargir la 42ème rue entre les Première et Seconde avenues.
7. L'élargissement des 39ème et 40ème rues a été abandonné.
8. La ville a l'intention de céder, le 27 août, ceux de ses droits de propriété qu'exige l'élargissement de la Première avenue.
9. Nous attendons les plans détaillés des travaux envisagés par l'Organisation des Nations Unies en vue de recouvrir *Franklin Delano Roosevelt Drive* pour accorder les droits nécessaires sur le *Drive* et l'espace au-dessus.
10. Le plan d'aménagement du site n'exige pas l'accès aux parties des 42ème et 48ème rues qui seront en surplomb. Il est, néanmoins, entendu qu'on installera des parcs de stationnement pour 2.000 voitures dans le site.
11. Les plans d'aménagement n'exigent pas l'accès au tunnel de la Première avenue.
12. On attend les plans détaillés de l'Organisation des Nations Unies pour accorder les droits nécessaires sur la bouche d'aération du métro dans la 42ème rue.
13. Une résolution tendant à limiter les réclames ou les enseignes commerciales dans les quartiers adjacents de Manhattan et dans les quartiers situés en face du site, dans Queens, a été acceptée par le *Board of Estimate*.
14. Les modifications aux règlements d'urbanisme dont nous sommes convenus avec votre représentant, en vue de définir la hauteur et la taille des bâtiments dans les quartiers adjacents au site, sont maintenant en vigueur.
15. On est en train de prendre des dispositions pour exempter le site de l'Organisation des Nations Unies de toutes taxes.
16. La ville n'a pas eu, jusqu'à présent, à procéder à des expropriations ou à des annulations de baux dans le site.
17. Nous sommes arrivés à un accord permettant à l'Organisation des Nations Unies d'acquérir le bâtiment de la *New York City Housing Authority* dans la 42ème rue. Cet accord pourra être signé après le 1er juillet 1947.

En sus des mesures énumérées ci-dessus, la ville procède à l'élaboration de plans pour la construction du tunnel de la Première avenue, pour la reconstruction de *Franklin D. Roosevelt Drive*, pour l'élargissement des 42ème et 47ème rues et de la Première avenue et pour le déplacement des installations de services publics dans la Première avenue. Les mesures préparatoires en vue d'installer les locataires résidentiels dans d'autres habitations ont été prises.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire,
(Signé) William O'DWYER

PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission du siège à la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies (document A.69, octobre 1946) (144 pages).

Ce rapport contient les renseignements obtenus par la Commission du siège au cours de ses recherches des sites convenables à l'établissement du siège permanent des Nations Unies dans les sections de Westchester (Etat de New-York) et de Fairfield (Etat de Connecticut). Avec illustrations, graphiques et cartes; existe dans les éditions anglaise, française et russe.....L'exemplaire \$2,00

ERRATA

Les corrections suivantes sont à insérer dans les pages du "Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies par le Secrétaire général sur le siège permanent de l'organisation des Nations Unies" (document A/311) :

Page 79. La position de la flèche indiquant le nord est incorrecte; par rapport au tracé nord sud des rues de Manhattan, la flèche devrait former un angle de 28°.

Page 86. Dans la deuxième colonne de chiffres du tableau "Répartition des familles d'après le revenu et le nombre de membres", remplacer 38,3 par 33,3.

Page 90. Dans la deuxième colonne du tableau, les chiffres donnés en pieds cubes doivent être remplacés par les suivants qui sont exprimés en mètres cubes :

<u>Pieds cubes</u>	<u>Mètres cubes</u>
12 125 000	343 300
11 986 000	339 400
7 087 000	200 100
1 985 000	56 200
7 622 000	215 800

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA—ARGENTINE**
Editorial Sudamericana
S. A.
Calle Alsina 500
Buenos Aires
- AUSTRALIA—AUSTRALIE**
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
Sydney
- BELGIUM—BELGIQUE**
Agence et Messageries de la
Presse
14-22 rue du Persil
Bruxelles
- BOLIVIA—BOLIVIE**
Libreria Científica y
Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
La Paz
- CANADA—CANADA**
The Ryerson Press
299 Queen Street West
Toronto
- CHILE—CHILI**
Edmundo Pizarro
Merced 846
Santiago
- CHINA—CHINE**
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
Shanghai
- COSTA RICA**
COSTA-RICA
Tres Hermanos
Apartado 1313
San José
- CUBA—CUBA**
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
La Habana
- CZECHOSLOVAKIA**
TCHÉCOSLOVAQUIE
F. Topic
Narodni Trida 9
Praha 1
- DENMARK—DANEMARK**
Einar Munskgaard
Nørregade 6
Kjbenhavn
- DOMINICAN REPUBLIC**
REPUBLIQUE
DOMINICAINE
Libreria Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
Ciudad Trujillo
- ECUADOR—EQUATEUR**
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
Guayaquil
- FINLAND—FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskauskatu
Helsinki
- FRANCE—FRANCE**
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
Paris V^e
- GREECE—GRECE**
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
Athènes
- GUATEMALA**
GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
Guatemala
- HAITI—HAITI**
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
Port-au-Prince
- INDIA—INDE**
Oxford Book & Stationery
Co.
Scindia House
New Delhi
- IRAN—IRAN**
Bangahe Piaderow
731 Shah Avenue
Teheran
- IRAQ—IRAK**
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
Baghdad
- LEBANON—LIBAN**
Librairie universelle
Beirut
- NETHERLANDS**
PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
s'Gravenhage
- NEW ZEALAND**
NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch
Waring Taylor Street
Wellington
- NORWAY—NORVEGE**
Norsk Bokimport A/S
Edv. Storms Gate 1
Oslo
- SWEDEN—SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl.
Hofbokhandel A.-B.
Fredsgatan 2
Stockholm
- SWITZERLAND—SUISSE**
Librairie Payot S. A.
Lausanne
.....
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
Zurich 1
- SYRIA—SYRIE**
Librairie universelle
Damascus
- UNION OF SOUTH AFRICA**
UNION SUD-AFRICAINNE
Central News Agency Ltd.
Commissioner & Rissik Sts.
Johannesburg
- UNITED KINGDOM**
ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London, S.E. 1
- UNITED STATES OF AMERICA**
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
International Documents
Service
Columbia University Press
2960 Broadway
New York 27, N. Y.
- YUGOSLAVIA**
YUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
Belgrade